



RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC

EXERCICE 2024

- ASSAINISSEMENT COLLECTIF -

*RAPPORT PRESENTE CONFORMEMENT A L'ARTICLE L.2224-5 DU CODE GENERAL DES
COLLECTIVITES TERRITORIALES*

TABLE DES MATIERES

1. CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DU SERVICE.....	4
1.1 PRESENTATION DU TERRITOIRE DESSERVI	4
1.2 MODE DE GESTION DU SERVICE	5
1.3 CONVENTION DE TRAITEMENT AVEC DES STEU (STATION DE TRAITEMENT DES EAUX USEES) PRIVEES.....	5
1.4 CONVENTION D'IMPORT OU D'EXPORT D'EFFLUENTS DOMESTIQUES	5
1.5 NOMBRE D'ABONNEMENTS	6
1.6 VOLUMES FACTURES	6
1.7 AUTORISATIONS DE DEVERSEMENTS D'EFFLUENTS INDUSTRIELS	6
1.8 DETAIL DES INSTALLATIONS EN 2024.....	7
1.9 LINEAIRE DE RESEAUX DE COLLECTE (HORS BRANCHEMENTS).....	7
1.10 RESEAUX ET BRANCHEMENTS	7
1.11 LE RENOUVELLEMENT DES EQUIPEMENTS RESEAUX.....	9
1.12 OUVRAGES DE TRAITEMENT DES EAUX USEES	10
2. TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT ET RECETTES DU SERVICE	88
2.1 MODALITES DE TARIFICATION.....	88
2.2 FRAIS D'ACCES AU SERVICE ET AUTRES PRESTATIONS	89
2.3 DELIBERATIONS FIXANT LES TARIFS.....	89
2.4 FACTURE D'ASSAINISSEMENT TYPE.....	90
2.5 RECETTES DU SERVICE	91
3 INDICATEURS DE PERFORMANCE	92
3.1 TAUX DE DESSERTE PAR LE RESEAU D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF	92
3.2 INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RESEAUX	92
3.3 CONFORMITE DE LA COLLECTE DES EFFLUENTS AUX PRESCRIPTIONS DEFINIES EN APPLICATION DU DECRET N° 94-469 DU 3 JUIN 1994 MODIFIE	94
3.4 CONFORMITE DES EQUIPEMENTS D'EPURATION AUX PRESCRIPTIONS DEFINIES EN APPLICATION DU DECRET N° 94-469 DU 3 JUIN 1994 MODIFIE	94
3.5 CONFORMITE DE LA PERFORMANCE DES OUVRAGES D'EPURATION AUX PRESCRIPTIONS DEFINIES EN APPLICATION DU DECRET N° 94-469 DU 3 JUIN 1994 MODIFIE ;.....	94
3.6 QUANTITE DE BOUES ISSUES DES OUVRAGES	96
4 FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS.....	97
4.1 MONTANTS FINANCIERS DES TRAVAUX ENGAGES EN 2024 (H.T).	97
4.2 MONTANTS FINANCIERS DES ETUDES ENGAGEES EN 2024 (H.T).....	97
4.3 ETAT DE LA DETTE DU SERVICE ET DUREE D'EXTINCTION DE LA DETTE	98
4.4 AMORTISSEMENT	98
4.5 TRAVAUX D'AMELIORATIONS DE LA QUALITE DU SERVICE A L'USAGER ET DES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES REALISES.	99
4.6 PRESENTATION DES PROGRAMMES DE TRAVAUX ET D'ETUDES EN COURS OU A VENIR SUR LES SYSTEMES D'ASSAINISSEMENT.....	99
■ Bassin Versant de Champagnole.....	99
■ Autres bassins versants.....	100
5 ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE DANS LE DOMAINE DE L'EAU	100
5.1 ABANDONS DE CREANCES OU VERSEMENTS A UN FONDS DE SOLIDARITE	100
5.2 OPERATIONS DE COOPERATION DECENTRALISEE (CF. L 1115-1-1 DU CGCT)	101
5.3 TAUX DE DEBORDEMENT DES EFFLUENTS DANS LES LOCAUX DES USAGERS	101
5.4 POINTS NOIRS DU RESEAU DE COLLECTE	101
5.5 TAUX MOYEN DE RENOUVELLEMENT DES RESEAUX DE COLLECTE	102
5.6 CONFORMITE DES PERFORMANCES DES EQUIPEMENTS D'EPURATION.....	102
5.7 INDICE DE CONNAISSANCE DES REJETS AU MILIEU NATUREL.....	102
5.8 TAUX D'IMPAYES SUR LES FACTURES DE L'ANNEE PRECEDENTE	103

5.9	TAUX DE RECLAMATIONS.....	103
-----	---------------------------	-----

1. CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DU SERVICE

1.1 Présentation du territoire desservi

LE SERVICE EST GERE AU NIVEAU ☐ COMMUNAL ☒ INTERCOMMUNAL

- NOM DE LA COLLECTIVITE : **COMMUNAUTE DE COMMUNES CHAMPAGNOLE NOZEROY JURA**
- TYPE D'ETABLISSEMENT : **COMMUNAUTE DE COMMUNES**
- COMPETENCES LIEE AU SERVICE :

☒ COLLECTE ☒ TRANSPORT ☒ TRAITEMENT

- TERRITOIRE DESSERVI (NOM DES COMMUNES ADHERENTES AU SERVICE) : **49 COMMUNES**

ANDELOT EN MONTAGNE, ARDON, BIEF DU FOURG, BOURG DE SIROD, CENSEAU, CERNIEBAUD, CHAMPAGNOLE, CHAPOIS, CHARENCY, CHAUX DES CROTENAY, CIZE, CRANS, CROTENAY, CUVIER, DOYE, EQUEVILLON, FONCINE LE BAS, FONCINE LE HAUT, GILLOIS, LA LATETTE, LE FRASNOIS, LE LARDERET, LE PASQUIER, LE VAUDIOUX, LENT, LOULLE, MARIGNY, MIGNOVILLARD, MONNET LA VILLE, MONT SUR MONNET, MONTIGNY SUR L'AIN, MONTROND, MOURNANS CHARBONNY, MOUTOUX, NEY, NOZEROY, ONGLIERES, PILLEMOINE, PONT DU NAVOY, RIX TREBIEF, SAFFLOZ, SAINT GERMAIN EN MONTAGNE, SAPOIS, SIROD, SUPT, SYAM, VALEMPOULIERES, VANNOZ ET VERS EN MONTAGNE

- 17 COMMUNES NON CONCERNEES PAR L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

ARSURE ARSURETTE, BIEF DES MAISONS, BILLECUL, CHATELNEUF, CONTE, ENTRE DEUX MONTS, ESSERVAL-TARTRE, FRAROS, LA FAVIERE, LE LATET, LES CHALESMEs, LES NANS, LES PLANCHES EN MONTAGNE, LONGCOCHON, MIEGES, PLENISE ET PLENISSETTE

- EXISTENCE D'UNE ETUDE DE ZONAGE ☐ NON ☒ OUI, EN COURS
- EXISTENCE D'UN REGLEMENT DE SERVICE ☐ NON ☒ OUI, DATE D'APPROBATION : 9 FEVRIER 2021
- EXISTENCE D'UNE CCSPL ☒ NON ☐ OUI

1.2 Mode de gestion du service

Le service est exploité en Délégation de Service Public.

NOM DU DELEGATAIRE	SUEZ
Date de début de contrat	01/04/2021
Durée du contrat	10 ans
Date de fin de contrat	01/04/2031

- Missions du délégataire : gestion du service de l'assainissement collectif (traitement, collecte, transport des effluents).
- Cette prestation inclut :
 - l'exploitation, dont notamment l'entretien et la surveillance des installations, la réalisation des travaux mis à la charge du Délégataire ;
 - la conduite des relations avec les usagers du service, avec la mise en place d'une astreinte téléphonique et technique pour les interventions, 24h / 24, 7 jours / 7, toute l'année.
- Estimation de la population desservie :

Est ici considérée comme un habitant desservi, toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est, ou peut être raccordée.

Le Service Public d'Assainissement Collectif dessert environ : **10 402 abonnés** représentant **23 562 habitants**.

1.3 Convention de Traitement avec des STEU (Station de traitement des Eaux Usées) Privées

- 1 convention pour le traitement des eaux usées des communes de Marigny et Saffloz par la STEU de la Régie Départementale de Chalain (située sur la commune de Marigny) ;
- 1 convention pour le traitement des eaux usées domestiques de Rix Trebief par la SCAF des pâturages de Nozeroy (Rix-Trebief) ;
- 1 convention pour le traitement des eaux usées domestiques de Gillois par la SCAF de Gillois ;
- 1 convention pour le traitement des eaux usées domestiques du Village de Bief du Fourg par la SCAF du plateau de Nozeroy (Bief-du-Fourg).

1.4 Convention d'import ou d'export d'effluents domestiques

- 1 convention pour le transport des eaux usées de la commune de Saffloz vers la STEU de Marigny (Régie Départementale de Chalain).

1.5 Nombre d'abonnements

Nombre d'abonnés au 31/12	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Abonnés domestiques CC-CNJ	9 655	9 652	10 119	10 173	10 414	10 402
Habitants desservis	22 029	21 559	23 562	23 562	23 762	23 562

1.6 Volumes facturés

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Variation
Volumes facturés [m³] aux abonnés domestiques CCCNJ	838 036	874 008	871 146	822 565	846 174	859 234	1,54%

Les abonnés domestiques et assimilés sont les abonnés redevables à l'Agence de l'Eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'Environnement.

1.7 Autorisations de déversements d'effluents industriels

Nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique au 31/12/2023 : **14**

Nombre de conventions de rejet signées au 31/12/2023 : **4** conventions avec des sites industriels et **5** conventions avec des fromageries pour rejet des effluents au réseau.

La liste :

Commune	Entreprise	nature de l'activité	date de signature de l'arrêté	adresse	Convention	Échéance
Champagnole	ESTIMPRIM	Impression	01/07/2016	avenue Gottmadingen		
Champagnole	SNTS	Traitement de surface et revêtement des métaux	31/03/2022	33 Rue Victor Bérard		
Champagnole	Sanijura	Fabrication de meubles	11/07/2024	27 Rue Stephen Pichon		
Equevillon	Fonderie Thevenin	Fonderie	01/04/2008	Route de Pontarlier	01/01/2017	
Equevillon	Abattoir	Abattoir	01/04/2008	Rue du Fenu	01/04/2008	
Equevillon	Précijura	Décolletage, usinage	01/04/2008	Rue du Fenu	01/01/2008	
Foncine le haut	Coopérative Fromagère de Foncine le haut	Fromagerie	07/03/2024	55 Grande rue	07/03/2024	31/03/2031
Gillois	Scaf de Gillois	Fromagerie	01/04/2012	11 Grande Rue		
Loulle	Coop des monts de Balerne	Fromagerie		3 Rue de la Liberté	01/06/2002	
Ney	Gresset	Imprimerie	28/06/2022	4 Route de Champagnole	01/06/2022	
Bief du fourg	Fruitière du plateau de Nozeroy	Fromagerie	09/03/2018			
Pont du Navoy	Fruitière du temps comté	Fromagerie	31/03/2022	Route de Chalain	01/03/2022	
Rix trébief	Fruitière des pâturages de Nozeroy	Fromagerie	01/03/2018	Route de Nozeroy	01/03/2018	
Sirod	Baud Dimep	Fabrication de pièces mécaniques de précision	01/03/2022	15 Rue du Stade		
Vers en Montagne	SCAF fruitière	Fromagerie	30/05/2024	24 Place du chalet	30/05/2024	31/03/2031
Equevillon	Premier Plateau	Salaisons	En cours	3 rue du Fenu	-	-

Figure 1: tableau récapitulatif des autorisations et conventions de rejet sur le territoire

1.8 Détail des installations en 2024

- Station de traitement des eaux usées (STEU) : **38**
- Capacité totale de dépollution (EH) : **39 341 EH**
- Longueur totale de réseau (km) : **262.90 km**
- Volume traité (m³) : **1 056 331 m³**
- Poste de refoulement : **40**

1.9 Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements)

Le réseau de collecte du service public d'assainissement collectif est constitué de :

Linaire de réseau de collecte (en mètre)	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Réseau séparatif (eaux usées)	122 215 + 10 088	145 900	149 040	140 128	142 137	148 151
Réseau unitaire	119 212 + 2 714	119 300	110 140	109 073	106 560	103 700
Refoulement	9 313	9 313	9 313	10 303	10 407	11 034
Total réseau	250 740 + 12 802	274 513	268 493	259 504	259 104	262 885

Nombre d'ouvrages permettant la maîtrise des déversements d'effluents au milieu naturel par des réseaux unitaires par temps de pluie : **84 déversoirs d'orage.**

1.10 Réseaux et Branchements

a. Les contrôles de branchement

	2022	2023	2024
Contrôle vente	278	216	200
Hors vente	7	5	20
Enquête sur branchement	17	16	12
Total	302	237	232

Figure 2: Nombre de contrôles de branchement réalisés

Sur l'ensemble des contrôles réalisés, environ 30% des contrôles ressortent non-conformes.

Les motifs de non-conformités ont été :

- Présence d'une fosse septique
- Eaux Usées raccordées sur le réseau pluvial ou inversement
- Rejet direct en milieu naturel

Remarque : par délibérations du Conseil Communautaire du 15 décembre 2021 (complétée ultérieurement par délibération du 5 mai 2022), les contrôles de branchement sont rendus obligatoires lors des ventes de biens immobiliers.

Cette disposition est rendue applicable à partir du 1^{er} juin 2022.

b. L'entretien des réseaux et des postes de relèvement

La surveillance et l'entretien du réseau sont essentiels afin de prévenir son dysfonctionnement. Les inspections pédestres n'étant pas possibles techniquement sur notre secteur (diamètre insuffisant), leur surveillance est donc assurée ponctuellement par le passage d'une caméra (inspection télévisée : ITV) sur des tronçons ciblés. L'état structural et le niveau d'encrassement y sont vérifiés.

Des postes de relèvement permettent d'acheminer les eaux usées d'un point bas vers un point haut via des pompes. Ces postes sont présents sur l'ensemble du réseau du territoire lorsque cela est nécessaire.

Ces ouvrages sont relativement sensibles et demandent une surveillance et un entretien régulier. Lorsque cela est possible, les postes sont télésurveillés. Tous les postes sont curés à minima 2 fois par an à titre préventif.

Quelques chiffres sur l'entretien des réseaux en 2024 réalisés par le délégataire :

- 8 212 ml d'inspection télévisée des réseaux
- 15 désobstructions des réseaux et branchements
- 9 085 ml de réseau curé répartis suivant les tableaux ci-dessous :
-

Curage préventif Réseau			
	2023	2024	N/N-1 (%)
Linéaire de réseau séparatif Eaux Pluviales curé (ml)	-		
Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	2 341,21	9 085	288,05%
Linéaire de réseau unitaire curé (ml)	408,76		
Linéaire total de réseau curé en préventif (ml)	2 749,97	9 085	230,37%
Taux de curage préventif (%)	1,11%	3,4%	225,23%

Répartition par communes du curage préventif réseau		
Commune	Intervention	2024
Andelot en montagne	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	980
Bief du fourg	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	2250
Censeau	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	800
Champagnole	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	505
Champagnole	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	50
Cize	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	520
Crotenay	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	800
Mignovillard	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	70
monnet la ville	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	500

Répartition par communes du curage préventif réseau		
Commune	Intervention	2024
moumans charbonny	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	200
Ney	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	1990
Sirod	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	420
Total	Linéaire total de réseau curé en préventif (ml)	9085
Total	Taux de curage préventif (%)	3,4%

Curage curatif			
	2023	2024	N/N-1 (%)
Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	200	635,83	217,9%
Linéaire de réseau séparatif Eaux Pluviales curé (ml)	-	-	-
Linéaire de réseau unitaire curé (ml)	430	189,8	- 55,9%
Linéaire total de réseau curé en curatif (ml)	630	825,63	31,1%
Taux de curage curatif (%)	0,2%	0,3%	28,7%

Source RAD SUEZ 2024

1.11 Le renouvellement des équipements réseaux

Afin d'entretenir les sites et assurer le fonctionnement des équipements, ces derniers sont renouvelés dans le cadre du fond de renouvellement intégré au contrat de DSP.

Au cours de l'année 2024, les équipements suivants ont été renouvelés sur le réseau :

- Renouvellement pompes de refoulement :
 - PR 3 Ney - Stade, pompe 1
 - PR Le Frasnois, pompe 2
 - PR Monnet-la-Ville, pompe 1
 -
- Renouvellement Ballon antibélier :
 - PR Le Frasnois -Narlay
- Renouvellement Agitateur :
 - STEP de Vers-en-Montagne
- Renouvellement Diffuseurs :
 - STEP de Foncine-le-Haut
- Remise en état Pompe DIP :
 - PR Froidefontaine-Mignovillard : pompe DIP n°1
 - PR Froidefontaine-Mignovillard : pompe DIP n°2

- Renouvellement Télégestion:
 - Lagune de Chaux-des-Crotenay
- Renouvellement Vis de compactage
STEP de Montigny-sur-l'Ain
- Renouvellement Pompe extraction des boues :
STEP de Vers-en-Montagne
- Renouvellement STEP de CHAMPAGNOLE :
 - PR 2-Abattoirs : pompe 3
 - Pompe doseuse Polymère
 - Pompe eau industrielle n°1 et 2
 - Tuyauterie refoulement pompes poste toutes eaux
 - Agitateur Zone de contact
 - Surpresseur d'Air BA 1
 - Pompe doseuse Polymère n°1 et 2
 - Pompe lait de chaux

- Intégration des nombreuses modifications du SIG permettant l'exhaustivité du patrimoine enterré.

1.12 Ouvrages de Traitement des eaux usées

Le service gère **38** Stations de Traitement des Eaux Usées (STEU) au total réparties de la façon suivante :

- Boues activées : **6** : Champagnole, Foncine le Haut, Le Frasnois, Montigny sur Ain, Valempoulières et Vers en Montagne
- Filtre à roseaux : **14** : Andelot en Montagne, Ardon, Bourg de Sirod, Censeau, Cerniebaud (Village), Crotenay, La Latette, Mignovillard, Montrond, Mournans, Nozeroy, Onglières, Sirod et Syam.
- Filtres à roseaux suivi d'une lagune : **2** : Crans, Le Larderet
- Lagune avec ou sans filtre : **3** : Chaux des Crotenay (lagune aérée), Cuvier, Loulle,
- Décantation suivi d'un lagunage (Type Herody) : **3** : Charbonny, Charency, Doye
- Microstations boues activées (S.B.R) : **2** : Le Pasquier et Le Vaudioux
- Fosse Toutes eaux avec Filtre à Sable : **2** Foncine le Bas, Cerniebaud (Combe Simon)
- Fosse Toutes eaux avec Filtre : **1** : Le Frasnois (hameau de la fromagerie).
- Décanteurs Digesteurs : **5** Chapois, Le Moutoux, Pillemoine, Supt, Vannoz,

Bilan énergétique global

Les charges d'électricité sont supportées par l'exploitant, soit le délégataire dans le cadre du contrat de DSP.

La répartition de consommations énergétiques pour les installations d'assainissement collectif sur l'ensemble du territoire est détaillée ci-après.

Bilan énergétique du patrimoine	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	N/N-1
Energie relevée consommée (kWh)	1 198 980	1 296 253	1 282 155	1 281 597	1 215 523	950 732	1 367 457	1 064 479	1 094 945	2,86%
Usine de traitement des eaux usées	961 504	1 067 195	1 018 466	1 053 793	993 763	795 984	1 085 666	815 666	841 029	3,11%
Poste de relèvement et refoulement	237 476	229 058	263 689	227 804	205 748	154 748	281 791	248 813	253 916	2,05%

Figure 3: Consommation énergétique par type de poste

A noter que les valeurs 2021 correspondent à la période du 1^{er} Avril au 31 Décembre. Ceci explique la baisse de consommation apparente par rapport aux années précédentes (changement de délégataire au 1^{er} avril 2021). Par conséquent les valeurs 2022 correspondent à une année complète.

De plus Enedis ne relève pas tous les compteurs chaque année, ce qui peut expliquer des écarts importants d'une année sur l'autre.

Bilan matières sèches (MS) – boues d'épuration global

C'est 371.3 t de MS produites sur les STEU du territoire qui ont été évacuées par une filière conforme en 2024.

Le CIGC a informé l'ensemble des exploitants qui valorisent leurs boues en épandage agricole sur prairie comté que le cahier des charges AOP Comté interdira l'épandage des boues issus de STEU recevant des eaux usées domestiques à partir de janvier 2021. La majeure partie de nos boues étant concernée par ce changement de cahier des charges, une réflexion est en cours sur les filières d'évacuations des boues.

Dans une instruction adressée aux Préfets en date du 2 avril 2020, le gouvernement a suspendu l'épandage des boues produites par les stations d'épuration urbaines qui n'ont pas fait l'objet d'une étape de traitement ayant garanti leur complète hygiénisation et extraites depuis le début de l'épidémie Covid-19, fixée à la date du 20 mars 2020 dans le département du Jura. Cette suspension s'inscrit comme une mesure de précaution visant à limiter la propagation du Covid-19. Elle fait suite à l'avis de l'ANSES, consécutif à la saisine n° 2020-SA-0043.

L'épandage des boues de station d'épuration non hygiénisées n'a pas pu reprendre au cours de l'année 2023.

L'arrêté du 7 février 2023 abrogeant l'arrêté du 30 avril 2020 précisant les modalités d'épandage des boues issues du traitement des eaux usées urbaines pendant la période de covid-19.

Steu de Champagnole	/	248 305	274 610	209 676,50	329 384,00	57,09
Steu de Foncine le Haut	/	983	4 800	2 789,40	9 306,00	233,62
Steu de Montigny sur l'Ain	/	40 830	23 670	34 830	24 835	-28,70
Le frasnois (Bourg)	/	/	1 400	2 420	3 195	32,02
Vers en Montagne	/	/	4 800	0	4 607	#DIV/0!
Total		459 600	290 118	249 715,90	371 327,00	48,70

Figure 4: Quantité de boues évacuées par station

Apports extérieurs

Le tableau suivant permet de mesurer l'évolution quantitative des apports extérieurs (hors réseau de collecte) : graisses, matières de vidange, matières de curage, ...

Apports extérieurs			
STEP DE CHAMPAGNOLE	Nature	2023	2024
S12 - Apport extérieur en matière de vidange	Volume (m³)	674	894

Glossaire

STEU : Station de Traitement des Eaux Usées.

EH : Equivalent habitant : 1 E.H correspond à 60 grammes de DBO5 par jour.

DBO5 : Demande biologique en oxygène pendant 5 jours.

DCO : Demande chimique en oxygène.

MES : Matières en suspension.

NTK : Azote Kjeldhal.

NGL : Azote global.

Pt : Phosphore total.

tMS : tonne de matière sèche

1. STEU de CHAMPAGNOLE

- Type de station : **Boues activées**
- Commune d'implantation : **CHAMPAGNOLE**
- Communes raccordées : **Champagnole, Cize, Ney, Sapois, Equevillon et Saint-Germain-en-Montagne**
- Capacité nominale : **22 167** Equivalent Habitant (EH)
- Réseau de collecte : **102.17 km** ; 54 % Unitaire 46 % Séparatif
- Milieu récepteur du rejet : **rivière L'Ain**

i. Capacités nominales d'épuration

Paramètre	DBO5 (Kg/jour)	DCO (Kg/jour)	MES (Kg/jour)	NTK (Kg/jour)	Pt (Kg/jour)
Capacité	1 330	3 140	2 320	345	90
Paramètre	Débit temps pluie (m³/jour)	Débit temps sec (m³/jour)			
Capacité	8 000	2 850			

ii. Prescriptions réglementaires du rejet

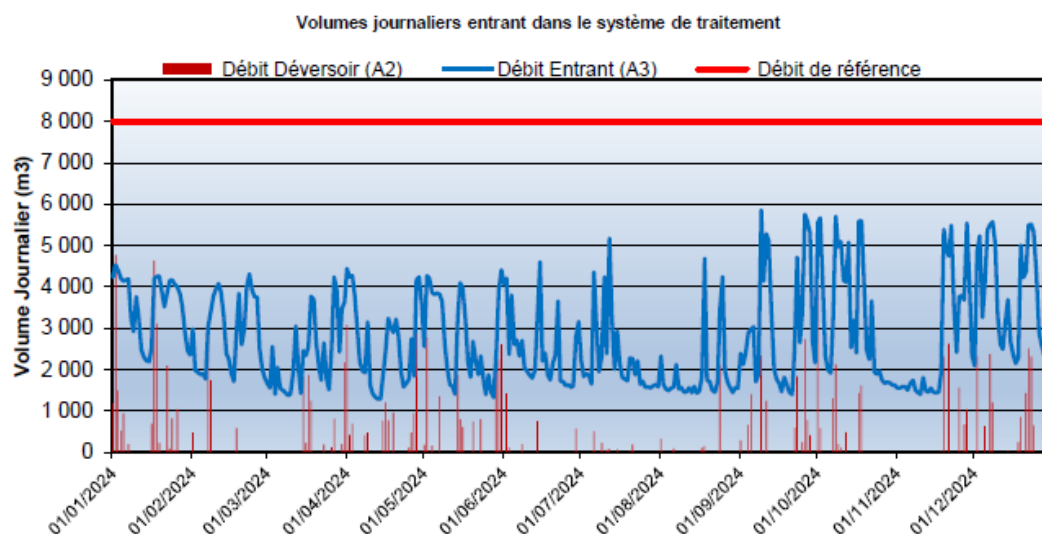
Les prescriptions réglementaires de rejet sont fixées par l'arrêté préfectoral n°2024-03-11-0001 du 11 mars 2024.

Limites de rejet selon l'arrêté n°2024-03-11-001 du 11/03/2024 - STEU de Champagnole			
	Concentration de sortie (mg/l)	Rendement (%)	Autre
DBO5	25	90	
DCO	90	85	
Mes	30	90	
NTK	15	75	
Pt	2	80	
pH	Compris entre		6 et 8,5
Température	Inférieure à		25°C

Les charges en entrée devront respecter les capacités nominales de la station.

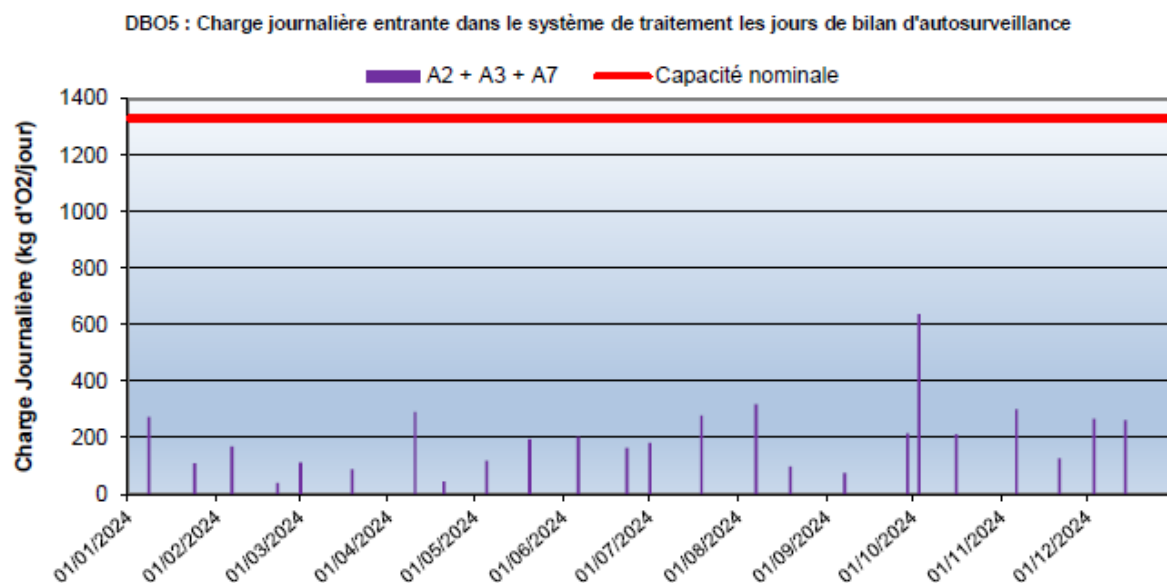


iii. Volumes journaliers reçus par la station



iv. Charges reçues par l'ouvrage en 2024 et rendement épuratoire

Mois	Débit moyen journalier en entrée de station (m³/j) (A)	Pluviométrie > 2 mm (P)		Moyenne journalière du total charges mesurées en entrée de station d'épuration - Point A3 (kg/l) (4) (E)					
		Total (mm)	Nb jours	MES	DCO	DBO5	NK	NG	PT
Janvier	3 552	130	15	304	563	182	85	85,3	8,9
Février	2 918	15	3	204	420	101	43	43,0	4,3
Mars	2 341	102	13	181	598	95	70	70,4	6,4
Avril	2 631	107	14	317	726	159	93	93,0	9,4
Mai	2 759	120	17	309	646	135	21	21,3	8,7
Juin	2 485	61	8	145	558	182	86	86,3	11,0
Juillet	2 265	71	10	153	716	229	92	91,7	8,7
Août	1 870	70	5	298	732	208	23	22,7	11,3
Septembre	3 036	165	16	230	629	145	70	70,2	6,7
Octobre	3 276	119	12	412	903	423	161	161,0	14,3
Novembre	2 594	96	7	291	921	187	104	104,0	16,6
Décembre	3 689	103	9	286	590	246	100	100,0	9,9
Moyenne (1)	2 785	97	11	261	668	192	79	79,2	9,7
Mini	1 870	15	3	145	420	95	21	21,3	4,3
Maxi	3 689	165	17	412	921	423	161	161,0	16,6
Total annuel estimé (2)	1 019 314	1 159	129	95 639	244 388	70 168	28 976	28 976	3 547



Mois	Rendements de la station d'épuration (%) (3)					
	MES	DCO	DBO5	NK	NG	PT
Janvier	97,0%	95,4%	94,0%	86,9%	79,4%	89,4%
Février	93,9%	93,7%	91,4%	85,2%	82,7%	93,1%
Mars	96,0%	95,6%	91,5%	83,7%	77,4%	90,9%
Avril	98,0%	96,6%	95,4%	97,8%	93,8%	74,5%
Mai	92,7%	96,6%	91,9%	87,5%	73,9%	70,1%
Juin	96,8%	97,8%	97,4%	98,8%	97,7%	95,8%
Juillet	96,8%	98,6%	98,3%	98,3%	97,2%	97,3%
Août	98,0%	98,2%	98,1%	96,0%	87,3%	98,2%
Septembre	98,4%	98,4%	96,8%	97,9%	95,1%	97,4%
Octobre	98,8%	97,8%	98,3%	98,5%	96,4%	94,8%
Novembre	97,3%	95,5%	95,4%	99,1%	98,1%	96,7%
Décembre	95,9%	95,7%	95,0%	96,1%	93,5%	77,2%
Moyenne (1)	96,8%	96,8%	96,0%	95,1%	91,8%	90,1%
Mini	92,7%	93,7%	91,4%	83,7%	73,9%	70,1%
Maxi	98,8%	98,6%	98,3%	99,1%	98,1%	98,2%

v. *Quantité de boues produites par cet ouvrage [tMS] :*

Année	Tonnes de MS
2020	176
2021	206
2022	224
2023	181
2024	184

Mois	Tonnes de MS
01-2024	7,9
02-2024	16,9
03-2024	26,8
04-2024	13,9
05-2024	15,7
06-2024	9,1
07-2024	9,3
08-2024	19,7
09-2024	9,8
10-2024	20,2
11-2024	11,4
12-2024	22,9

100 % des matières sèches ont été évacuées par une filière conforme (épandage)

vi. *Rendement du système d'assainissement*

		DBO5		DCO		MeS		NG		NTK		pH		Pt		Température eau	
Débit journalier de référence (m3/j)		8 000															
Charge brute de pollution organique (Kg DBO5/j)		638															
		Rendement (%)	Concentration sortie (mg/l)	Rendement (%)	Concentration sortie (mg/l)	Rendement (%)	Concentration sortie (mg/l)	Rendement (%)	Concentration sortie (mg/l)	Rendement (%)	Concentration sortie (mg/l)	Rendement (%)	Concentration sortie (mg/l)	Rendement (%)	Concentration sortie (mg/l)	Rendement (%)	Concentration sortie (mg/l)
Ensemble des mesures	Nombre réglementaire de mesures par an (1)	12		24		24		12		12		24		12		24	
	Nombre de mesures réalisées	24		24		24		12		12		24		12		24	
	Moyenne de l'ensemble des mesures réalisées	93,9%	4,4	94,4%	16,2	95,3%	6,3	92,4%	2,6	95,5%	1,6		7,7	93,6%	0,4		12,3
Conditions normales d'exploitation (*)	Nombre de mesures réalisées dans des conditions normales d'exploitation	24		24		24		12									
	Moyenne de l'ensemble des mesures réalisées dans des conditions normales d'exploitation	94,0%	4,4	94,0%	16,2	95,0%	6,4	92,0%	2,6								
	Valeur réductible (1)		50		180		75										
	Nombre de résultats non conformes à la valeur réductible																
	Valeurs limites (1) en moyenne journalière	90%	25	85%	90	90%	30	75%	15					80%	2		
	Nombre maximum de non-conformités aux valeurs limites par an (1)	3		3		3		2		2		3		2		3	
	Nombre de résultats non conformes aux valeurs limites (2)	0		0		1		0		0		0		0		0	
	Valeurs limites (1) en moyenne annuelle																
Conformité selon l'exploitant par paramètre :		OUI		OUI		OUI		OUI		OUI		OUI		OUI		OUI	
Respect du nombre de bilan par paramètre :		OUI		OUI		OUI		OUI		OUI		OUI		OUI		OUI	
Conformité globale selon l'exploitant :		OUI															

La station a un bon fonctionnement général.

Les non-conformités du système sont dues aux déversements par temps de pluie sur l'ensemble du système d'assainissement de Champagnole.

Une étude du système d'assainissement sur les 6 communes reliées à la STEU de Champagnole a été rendue en décembre 2019. Cette étude a permis de définir un plan pluriannuel d'investissement nécessaire pour réduire les arrivées d'eaux claires parasites à la STEU et les déversements sur le réseau.

Des travaux conséquents de mise en séparatif des réseaux sont en cours sur la commune de Champagnole et à venir sur Saint-Germain-en-Montagne. Pour un montant projeté de 19 000 000 d'euros.

2. STEU de MONTIGNY SUR L'AIN

- Type de station : **Boues activées**
- Commune d'implantation : **Montigny sur l'Ain**
- Communes raccordées : **Montigny sur l'Ain, Pont du Navoy, Monnet la Ville**
- Capacité nominale : **4 167** Equivalent Habitant (EH)
- Réseau de collecte : **15,28 km**, 8% d'Unitaire et 92% de Séparatif
- Milieu récepteur du rejet : **rivière L'Ain**

La station a été mise en route en 1996.

i. Capacités nominales d'épuration

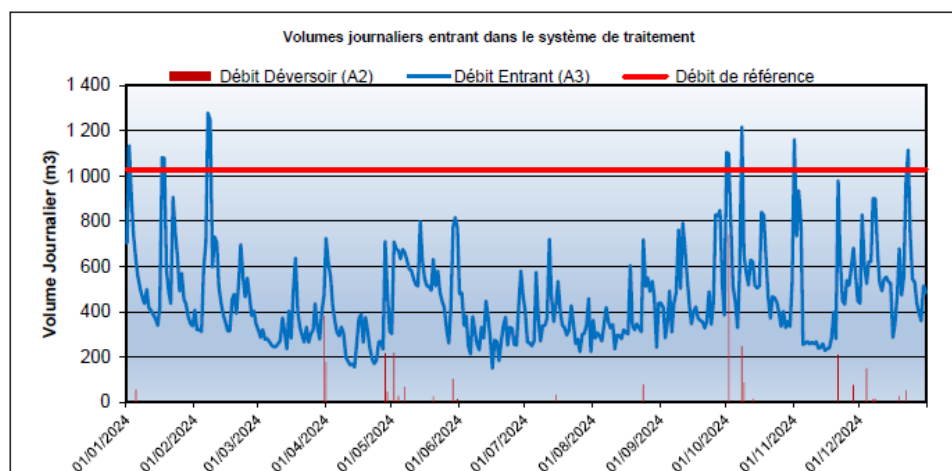
Paramètre	DBO5 (Kg/jour)	DCO (Kg/jour)	MES (Kg/jour)	NTK (Kg/jour)	Pt (Kg/jour)	Débit (m³/jour)
Capacité	250	530	180	33	11	530

ii. Prescriptions réglementaires du rejet

Les prescriptions réglementaires de rejet sont fixées par l'arrêté du 15 février 2018.

Limites de rejet selon l'arrêté N°15-02-2018-01 du 15 Février 2018 en Concentration ET Flux OU Rendement - STEU de Montigny sur l'Ain				
	Concentration de sortie (mg/l)	Concentration réduite de sortie (mg/l)	Flux Sortant (Kg/jour)	Rendement (%)
DBO5	25	50	13,20	94,00
DCO	90	250	47,70	91,00
Mes	30	85	15,90	91,00
NTK	10		5,30	84,00
Pt	4		2,20	80,00

iii. Volumes journaliers reçus par la station



NB : Le débit de référence indiqué est celui défini par le service de Police de l'Eau dans son courrier de conformité 2023 ; à défaut, c'est celui figurant dans l'autorisation de rejet de la station en vigueur l'année du présent bilan.

La capacité hydraulique maximale de la station a été dépassée plusieurs fois au cours de l'année 2024.

iv. Charges reçues par l'ouvrage en 2024 et rendement épuratoire

La capacité nominale de la station étant comprise entre 2000 et 10 000 EH (120 et 600 Kg de DBO5/j), l'ouvrage est soumis à 12 bilans annuels.

Les résultats des bilans réalisés sur l'année 2024 sont consignés ci-dessous :

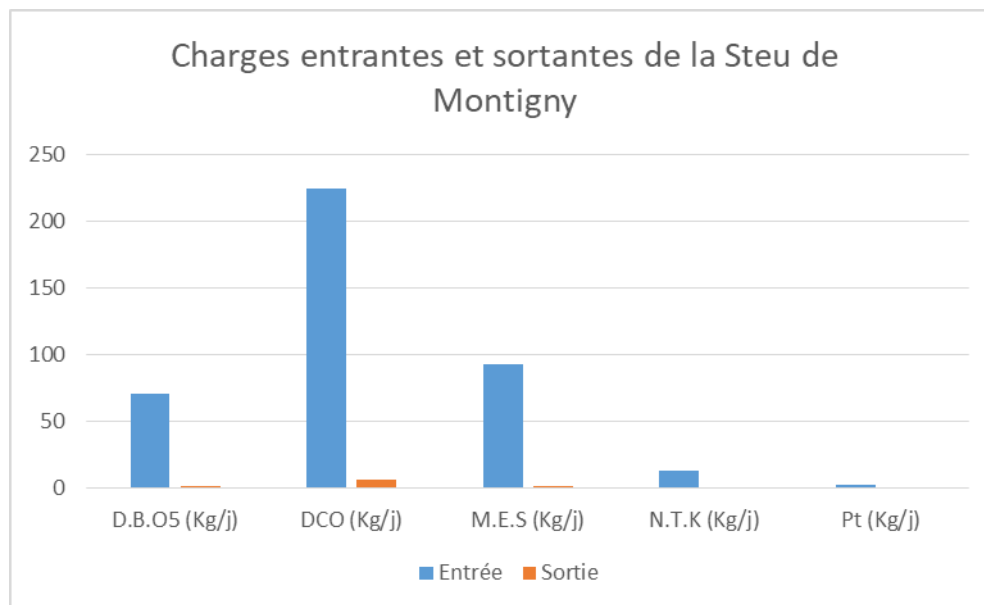
Mois	Débit moyen journalier en entrée de station (m3/j) (A)	Pluviométrie > 2 mm (P)		Moyenne journalière du total charges mesurées en entrée de station d'épuration - Point A3 (kg/j) (4) (E)					
		Total (mm)	Nb jours	MES	DCO	DBO5	NK	NG	PT
Janvier	577	130	15	56	159	32			
Février	525	15	3	303	673	282			
Mars	328	102	13	38	120	38			
Avril	327	107	14	88	228	84	12	11,7	2,8
Mai	569	120	17	48	162	57			
Juin	326	61	8	33	121	43	8	8,3	1,7
Juillet	357	71	10						
Août	372	70	5	117	477	88	13	13,4	3,0
Septembre	485	165	16	171	309	73	21	21,3	2,4
Octobre	573	121	13	145	234	103			
Novembre	457	96	7	62	93	13			
Décembre	586	103	9	29	61	21			
Moyenne (1)	457	97	11	98	238	75	14	13,7	2,5
Mini	326	15	3	29	61	13	8	8,3	1,7
Maxi	586	165	17	303	673	282	21	21,3	3,0
Total annuel estimé (2)	167 297	1 161	130	35 825	87 014	27 401	5 008	5 008	910

Mois	Rendements de la station d'épuration (%) (3) (R)					
	MES	DCO	DBO5	NK	NG	PT
Janvier	95,6%	96,9%	95,5%			
Février	99,3%	99,2%	99,7%			
Mars	96,4%	97,1%	97,3%			
Avril	98,6%	98,2%	99,1%	97,6%	95,8%	92,8%
Mai	97,1%	97,9%	98,2%			
Juin	94,5%	95,5%	98,6%	96,4%	95,6%	49,7%
Juillet						
Août	97,9%	99,0%	98,8%	97,7%	94,0%	90,5%
Septembre	98,5%	95,8%	97,5%	97,4%	94,6%	80,8%
Octobre	98,4%	97,7%	98,7%			
Novembre	96,2%	83,5%	72,1%			
Décembre	89,7%	87,8%	87,4%			
Moyenne (1)	97,9%	97,2%	98,0%	97,4%	94,9%	81,8%
Mini	89,7%	83,5%	72,1%	96,4%	94,0%	49,7%
Maxi	99,3%	99,2%	99,7%	97,7%	95,8%	92,8%

Moyenne annuelle des charges en entrée et sortie :

Station de Montigny

Moyenne ANNUELLE	Volume (m³/j)	D.B.O5 (Kg/j)	DCO (Kg/j)	M.E.S (Kg/j)	N.T.K (Kg/j)	Pt (Kg/j)
Entrée		71,3	225,2	93,2	13,7	2,48
Sortie		1,57	6,67	2,16	0,36	0,46
Rendement		98%	97%	98%	97%	81%



Les bilans révèlent un bon fonctionnement général de la station.

v. Quantité de boues issues de cet ouvrage [tMS] :

• **Evolution de la quantité annuelle de boues produites**

Année	Tonnes de MS
2020	98
2021	36
2022	23
2023	24
2024	31

- **Détails des quantités mensuelles de boues produites**

Mois	Tonnes de MS
01-2024	2,8
02-2024	1,0
03-2024	2,7
04-2024	3,0
05-2024	4,2
06-2024	3,9
07-2024	1,2
08-2024	5,0
09-2024	2,8
10-2024	1,8
11-2024	0,8
12-2024	1,5

100 % des matières sèches ont été évacuées par une filière conforme.
Les boues évacuées en 2024 ont été épandues.

3. STEU de FONCINE LE HAUT

- Type de station : **Boues activées**
- Commune d'implantation : **Foncine le Haut**
- Capacité nominale : **1 517** Equivalent Habitant (EH)
- Réseau de collecte : **14.45 km**, 14% d'Unitaire et 86% de séparatif
- Milieu récepteur du rejet : **rivière la Saine**

La station a été mise en service en 1980.

i. Capacités nominales d'épuration

Paramètre (FLH)	DBO5 (Kg/jour)	Débit (m ³ /jour)
Capacité	91	360

ii. Prescriptions réglementaires du rejet

Les prescriptions de rejet de la station de Foncine le Haut sont en cours de régularisation administrative avec l'autorité compétente, dans l'attente, celles-ci doivent respecter l'arrêté ministériel du 21 juillet 2015.

Limite de rejet, AM 21/07/2015 pour Steu < 120 Kg DBO5/Jour (<2000 E.H)			
	Concentration de sortie (mg/l)	Concentration Réduite	Rendement (%)
DBO5	35	70	60,00
DCO	200	400	60,00
Mes		85	50,00

iii. Charges reçues par l'ouvrage en 2024, rendement épuratoire.

La capacité nominale de la station étant comprise entre 1000 et 2000 EH (60 et 120 Kg de DBO5/j), l'ouvrage est soumis à deux bilans annuels.

Les résultats des 2 bilans réalisés sur l'année 2024 sont consignés ci-dessous :

Moyenne des 2 bilans réalisés sur 2024 :

Débits (en m ³)				
Période	Eau Brute	Eau Traitée	Référence	Dép. Hydr.
Normale	332	332	1013	

Param.	Unite	Charge (Kg/j)		Rdt. Moy. (%)	Conc. Moyenne		(A3) Eau Brute (Kg/j)		Coef. Var.	(A4) Eau Traitée	
		(A3) Eau Brute	(A4) Eau Traitée		(A3) Eau Brute	(A4) Eau Traitée	Mini	Maxi		Mini	Maxi
DBO5	mg(O2)/L	23,9	0,99	95,86%	70,5	3	17	30,8	40,75%	3	3
DCO	mg(O2)/L	83,2	3,84	95,38%	258	11,5	80,8	85,6	4,07%	11	12
MeS	mg/L	38,5	0,99	97,43%	119	3	38,1	39	1,71%	3	3
N-NH4	mg(N)/L	3,84	0,15	96,09%	11,5	0,45	3,06	4,62	28,39%	0,4	0,5
N-NO2	mg(N)/L	0	0,01		0,01	0,04	0	0		0,02	0,05
N-NO3	mg(N)/L	0,07	0,18		0,23	0,57	0,06	0,08	14,29%	0,56	0,58
NG	mg(N)/L	6,81	0,46	93,25%	20,2	1,36	5,25	8,37	32,31%	1,08	1,63
NTK	mg(N)/L	6,73	0,26	96,14%	20	0,75	5,18	8,27	32,39%	0,5	1
pH	unité pH				7,2	7,8				7,7	7,9
Pt	mg(P)/L	1,3	0,43	66,92%	3,85	1,2	0,93	1,67	40,00%	0,47	1,93
Température eau	°C					11				8,3	13,7

Ratios Moyens	
DCO / DBO	3,48
MES / DBO	1,61
DBO / NK	3,55
N-NH4 / NK	0,57
DBO / Pt	18,31

Synthèse des valeurs de sortie :

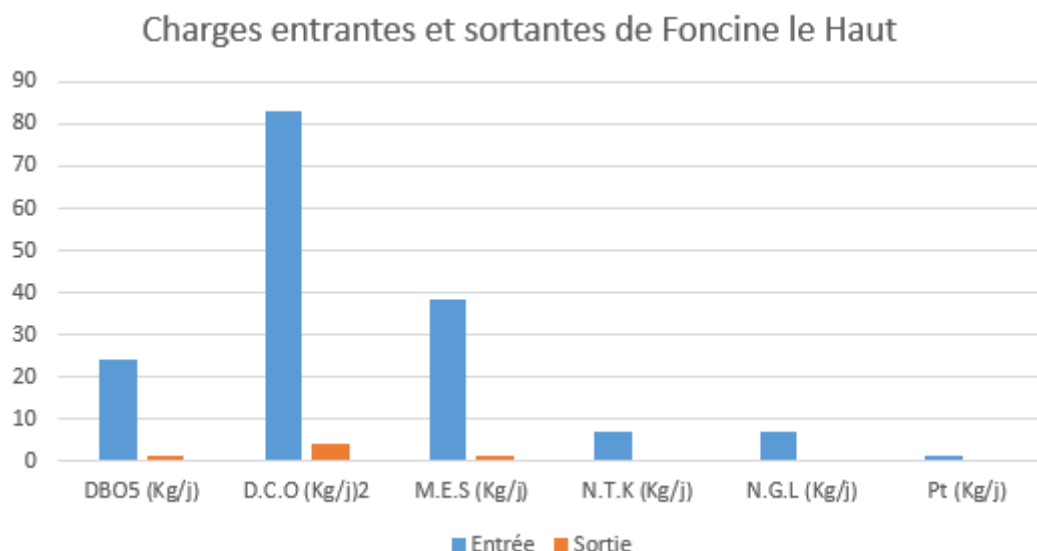
Date	Débits		DBO5				DCO				MeS			
	Entrée	Seuil	Conc.	Flux	Rdt	Seuil	Conc.	Flux	Rdt	Seuil	Conc.	Flux	Rdt	Seuil
	m3/j		mg/l	kg/j	%		mg/l	kg/j	%		mg/l	kg/j	%	
19/03/24	385		3,00	1,16	96,25%		12,00	4,62	94,29%		3,00	1,16	96,97%	
25/06/24	279		3,00	0,84	95,08%		11,00	3,07	96,42%		3,00	0,84	97,86%	

Légende :

chiffre en gras	Dépassement hydraulique ou de charge de référence
	Dépassement des seuils de l'arrêt
	Dépassement réhibitoire de l'arrêt
	Pas de dépassement
	Evenement exceptionnel (trame EVO)

Synthèse des charges en sortie :

	Volume (m ³ /j)	DBO5 (Kg/j)	D.C.O (Kg/j)	M.E.S (Kg/j)	N.T.K (Kg/j)	N.G.L (Kg/j)	Pt (Kg/j)
Entrée	332	23,9	83,2	38,5	6,73	6,81	1,3
Sortie	332	0,99	3,84	0,99	0,26	0,46	0,43
Rendement		96%	95%	97%	96%	93%	67%



Les rejets sont conformes à l'arrêté du 21 juillet 2015.

La STEU reçoit régulièrement des débits importants en tête de station. Une étude diagnostic des réseaux a été lancée fin 2019. Ce diagnostic est finalisé, un programme de travaux est établi afin d'éliminer les eaux parasites arrivant à la station.

Des petits travaux de colmatage d'entrée d'eaux claires parasites ont été réalisés. Des travaux de mise en séparatif débiteront en 2026.

Une étude sur la réhabilitation de pré-traitement de la station a également été réalisée et des travaux de réhabilitation vont être prochainement engagés.

iv. Quantité de boues issues de cet ouvrage [tMS]

- Evolution de la quantité annuelle de boues produites

Année	Tonnes de MS
2020	7
2021	7
2022	4
2023	5
2024	9

- Détails des quantités mensuelles de boues produites

Mois	Tonnes de MS
01-2024	0,5
02-2024	0,5
03-2024	0,8
04-2024	0,6
05-2024	1,3
06-2024	0,6
07-2024	0,9
08-2024	1,2
09-2024	0,9
10-2024	0,7
11-2024	0,3
12-2024	0,7

En 2024, les boues de Foncine-le-Haut ont en partie été transférées et traitées sur la station de Champagnole, en tête de station, afin de les assimiler comme matières de vidange et non comme mélange de boues.

4. STEU de VALEMPOULIERES

- Type de station : **Boues activées**
- Commune d'implantation : **VALEMPOULIERES**
- Commune raccordée : **VALEMPOULIERES**
- Capacité nominale : **650** Equivalent Habitant (EH)
- Réseau de collecte : **3,9 km**, 39% d'Unitaire et 61% de Séparatif
- Milieu récepteur du rejet : **perte sur karst**

i. Capacités nominales d'épuration

Paramètre Valempoulières	DBO5 (Kg/jour)	Débit (m³/jour)
Capacité	39	100

ii. Prescriptions réglementaires du rejet

Les prescriptions règlementaires de rejet sont fixées par le récépissé de déclaration n°17/2004 en date du 14 septembre 2004.

Limites de rejet selon le récépissé de déclaration N°17/2004 du 14 Septembre 2004 en Concentration ET Flux - STEU de Valempoulières			
	Concentration de sortie (mg/l)	Concentration Rédhibitoire	Flux (Kg/jour)
DBO5	25	70	2,50
DCO	90	400	9,00
Mes	30	85	3,00
NGL	20		2,00
Pt	2		0,46

iii. Charges reçues par l'ouvrage en 2024 et rendement épuratoire

La capacité nominale de la station étant comprise entre 500 et 1000 EH (30 et 60 Kg de DBO5/j), la réalisation d'un bilan annuel est obligatoire.
Les résultats du bilan du 18/09/2024 sont consignés ci-dessous :

Période	Débits (en m³)			
	Eau Brute	Eau Traitée	Référence	Dép. Hydr.
Normale	145	145	252	

Param.	Unité	Charge (Kg/j)		Rdt. Moy. (%)	Conc. Moyenne		(A3) Eau Brute (Kg/j)		Coef. Var.	(A4) Eau Traitée	
		(A3) Eau Brute	(A4) Eau Traitée		(A3) Eau Brute	(A4) Eau Traitée	Mini	Maxi		Mini	Maxi
DBO5	mg(O2)/L	26,1	0,43	98,35%	180	3	26,1	26,1	0,00%	3	3
DCO	mg(O2)/L	74,2	1,45	98,05%	512	10	74,2	74,2	0,00%	10	10
MeS	mg/L	17,4	0,29	98,33%	120	2	17,4	17,4	0,00%	2	2
N-NH4	mg(N)/L	9,17	0,08	99,13%	63,3	0,6	9,17	9,17	0,00%	0,6	0,6
N-NO2	mg(N)/L	0	0,02	19,00%	0,01	0,19	0	0		0,19	0,19
N-NO3	mg(N)/L	0,03	2,87	-9466,67%	0,23	19,8	0,03	0,03	0,00%	19,8	19,8
NG	mg(N)/L	12,4	3,01	75,73%	85,5	20,7	12,4	12,4	0,00%	20,7	20,7
NTK	mg(N)/L	12,3	0,11	99,11%	85,3	0,8	12,3	12,3	0,00%	0,8	0,8
pH	unité pH				7,7	6,9				6,9	6,9
Pt	mg(P)/L	1,39	0,04	97,12%	9,64	0,32	1,39	1,39	0,00%	0,32	0,32
Température eau	°C					14				14	14
NH4	mg(NH4)/L	11,7	0,11	99,06%	81	0,76	11,7	11,7	0,00%	0,76	0,76
NO2	mg(NO2)/L	0	0,09	65,00%	0,04	0,65	0	0		0,65	0,65
NO3	mg(NO3)/L	0,14	12,7	-8971,43%	1,01	87,7	0,14	0,14	0,00%	87,7	87,7

Ratios Moyens	
DCO / DBO	2,84
MES / DBO	0,66
DBOad2 / DBO	
MVS / MES	
DBO / NK	2,11
N-NH4 / NK	0,74
DBO / Pt	18,67

Synthèse des valeurs en sortie :

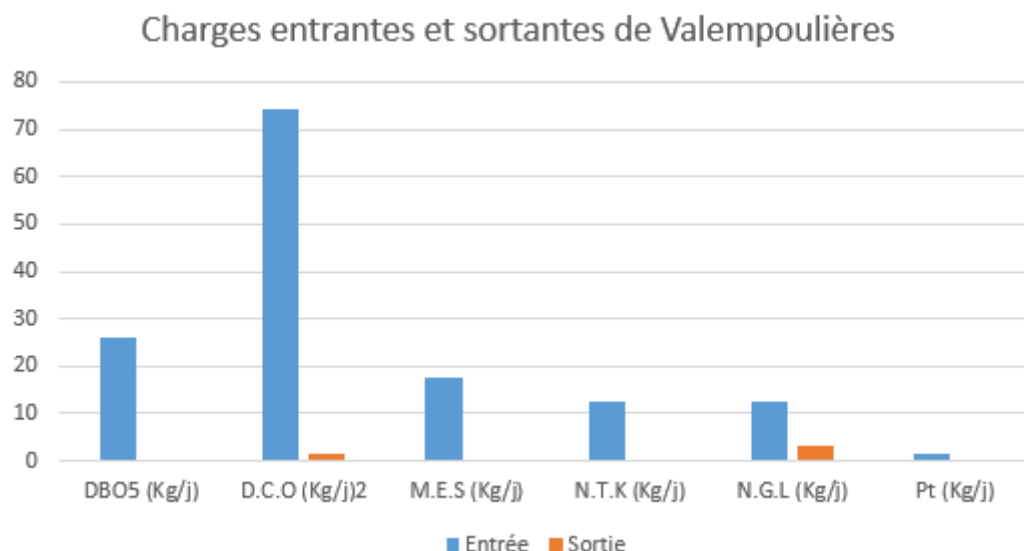
Date	Débits		DBO5				DCO				MeS				NG				Pt			
	Entrée		Conc.	Flux	Rdt		Conc.	Flux	Rdt		Conc.	Flux	Rdt		Conc.	Flux	Rdt		Conc.	Flux	Rdt	
	m3/j	Seuil	mg/l	kg/j	%		mg/l	kg/j	%		mg/l	kg/j	%		mg/l	kg/j	%		mg/l	kg/j	%	
18/09/24	145		3,00	0,44	98,33%		10,00	1,45	98,05%		2,00	0,29	98,33%		20,80	3,02	75,69%		0,32	0,05	96,66%	

Légende :

chiffre en gras	Dépassement hydraulique ou de charge de référence
	Dépassement des seuils de l'arrêt
	Dépassement rédhibitoire de l'arrêt
	Pas de dépassement
	Evenement exceptionnel (trame EVO)

Synthèse des charges en entrée et sortie :

	DBO5 (Kg/j)	D.C.O (Kg/j)	M.E.S (Kg/j)	N.T.K (Kg/j)	N.G.L (Kg/j)	Pt (Kg/j)
Entrée	26,1	74,2	17,4	12,3	12,4	1,39
Sortie	0,43	1,45	0,29	0,11	3,01	0,04
Rendement	98%	98%	98%	99%	76%	97%



Les valeurs de rejet sont conformes à l'arrêté en vigueur.

Le déracordement de la fromagerie a provoqué une baisse de la charge polluante en entrée de station..

iv. Quantité de boues issues de cet ouvrage [tMS]

- Quantités annuelles de boues produites, apportées et évacuées au cours de l'année**

Boues	Quantité annuelle brute (Tonnes)	Quantité annuelle brute (m3)	Quantité annuelle de matière sèche (Tonnes de MS)
Boues produites (point S4)	0	15	0
Boues apportées (point S5)	0	0	0
Boues évacuées (points S6 et S17)	0	0	0

En 2024 les quantités de boues évacuées sont nulles pour la station de Valempoulières.

- Evolution de la quantité annuelle de boues produites**

Année	Tonnes de MS
2022	3
2023	0,45
2024	0,2

- **Détails des quantités mensuelles de boues produites**

Mois	Tonnes de MS
01-2024	0,0
02-2024	0,0
03-2024	0,0
04-2024	0,0
05-2024	0,0
06-2024	0,0
07-2024	0,0
08-2024	0,0
09-2024	0,0
10-2024	0,0
11-2024	0,0
12-2024	0,2

La quantité de boues produites est en nette baisse. La baisse de charge ne permet pas d'extraire du système de traitement des boues.

Le déraccordement de la fromagerie de Valempoulières, en juin 2022, explique en partie ce phénomène de baisse de la production de boues.

Des recherches sur le réseau permettront de trouver la cause exacte du problème.

5. STEU de VERS EN MONTAGNE

- Type de station : **Boues activées**
- Commune d'implantation : **VERS EN MONTAGNE**
- Commune raccordée : **VERS EN MONTAGNE**
- Capacité nominale : **630** Equivalent Habitant (EH)
- Réseau de collecte : **3,3km** de réseau séparatif
- Milieu de rejet : **ruisseau de L'Angillon**

La station a été mise en route en 2003.

i. Capacités nominales d'épuration

Paramètre	DBO5 (Kg/jour)	Débit (m ³ /jour)
Vers en Montagne	38	65 (temps sec)

ii. Prescriptions réglementaires du rejet

Les prescriptions réglementaires de rejet sont fixées par le récépissé de déclaration n°12/2002 en date du 6 août 2002.

Limites de rejet selon le récépissé de déclaration n°12/2002 du 6 août 2002 - STEU de Vers en Montagne				
Paramètre	Concentration de sortie (mg/l)	Concentration Réduite	Flux (Kg/jour)	Rendement minimum (%)
DBO5	25	70	3,40	
DCO	90	400	12,10	
Mes	30	85	4,00	
NGL	25	-	1,30	
Pt	2	-	-	

iii. Charges reçues par l'ouvrage en 2024 et rendement épuratoire

La capacité nominale de la station étant comprise entre 500 et 1000 EH (30 et 60 Kg de DBO5/j), la réalisation d'un bilan annuel est obligatoire.

Les résultats du bilan du 18/04/2024 sont consignés ci-dessous :

Période	Débits (en m³)			Dép. Hydr.
	Eau Brute	Eau Traitée	Référence	
Normale	105	105	107	

Param.	Unite	Charge (Kg/j)		Rdt. Moy. (%)	Conc. Moyenne		(A3) Eau Brute (Kg/j)		Coef. Var.	(A4) Eau Traitée	
		(A3) Eau Brute	(A4) Eau Traitée		(A3) Eau Brute	(A4) Eau Traitée	Mini	Maxi		Mini	Maxi
DBO5	mg(O2)/L	92,4	0,31	99,66%	880	3	92,4	92,4	0,00%	3	3
DCO	mg(O2)/L	359	1,68	99,53%	3420	16	359	359	0,00%	16	16
MeS	mg/L	147	0,63	99,57%	1400	6	147	147	0,00%	6	6
N-NH4	mg(N)/L	6,07	0,04	99,34%	57,9	0,4	6,07	6,07	0,00%	0,4	0,4
N-NO2	mg(N)/L	0	0	3,00%	0,01	0,03	0	0		0,03	0,03
N-NO3	mg(N)/L	0,02	0,23	-1050,00%	0,23	2,23	0,02	0,02	0,00%	2,23	2,23
NG	mg(N)/L	14,3	0,4	97,20%	136	3,86	14,3	14,3	0,00%	3,86	3,86
NTK	mg(N)/L	14,2	0,16	98,87%	136	1,6	14,2	14,2	0,00%	1,6	1,6
pH	unité pH				6,6	8,2				8,2	8,2
Pt	mg(P)/L	2,74	0,09	96,72%	26,1	0,86	2,74	2,74	0,00%	0,86	0,86
Température eau	°C					8				8	8
NH4	mg(NH4)/L	7,78	0,05	99,36%	74,1	0,51	7,78	7,78	0,00%	0,51	0,51
NO2	mg(NO2)/L	0	0,01	12,00%	0,04	0,12	0	0		0,12	0,12
NO3	mg(NO3)/L	0,1	1,03	-930,00%	1,01	9,87	0,1	0,1	0,00%	9,87	9,87

Ratios Moyens	
DCO / DBO	3,88
MES / DBO	1,59
DBOad2 / DBO	
MVS / MES	
DBO / NK	6,47
N-NH4 / NK	0,42
DBO / Pt	33,71

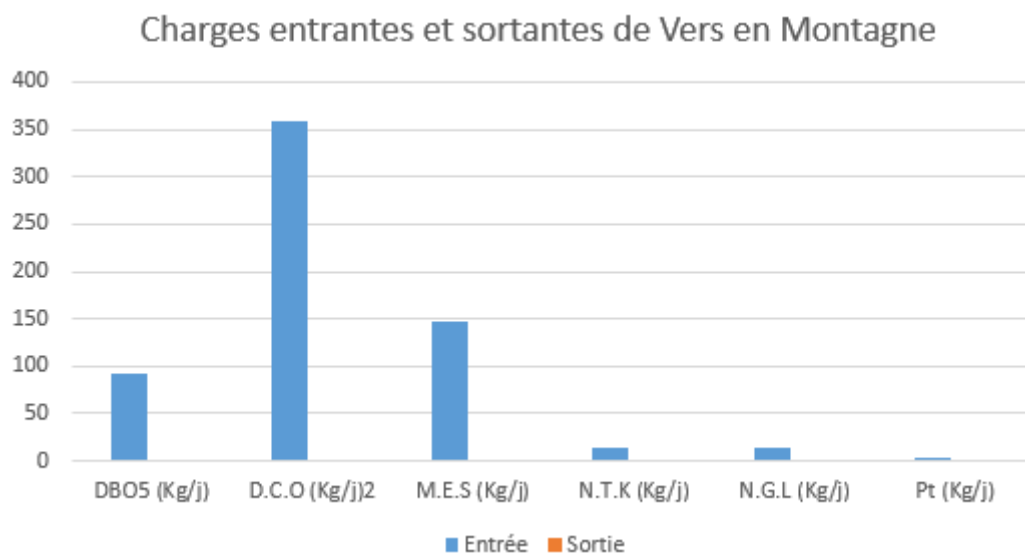
Synthèse des valeurs en sortie :

Date	Débits				DBO5				DCO				MeS				NG				NTK				Pt			
	Entrée	Seuil	Conc. mg/l	Flux kg/j	Rdt %	Seuil	Conc. mg/l	Flux kg/j	Rdt %	Seuil	Conc. mg/l	Flux kg/j	Rdt %	Seuil	Conc. mg/l	Flux kg/j	Rdt %	Seuil	Conc. mg/l	Flux kg/j	Rdt %	Seuil	Conc. mg/l	Flux kg/j	Rdt %			
18/04/24	105		3,00	0,32	99,66%		16,00	1,68	99,53%		6,00	0,63	99,57%		3,87	0,41	97,16%		1,60	0,17	98,82%		0,87	0,09	96,67%			

	Exécution excellente (taux E/C)
	Très bonne exécution
	Exécution satisfaisante de l'ordre
	Exécution pas tout à fait satisfaisante
	Exécution médiocre ou de qualité de l'urgence

Synthèse des charges en sortie :

	DBO5 (Kg/j)	D.C.O (Kg/j)2	M.E.S (Kg/j)	N.T.K (Kg/j)	N.G.L (Kg/j)	Pt (Kg/j)
Entrée	92,4	359	147	14,2	14,3	2,74
Sortie	0,31	1,68	0,63	0,16	0,4	0,09
Rendement	100%	100%	100%	99%	97%	97%



Les valeurs de rejet sont conformes à l'arrêté en vigueur.
La station a un bon fonctionnement général.

iv. Quantité de boues produites par cet ouvrage [tMS]

- Quantités annuelles de boues produites, apportées et évacuées au cours de l'année**

Boues	Quantité annuelle brute (Tonnes)	Quantité annuelle brute (m3)	Quantité annuelle de matière sèche (Tonnes de MS)
Boues produites (point S4)	0	166	2
Boues apportées (point S5)	0	0	0
Boues évacuées (points S6 et S17)	170	0	5

- Evolution de la quantité annuelle de boues produites**

Année	Tonnes de MS
2020	6
2021	5
2022	2
2023	4
2024	4

- **Détails des quantités mensuelles de boues produites**

Mois	Tonnes de MS
01-2024	0,3
02-2024	0,4
03-2024	0,7
04-2024	0,45
05-2024	0,3
06-2024	0,3
07-2024	0,2
08-2024	0,4
09-2024	0,2
10-2024	0,2
11-2024	0,1
12-2024	0,2

6. STEU de LE FRASNOIS (Bourg)

- Type de station : **Boues activées**
- Commune d'implantation : **Le Frasnois**
- Commune raccordée : **Le Frasnois - Bourg**
- Capacité nominale : **700** Equivalent Habitant (EH)
- Réseau de collecte : **6,7 km** de réseau séparatif
- Milieu récepteur du rejet : **Infiltration**

La station a été mise en service en 1997.

i. Capacités nominales d'épuration

Paramètre (Le frasnois)	DBO5 (Kg/jour)	DCO (Kg/jour)	MES (Kg/jour)	NTK (Kg/jour)	Pt (Kg/jour)	Débit (m³/jour)
Capacité	38	95	63	11	3	105

ii. Prescriptions réglementaires du rejet

Les prescriptions réglementaires de rejets sont fixées par l'arrêté préfectoral n°2016-296 en date du 4 juillet 2016.

Limites de rejet selon l'Arrêté Préfectoral n°2016-296 du 4 Juillet 2016 en Concentration ET Flux (OU rendement pour le phosphore) - STEU Le Frasnois				
	Concentration de sortie (mg/l)	Rendement (%)	Flux (Kg/jour)	Autre
DBO5	30		3,20	
DCO	90		9,50	
Mes	20		2,10	
NG	15		4,20	
Pt	2	80	0,60	
pH	Compris entre			6 et 8,5
Température	Inférieure à			25°C

iii. Charges reçues par l'ouvrage en 2024 et rendement épuratoire

La capacité nominale de la station étant comprise entre 500 et 1000 EH (30 et 60 Kg de DBO5/j), la réalisation d'un bilan annuel est obligatoire.
Les résultats du bilan du 07/08/2024 sont consignés ci-dessous :

Débits (en m³)				
Période	Eau Brute	Eau Traitée	Référence	Dép. Hydr.
Normal	85,5	85,5	37	1

Param.	Unite	Charge (Kg/j)		Rdt. Moy. (%)	Conc. Moyenne		(A3) Eau Brute (Kg/j)		Coef. Var.	(A4) Eau Traitée	
		(A3) Eau Brute	(A4) Eau Traitée		(A3) Eau Brute	(A4) Eau Traitée	Mini	Maxi		Mini	Maxi
DBO5	mg(O2)/L	20,5	0,34	98,34%	240	4	20,5	20,5	0,00%	4	4
DCO	mg(O2)/L	76,2	2,99	96,08%	892	35	76,2	76,2	0,00%	35	35
MeS	mg/L	27,3	0,51	98,13%	320	6	27,3	27,3	0,00%	6	6
N-NH4	mg(N)/L	9,23	0,37	95,99%	108	4,4	9,23	9,23	0,00%	4,4	4,4
N-NO2	mg(N)/L	0	0	3,00%	0,01	0,03	0	0		0,03	0,03
N-NO3	mg(N)/L	0,01	0,05	-400,00%	0,23	0,69	0,01	0,01	0,00%	0,69	0,69
NG	mg(N)/L	12,9	0,54	95,81%	151	6,42	12,9	12,9	0,00%	6,42	6,42
NTK	mg(N)/L	12,9	0,48	96,28%	151	5,7	12,9	12,9	0,00%	5,7	5,7
pH	unité pH				7,9	7,8				7,8	7,8
Pt	mg(P)/L	1,29	0,06	95,35%	15,2	0,76	1,29	1,29	0,00%	0,76	0,76
Température eau	°C					22,6				22,6	22,6
NH4	mg(NH4)/L	11,8	0,48	95,93%	138	5,63	11,8	11,8	0,00%	5,63	5,63
NO2	mg(NO2)/L	0	0	9,00%	0,04	0,09	0	0		0,09	0,09
NO3	mg(NO3)/L	0,08	0,26	-225,00%	1,01	3,05	0,08	0,08	0,00%	3,05	3,05

Ratios Moyens	
DCO / DBO	3,71
MES / DBO	1,33
DBOad2 / DBO	
MVS / MES	
DBO / NK	1,58
N-NH4 / NK	0,71
DBO / Pt	15,78

Synthèse des valeurs en sortie

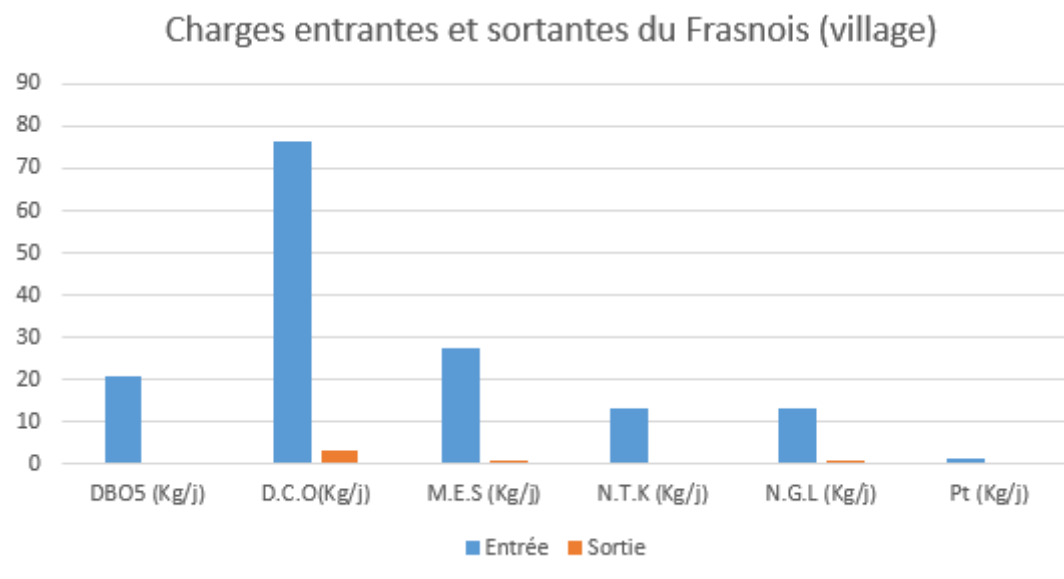
Date	Débits		DBO5				DCO				MeS				NG				Pt			
	Entrée	Seuil	Conc.	Flux	Rdt	Seuil	Conc.	Flux	Rdt	Seuil	Conc.	Flux	Rdt	Seuil	Conc.	Flux	Rdt	Seuil	Conc.	Flux	Rdt	
	m3/j		mg/l	kg/j	%		mg/l	kg/j	%		mg/l	kg/j	%		mg/l	kg/j	%		mg/l	kg/j	%	
07/08/24	86		4.00	0.34	98.33%		35.00	2.99	96.08%		6.00	0.51	98.12%		6.42	0.55	95.76%		0.77	0.07	94.95%	

Légende :

chiffre en gras	
	Dépassement hydraulique ou de charge de référence
	Dépassement des seuils de l'arrêt
	Dépassement réhibitoire de l'arrêt
	Pas de dépassement
	Evenement exceptionnel (trame EVO)

Synthèse des charges en sortie

	Volume (m³/j)	DBO5 (Kg/j)	D.C.O (Kg/j)	M.E.S (Kg/j)	N.T.K (Kg/j)	N.G.L (Kg/j)	Pt (Kg/j)
Entrée	85,5	20,5	76,2	27,3	12,9	12,9	1,29
Sortie	85,5	0,34	2,99	0,51	0,48	0,54	0,06
Rendement		98%	96%	98%	96%	96%	95%



Les valeurs de rejet sont conformes à l'arrêté en vigueur.

iv. Quantité de boues Produites par cet ouvrage [tMS]

- Quantités annuelles de boues produites, apportées et évacuées au cours de l'année**

Boues	Quantité annuelle brute (Tonnes)	Quantité annuelle brute (m3)	Quantité annuelle de matière sèche (Tonnes de MS)
Boues produites (point S4)	0	361	2.7
Boues apportées (point S5)	0	0	0
Boues évacuées (points S6 et S17)	0	150	3

- **Evolution de la quantité annuelle de boues produites**

Année	Tonnes de MS
2021	2
2022	2
2023	3
2024	3

- **Détails des quantités mensuelles de boues produites**

Mois	Tonnes de MS
01-2024	0,2
02-2024	0,2
03-2024	0,25
04-2024	0,2
05-2024	0,0
06-2024	0,3
07-2024	0,25
08-2024	0,25
09-2024	0,5
10-2024	0,4
11-2024	0,25
12-2024	0,0

Les quantités de boues produites sur cet ouvrage sont relativement constantes.

7. STEU d'ANDELOT EN MONTAGNE

- Type de station : **Filtre planté de roseaux (FPR)**
- Commune d'implantation : **Andelot en Montagne**
- Commune raccordée : **Andelot en Montagne**
- Capacité nominale : **750** Equivalent Habitant (EH)
- Réseau de collecte : **7,5 km**, 60% d'unitaire et 40% de séparatif
- Milieu récepteur du rejet : **Bief de la Fontaine**

La station a été mise en route en 2014.

i. Capacités nominales d'épuration

Paramètre (Andelot en Montagne)	DBO5 (Kg/jour)	Débit (m³/jour)
Capacité	45	675

ii. Prescriptions réglementaires du rejet

Les valeurs de rejets sont fixées par le récépissé de déclaration n°39-2011-00186 en date du 23 décembre 2011.

Limites de rejet selon le récépissé de déclaration n°39-2011-00186 du 23 Décembre 2011 en Concentration ou Rendement -STEU Andelot en Montagne			
	Concentration de sortie (mg/l)	Concentration Rédhibitoire	Rendement (%)
DBO5	25	70	60,00
DCO	90	400	60,00
Mes	30	85	50,00
NTK	15		
Pt	4		

iii. Charges reçues par l'ouvrage en 2024 et rendement épuratoire

La capacité nominale de la station étant comprise entre 500 et 1000 EH (30 et 60 Kg de DBO5/j), la réalisation d'un bilan annuel est obligatoire.

Les résultats du bilan du 09/10/2024 sont consignés ci-dessous :

Débits (en m³)				
Période	Eau Brute	Eau Traitée	Référence	Dép. Hydr.
Normale	202	202	675	

Param.	Unite	Charge (Kg/j)		Rdt Moy. (%)	Conc. Moyenne		(A3) Eau Brute (Kg/j)		Coef. Var.	(A4) Eau Traitée	
		(A3) Eau Brute	(A4) Eau Traitée		(A3) Eau Brute	(A4) Eau Traitée	Mini	Maxi		Mini	Maxi
DBO5	mg(O2)/L	2,82	0,6	78,72%	14	3	2,82	2,82	0,00%	3	3
DCO	mg(O2)/L	12,7	1,41	88,90%	63	7	12,7	12,7	0,00%	7	7
MeS	mg/L	9,49	0,4	95,79%	47	2	9,49	9,49	0,00%	2	2
N-NH4	mg(N)/L	1,69	0,08	95,27%	8,4	0,4	1,69	1,69	0,00%	0,4	0,4
N-NO2	mg(N)/L	0,01	0		0,08	0,01	0,01	0,01	0,00%	0,01	0,01
N-NO3	mg(N)/L	0,07	0,59		0,37	2,93	0,07	0,07	0,00%	2,93	2,93
NG	mg(N)/L	2,11	0,69	67,30%	10,4	3,44	2,11	2,11	0,00%	3,44	3,44
NTK	mg(N)/L	2,02	0,1	95,05%	10	0,5	2,02	2,02	0,00%	0,5	0,5
pH	unité pH				7,7	8				8	8
Pt	mg(P)/L	0,2	0,13	35,00%	1	0,66	0,2	0,2	0,00%	0,66	0,66
Température eau	°C					14				14	14

Ratios Moyens	
DCO / DBO	4,50
MES / DBO	3,35
DBO / NK	1,40
N-NH4 / NK	0,84
DBO / Pt	14,00

Synthèse des valeurs en sortie

Période du : 01/01/2024 au : 31/12/2024

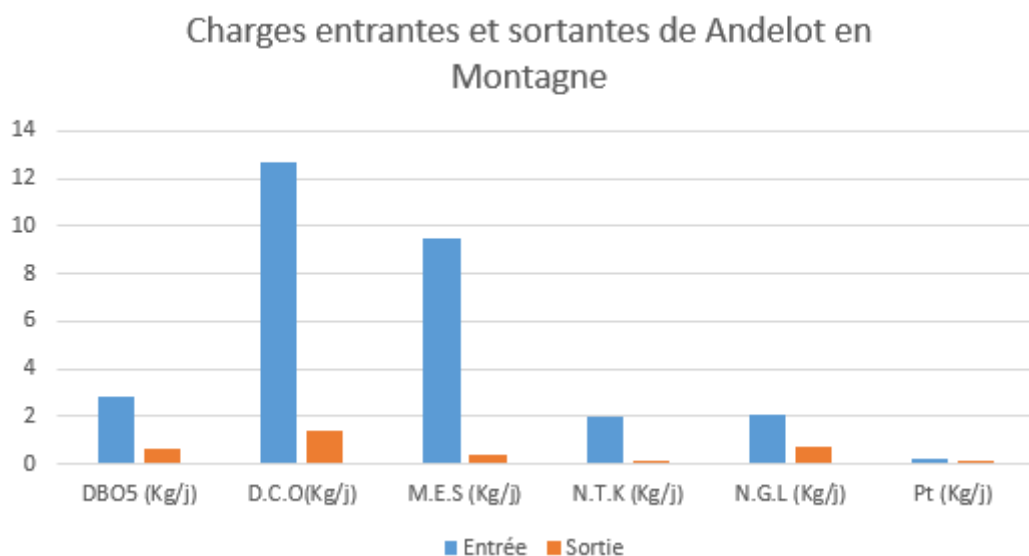
Date	Débits Entrée m3/j	DBO5				DCO				MeS				NTK				Pt			
		Seuil	Conc. mg/l	Flux kg/j	Rdt %	Seuil	Conc. mg/l	Flux kg/j	Rdt %	Seuil	Conc. mg/l	Flux kg/j	Rdt %	Seuil	Conc. mg/l	Flux kg/j	Rdt %	Seuil	Conc. mg/l	Flux kg/j	Rdt %
09/10/24	202		3,00	0,61	78,57%		7,00	1,41	88,89%		2,00	0,40	95,74%		0,50	0,10	95,00%		0,67	0,13	33,20%

Légende :

chiffre en gras	Dépassement hydraulique ou de charge de référence
	Dépassement des seuils de l'arrêté
	Dépassement réductible de l'arrêté
	Pas de dépassement
	Evénement exceptionnel (frame EVO)

Synthèse des charges en entrée et sortie

	Volume (m³/j)	DBO5 (Kg/j)	D.C.O (Kg/j)	M.E.S (Kg/j)	N.T.K (Kg/j)	N.G.L (Kg/j)	Pt (Kg/j)
Entrée	202	2,82	12,7	9,49	2,02	2,11	0,2
Sortie	202	0,6	1,41	0,4	0,1	0,69	0,13
Rendement		79%	89%	96%	95%	67%	35%



Les rejets sont conformes à l'arrêté en vigueur en concentration et en rendement.

La station montre un bon fonctionnement général.

iv. Quantité de boues produites sur cet ouvrage :

Il n'y a pas eu de boues évacuées sur cet ouvrage en 2024.

8. STEU d'ARDON

- Type de station : **Filtre planté de roseaux (FPR)**
- Commune d'implantation : **Ardon**
- Commune raccordée : **Ardon**
- Capacité nominale : **190** Equivalent Habitant (EH)
- Réseau de collecte : **1,00** km, 26% d'unitaire et 74% de séparatif
- Milieu récepteur du rejet : **ruisseau de l'Angillon**

La station a été mise en route en 2011.

i. *Capacités nominales d'épuration*

Paramètre (Ardon)	DBO5 (Kg/jour)	Débit (m³/jour)
Capacité	11	29

ii. *Prescriptions de rejet*

Les prescriptions de rejet sont fixées par l'arrêté ministériel du 21 juillet 2015 en attendant une régularisation administrative avec l'autorité compétente :

Limite de rejet, AM 21/07/2015 pour Steu < 120 Kg DBO5/Jour (<2000 E.H)			
	Concentration de sortie (mg/l)	Concentration Réduite	Rendement (%)
DBO5	35	70	60,00
DCO	200	400	60,00
Mes		85	50,00

iii. *Charges reçues par l'ouvrage en 2024 et rendement épuratoire.*

La capacité nominale de la station étant inférieure à 200 EH, il n'y a pas d'obligation de réalisation de bilan. La CC CNJ a toutefois fait réaliser un bilan le 03/10/24 par le laboratoire LDA 39.

Les résultats de ce bilan sont consignés ci-dessous :

Steu d'ARDON, Bilan du 03/10/2024 - bilan CC CNJ					
Paramètres	Entrée (mg/l)	Flux (kg/j)	E.H	Sortie (mg/l)	Rendement
pH	8,2	/	/	7,7	
Volume (m³)	24,8	/	206,7		
DCO (mg/L)	70,0	1,736	12,9	20,00	71,43%
DBO5	7,0	0,174	2,9	<3	-
MES	43,0	1,066	11,8	<4	-

La DDT 39 a également fait procéder à un bilan 24 h sur cet ouvrage en date du 29/04/2024, révélant des résultats conformes.

Steu d'ARDON, Bilan du 29/04/2024					
Paramètres ▼	Entrée (mg/l) ▼	Flux (kg/j) ▼	E.H ▼	Sortie (mg/l) ▼	Rendement ▼
pH	7,9	/	/	7,6	
Volume (m³)	20,0	/	166,3		
DCO (mg/L)	80,0	1,60	11,8	11,0	86,25%
DBO5	29,0	0,58	9,6	1,0	96,55%
MES	32,0	0,64	7,1	1,0	96,88%

Les rejets sont conformes à l'arrêté ministériel du 21 juillet 2015. La station a un bon fonctionnement général.

iv. Quantité de boues produites sur cet ouvrage :

Il n'y a pas eu de boues évacuées sur cet ouvrage en 2024.

9. STEU de BOURG DE SIROD

- Type de station : **Filtre planté de roseaux (FPR)**
- Commune d'implantation : **Bourg de Sirod**
- Commune raccordée : **Bourg de Sirod**
- Capacité nominale : **120** Equivalent Habitant (EH)
- Réseau de collecte : **1,5 km**, 43% d'Unitaire et 57% de Séparatif
- Milieu récepteur : **rivière l'Ain**

La station a été mise en route en 2007.

i. Capacités nominales d'épuration

Paramètre (Bourg de Sirod)	DBO5 (Kg/jour)	Débit (m³/jour)
Capacité	7	18

ii. Prescriptions réglementaires du rejet

Les limites de rejet sont fixées par le tableau suivant :

Limites de rejet selon la déclaration du 14/12/07 - STEU de Bourg de Sirod			
	Concentration de sortie (mg/l)	Concentration Réduite	Rendement %
DBO5	20	70	60,00
DCO	90	400	60,00
Mes	30	85	50,00
NTK	10	-	-

iii. Charges reçues par l'ouvrage en 2024 et rendement épuratoire

La capacité nominale de la station étant inférieure à 200 EH, il n'y a pas d'obligation de réalisation de bilan.

Les résultats du bilan du 20/08/2024 sont consignés ci-dessous :

Débits (en m³)				
Période	Eau Brute	Eau Traitée	Référence	Dép. Hydr.
Normale	65	65		

Param.	Unite	Charge (Kg/j)		Rdt. Moy.(%)	Conc. Moyenne		(A3) Eau Brute (Kg/j)		Coef. Var.	(A4) Eau Traitée	
		(A3) Eau Brute	(A4) Eau Traitée		(A3) Eau Brute	(A4) Eau Traitée	Mini	Maxi		Mini	Maxi
DBO5	mg(O2)/L	9,75	0,19	98,05%	150	3	9,75	9,75	0,00%	3	3
DCO	mg(O2)/L	30,7	0,52	98,31%	473	8	30,7	30,7	0,00%	8	8
MeS	mg/L	14,3	0,65	95,45%	220	10	14,3	14,3	0,00%	10	10
N-NH4	mg(N)/L	3,74	0,03	99,20%	57,6	0,6	3,74	3,74	0,00%	0,6	0,6
N-NO2	mg(N)/L	0	0	1,00%	0,01	0,01	0	0		0,01	0,01
N-NO3	mg(N)/L	0,01	1,11	-11000,00%	0,23	17,1	0,01	0,01	0,00%	17,1	17,1
NG	mg(N)/L	5,61	1,15	79,50%	86,4	17,7	5,61	5,61	0,00%	17,7	17,7
NTK	mg(N)/L	5,6	0,03	99,46%	86,2	0,6	5,6	5,6	0,00%	0,6	0,6
pH	unité pH				7,7	7,2				7,2	7,2
Pt	mg(P)/L	0,47	0,1	78,72%	7,32	1,59	0,47	0,47	0,00%	1,59	1,59
Température eau	°C					16,1				16,1	16,1
NH4	mg(NH4)/L	4,79	0,04	99,16%	73,7	0,76	4,79	4,79	0,00%	0,76	0,76
NO2	mg(NO2)/L	0	0	5,00%	0,04	0,05	0	0		0,05	0,05
NO3	mg(NO3)/L	0,06	4,92	-8100,00%	1,01	75,7	0,06	0,06	0,00%	75,7	75,7

Ratios Moyens	
DCO / DBO	3,15
MES / DBO	1,46
DBOad2 / DBO	
MVS / MES	
DBO / NK	1,74
N-NH4 / NK	0,66
DBO / Pt	20,49

Synthèse des valeurs en sortie :

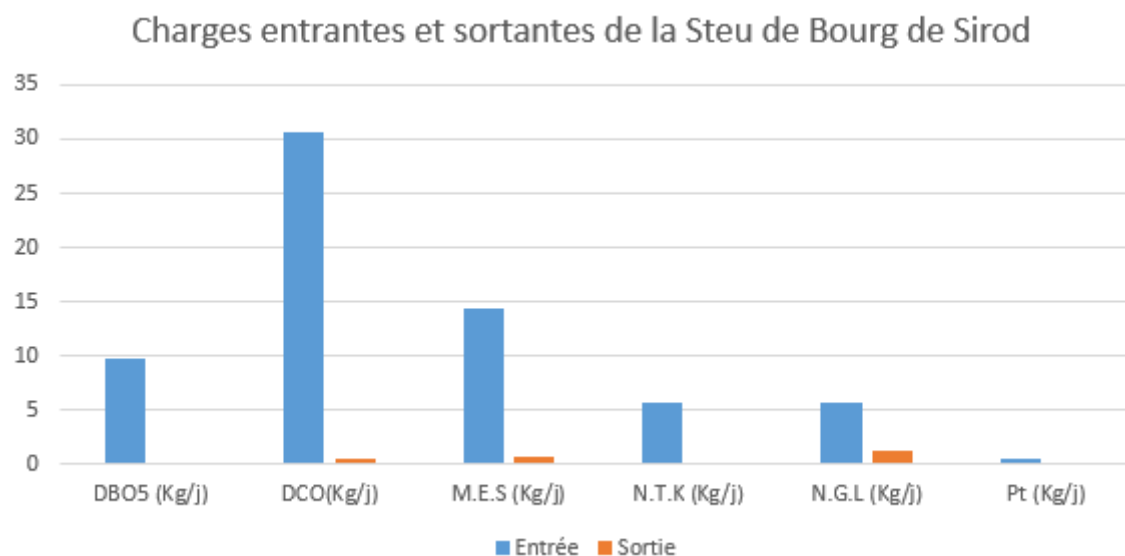
Date	Débits Entrée m3/j	DBO5				DCO				MeS			
		Seuil	Conc. mg/l	Flux kg/j	Rdt %	Seuil	Conc. mg/l	Flux kg/j	Rdt %	Seuil	Conc. mg/l	Flux kg/j	Rdt %
20/08/24	65		3,00	0,20	98,00%		8,00	0,52	98,31%		10,00	0,65	95,45%

Légende :

chiffre en gras	Dépassement hydraulique ou de charge de référence
	Dépassement des seuils de l'arrêté
	Dépassement réductible de l'arrêté
	Pas de dépassement
	Evenement exceptionnel (trame EVO)

Synthèse des charges en entrée et sortie :

	Volume (m³/j)	DBO5 (Kg/j)	DCO(Kg/j)	M.E.S (Kg/j)	N.T.K (Kg/j)	N.G.L (Kg/j)	Pt (Kg/j)
Entrée	65	9,75	30,7	14,3	5,6	5,61	0,47
Sortie	65	0,19	0,52	0,65	0,03	1,15	0,1
Rendement		98%	98%	95%	99%	80%	79%



Malgré un dépassement de la capacité de la station le jour du bilan, les rejets sont conformes aux prescriptions réglementaires.

iv. Quantité de boues produites sur cet ouvrage :

Il n'y a pas eu de boues évacuées sur cet ouvrage en 2024

10. STEU de CENSEAU

- Type de station : **Filtre planté de roseaux (FPR)**
- Commune d'implantation : **Censeau**
- Commune raccordée : **Censeau**
- Capacité nominale : **500** Equivalent Habitant (EH)
- Réseau de collecte : **5,00 km** de réseau séparatif
- Milieu de rejet : **ruisseau La Serpentine**

La station a été mise en route en 2019.

i. Capacités nominales d'épuration

Paramètre (Censeau)	DBO5 (Kg/jour)	DCO (Kg/jour)	MES (Kg/jour)	NTK (Kg/jour)	Pt (Kg/jour)	Débit (m³/jour)
Capacité	30	60	40	7,5	1,05	232

ii. Prescriptions de rejet

Les prescriptions de rejet sont fixées par le récépissé de déclaration n°39-2016-00175 du 8 août 2016.

Limites de rejet selon le récépissé de déclaration n°39-2016-00175 du 08 août 2016 en Concentration ou Rendement - STEU de Censeau			
	Concentration de sortie (mg/l)	Concentration Réduite	Rendement (%)
DBO5	25	-	90,00
DCO	90	-	80,00
Mes	30	-	90,00
NTK	-	-	80,00
Pt	2		30,00

iii. Charges reçues par l'ouvrage en 2024 et rendement épuratoire

La capacité nominale de la station étant comprise entre 500 et 1000 EH (30 et 60 Kg de DBO5/j), la réalisation d'un bilan annuel est obligatoire. Cependant deux bilans ont été réalisés en 2024 sur cet ouvrage :

- ✚ Un premier bilan réalisé par le Délégué en date 03/07/2024 dont les résultats sont consignés ci-dessous :

Période	Débits (en m³)			Dép. Hydr.
	Eau Brute	Eau Traitée	Référence	
Normale	85	85	85	

Param.	Unité	Charge (Kg/j)		Rdt. Moy. (%)	Conc. Moyenne		(A3) Eau Brute (Kg/j)		Coef. Var.	(A4) Eau Traitée	
		(A3) Eau Brute	(A4) Eau Traitée		(A3) Eau Brute	(A4) Eau Traitée	Mini	Maxi		Mini	Maxi
DBO5	mg(O2)/L	20,4	0,68	96,67%	240	8	20,4	20,4	0,00%	8	8
DCO	mg(O2)/L	45	5,52	87,73%	530	65	45	45	0,00%	65	65
MeS	mg/L	14,4	2,63	81,74%	170	31	14,4	14,4	0,00%	31	31
N-NH4	mg(N)/L	5,44	2,93	46,14%	64,1	34,5	5,44	5,44	0,00%	34,5	34,5
N-NO2	mg(N)/L	0	0,07	85,00%	0,01	0,85	0	0		0,85	0,85
N-NO3	mg(N)/L	0,01	5,72	-57100,00%	0,23	67,4	0,01	0,01	0,00%	67,4	67,4
NG	mg(N)/L	7,73	9,07	-17,34%	90,9	106	7,73	7,73	0,00%	106	106
NTK	mg(N)/L	7,7	3,27	57,53%	90,7	38,5	7,7	7,7	0,00%	38,5	38,5
pH	unité pH				7,6	7,5				7,5	7,5
Pt	mg(P)/L	0,77	0,14	81,82%	9,1	1,7	0,77	0,77	0,00%	1,7	1,7
Température eau	°C					14,8				14,8	14,8
NH4	mg(NH4)/L	6,97	3,75	46,20%	82	44,1	6,97	6,97	0,00%	44,1	44,1
NO2	mg(NO2)/L	0	0,23	279,00%	0,04	2,79	0	0		2,79	2,79
NO3	mg(NO3)/L	0,08	25,3	-31525,00%	1,01	298	0,08	0,08	0,00%	298	298

Ratios Moyens	
DCO / DBO	2,20
MES / DBO	0,70
DBOad2 / DBO	
MVS / MES	
DBO / NK	2,64
N-NH4 / NK	0,70
DBO / Pt	26,37

Synthèse des valeurs en sortie :

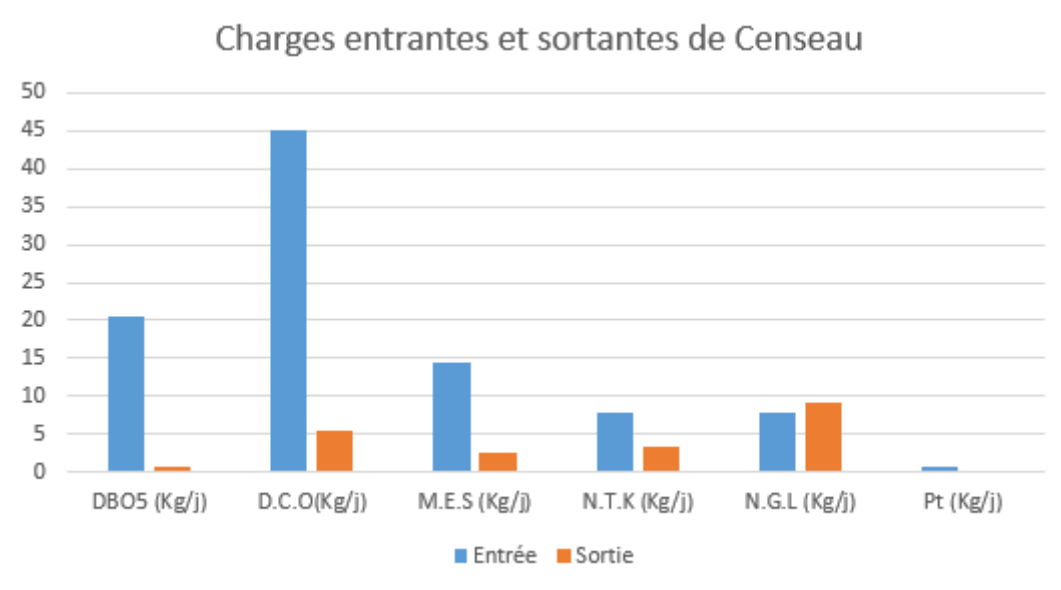
Date	Débits	DBO5				DCO				MeS			
	Entrée	Seuil	Conc.	Flux	Rdt	Seuil	Conc.	Flux	Rdt	Seuil	Conc.	Flux	Rdt
	m3/j		mg/l	kg/j	%		mg/l	kg/j	%		mg/l	kg/j	%
03/07/24	85		8,00	0,68	96,67%		65,00	5,53	87,74%		31,00	2,64	81,76%

Légende :

chiffre en gras	Dépassement hydraulique ou de charge de référence
	Dépassement des seuils de l'arrêté
	Dépassement rédhitoire de l'arrêté
	Pas de dépassement
	Evenement exceptionnel (trame EVO)

Synthèse des charges en entrée et sortie :

	Volume (m³/j)	DBO5 (Kg/j)	D.C.O (Kg/j)	M.E.S (Kg/j)	N.T.K (Kg/j)	N.G.L (Kg/j)	Pt (Kg/j)
Entrée	85	20,4	45	14,4	7,7	7,73	0,77
Sortie	85	0,68	5,52	2,63	3,27	9,07	0,14
Rendement		97%	88%	82%	58%	-17%	82%



Les rejets sont conformes à l'arrêté en vigueur.

✚ Un deuxième bilan réalisé par la CC CNJ en date du 04/12/2024 :

Steu de Censeau, Bilan du 04/12/2024					
Paramètres	Entrée (mg/l)	Flux (kg/l)	E.H	Sortie (mg/l)	Rendement
pH	8,00	/	/	7,50	
Volume (m³)	29,86	/	248,80	29,86	
DCO (mg/L)	1400,00	119,00	881,48	11,00	99,21%
DBO5	560,00	47,60	793,33	<3	-
MES	720,00	61,20	680,00	<4	-
NG	100,05	8,50	944,91	23,18	76,84%
Pt	12,60	1,07	535,50	4,41	65,00%
NTK	100,00	8,50	/	0,58	99,42%

La station et les réseaux sont récents, toute la population n'étant pas encore raccordée au réseau.

Le réseau bien que récent draine des eaux claires. Des investigations ont été lancées afin d'en trouver les causes. La collectivité est en attente du retour de son délégataire.

Des contrôles de branchement ont été lancés afin de vérifier les raccordements des habitations au réseau de collecte. Plus de 95% des habitations sont correctement raccordée

iv. Quantité de boues produites sur cet ouvrage :

Il n'y a pas eu de boues évacuées sur cet ouvrage en 2024.

11. STEU de Cerniebaud (Village)

- Type de station : **Filtre planté de roseaux**
- Commune d'implantation : **Cerniébaud – Combe Simon**
- Capacité nominale : **160** Equivalent Habitant (EH)
- Réseau de collecte : **km** de réseau Séparatif
- Milieu récepteur : **Infiltration**
- Relevage : Présence d'un PR rue de la Saigne et un PR Grande rue

i. Capacités nominales d'épuration

La station a été mise en route en 2024.

ii. Prescriptions réglementaires du rejet

Les prescriptions de rejet sont fixées par l'arrêté ministériel du 21 juillet 2015 en attendant une régularisation administrative de la station avec l'autorité compétente.

Limite de rejet, Selon la Notice d'incidence de 2022 en Concentration OU Rendement			
	Concentration de sortie (mg/l)	Concentration Rédhibitoire	Rendement (%)
DBO5	25		80,00
DCO	125		90,00
Mes			50,00

Le rejet se faisant par une infiltration dans le sol en sortie du filtre à sable, aucune analyse n'est possible.

iii. Charges reçues par l'ouvrage en 2024 et rendement épuratoire

	Entrée											Sortie					Rendements (%)				
Date du bilan 24h	Volum e d'entré	DBO5 (mg/L)	DBO5 (kg/j)	DCO (mg/L)	DCO (kg/j)	MES (mg/L)	MES (kg/j)	NTK (mg/L)	NTK (Kg/j)	Pt (mg/L)	Pt (kg/j)	DBO5 S (mg/L)	DCO S(mg/L)	MES S (mg/L)	NTK S (mg/L)	Pt S (mg/L)	DBO5	DCO	MES	NTK	Pt
24/07/2024	5	250	-	705	-	260	-	108	-	10	-	1,1	28	2,2	2	2	100	96	99	98	80
25/06/2025	-	170	-	430	-	120	-	73	-	7,8	-	4	34	3	1,3	3,8	98	92	98	98	51

La station fonctionne bien, mais il manque encore quelques raccordements à effectuer par les particuliers.

12. STEU de CERNIEBAUD (Combe Simon)

- Type de station : **Fosse toutes eaux + Filtre à sable**
- Commune d'implantation : **Cerniébaud – Combe Simon**
- Capacité nominale : **200** Equivalent Habitant (EH)

- Réseau de collecte : **1,00 km** de réseau Séparatif
- Milieu récepteur : **Infiltration**

iv. Capacités nominales d'épuration

Paramètre (Cerniebaud, Combe Simon)	DBO5 (Kg/jour)	Débit (m³/jour)
Capacité	12	90

La station a été mise en route en 2001.

v. Prescriptions réglementaires du rejet

Les prescriptions de rejet sont fixées par l'arrêté ministériel du 21 juillet 2015 en attendant une régularisation administrative de la station avec l'autorité compétente.

Limite de rejet, AM 21/07/2015 pour Steu < 120 Kg DBO5/Jour (<2000 E.H)			
	Concentration de sortie (mg/l)	Concentration Réduite	Rendement (%)
DBO5	35	70	60,00
DCO	200	400	60,00
Mes		85	50,00

Le rejet se faisant par une infiltration dans le sol en sortie du filtre à sable, aucune analyse n'est possible.

La fosse toutes eaux est vidangée tous les ans.

13. STEU de CHAUX DES CROTENAY

- Type de station : **Lagunage aéré**
- Commune d'implantation : **Chaux des Crotenay**
- Communes raccordées : **Chaux des Crotenay, Pont de la Chaux**
- Capacité nominale : **917** Equivalent Habitant (EH)
- Réseau de collecte : **6,9 km**, 69% Unitaire et 31% Séparatif
- Milieu récepteur du rejet : **rivière La Lemme**

i. Capacités nominales d'épuration

Paramètre (Chaux des crotenay)	DBO5 (Kg/jour)	DCO (Kg/jour)	MES (Kg/jour)	NTK (Kg/jour)	Pt (Kg/jour)	Débit (m ³ /jour)
Capacité	55	120	75	12	4	220

ii. Prescriptions réglementaires du rejet

Une régularisation administrative de la station de CHAUX DES CROTENAY est en cours avec l'autorité compétente, en attendant, les prescriptions de rejets sont définies par l'arrêté ministériel du 21 juillet 2015.

Limite de rejet, AM 21/07/2015 pour Steu < 120 Kg DBO5/Jour (<2000 E.H)			
	Concentration de sortie (mg/l)	Concentration Réduite	Rendement (%)
DBO5	35	70	60,00
DCO	200	400	60,00
Mes		85	50,00

iii. Charges reçues par l'ouvrage en 2024 et rendement épuratoire

La capacité nominale de la station étant comprise entre 500 et 1000 EH (30 et 60 Kg de DBO5/j), la réalisation d'un bilan annuel est obligatoire.

Les résultats du bilan du 01/04/2024 sont consignés ci-dessous :

Débits (en m³)				
Période	Eau Brute	Eau Traitée	Référence	Dép. Hydr.
Normal	1440	1440	220	1

Param.	Unité	Charge (Kg/j)		Rdt Moy.(%)	Conc. Moyenne		(A3) Eau Brute (Kg/j)		Coef. Var.	(A4) Eau Traitée	
		(A3) Eau Brute	(A4) Eau Traitée		(A3) Eau Brute	(A4) Eau Traitée	Mini	Maxi		Mini	Maxi
DBO5	mg(O2)/L	4,32	4,32	0,00%	3	3	4,32	4,32	0,00%	3	3
DCO	mg(O2)/L	20,1	20,1	0,00%	14	14	20,1	20,1	0,00%	14	14
MeS	mg/L	21,6	8,64	60,00%	15	6	21,6	21,6	0,00%	6	6
N-NH4	mg(N)/L	0,57	0,57	0,00%	0,4	0,4	0,57	0,57	0,00%	0,4	0,4
N-NO2	mg(N)/L	0,03	0,12		0,02	0,08	0,03	0,03	0,00%	0,08	0,08
N-NO3	mg(N)/L	0,86	1,56		0,6	1,09	0,86	0,86	0,00%	1,09	1,09
NG	mg(N)/L	2,04	5,6		1,42	3,89	2,04	2,04	0,00%	3,89	3,89
NTK	mg(N)/L	1,15	3,88		0,8	2,7	1,15	1,15	0,00%	2,7	2,7
pH	unité pH				7,4	8,1				8,1	8,1
Pt	mg(P)/L	0,23	0,56		0,16	0,39	0,23	0,23	0,00%	0,39	0,39
Température eau	°C					8				8	8

Ratios Moyens	
DCO / DBO	4,66
MES / DBO	5,00
DBO / NK	3,75
N-NH4 / NK	0,50
DBO / Pt	18,75

Synthèse des valeurs en sortie :

Date	Débits Entrée m3/j	DBO5				DCO				MeS				NTK			
		Seuil	Conc. mg/l	Flux kg/j	Rdt %	Seuil	Conc. mg/l	Flux kg/j	Rdt %	Seuil	Conc. mg/l	Flux kg/j	Rdt %	Seuil	Conc. mg/l	Flux kg/j	Rdt %
01/04/24	1440		3,00	4,32	0,00%		14,00	20,16	0,00%		6,00	8,64	60,00%		2,70	3,89	-237,50%

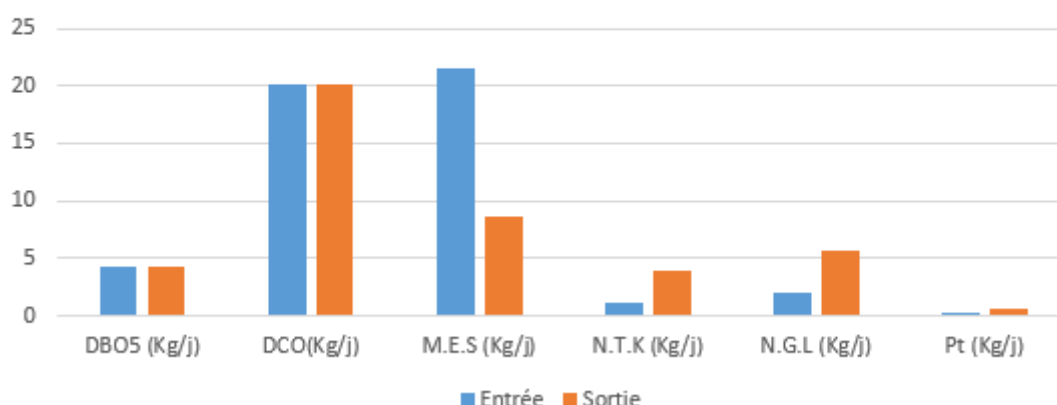
Légende :

chiffre en gras	Dépassement hydraulique ou de charge de référence
	Dépassement des seuils de l'arrêté
	Dépassement réhibitoire de l'arrêté
	Pas de dépassement
	Evenement exceptionnel (trame EVO)

Synthèse des charges en entrée et sortie :

	Volume (m³/j)	DBO5 (Kg/j)	DCO(Kg/j)	M.E.S (Kg/j)	N.T.K (Kg/j)	N.G.L (Kg/j)	Pt (Kg/j)
Entrée	1440	4,32	20,1	21,6	1,15	2,04	0,23
Sortie	1440	4,32	20,1	8,64	3,88	5,6	0,56
Rendement		0%	0%	60%	-237%	-175%	-143%

Charges entrantes et sortantes de la Steu de Chaux des Crotenay



Lors du bilan du 1^{er} avril 2024, le débit nominal de la station a été largement dépassé, la présence d'ECPP (eaux Claires Parasites Permanentes) est avérée en entrée de station.

La STEU reçoit régulièrement des débits d'eaux importants en cas de pluie (réseau unitaire avec présence de déversoirs) ce qui explique le faible taux de collecte et les rendements nuls ou négatifs en DBO5 et DCO.

Les valeurs de rejet respectent les prescriptions de l'arrêté ministériel mais le système n'est pas conforme pour cause d'eaux claires parasites.

La CC CNJ est mise en demeure par la Police de l'Eau sur ce système et doit réaliser un schéma directeur prochainement.

iv. Quantité de boues produites sur cet ouvrage :

Il n'y a pas eu de boues évacuées sur cet ouvrage en 2024.

14. STEU de CUVIER

- Type de station : **Lagunage**
- Commune d'implantation : **Cuvier**
- Commune raccordée : **Cuvier**
- Capacité nominale : **280** Equivalent Habitant (EH)
- Réseau de collecte : **4,6 km**, 80% Unitaire et 20% Séparatif.
- Milieu de rejet : **Faille**

i. Capacités nominales d'épuration

Paramètre (Cuvier)	DBO5 (Kg/jour)	Débit (m³/jour)
Capacité	17	173

La station a été mise en route en 2014.

ii. Prescriptions réglementaires du rejet

Les prescriptions de rejet sont fixées par le récépissé de déclaration n°39-2012-00186 en date du 20 novembre 2012, hormis pour le paramètre MES, celles-ci sont identiques à l'arrêté ministériel du 21 juillet 2015.

Limites de rejet selon le récépissé de déclaration n°39-2012-00186 du 20 novembre 2012 en Concentration ET Flux - STEU de Cuvier			
	Concentration de sortie (mg/l)	Concentration Réduite	Rendement minimum %
DBO5	35	70	60,00
DCO	200	400	60,00
Mes	30	150	50,00

iii. Charges reçues par l'ouvrage en 2024 et rendement épuratoire

La capacité nominale de la station est comprise entre 200 et 500 E.H (entre 12 et 30 kg DBO5/j), un bilan obligatoire est réalisé tous les deux ans.

✚ Un premier bilan a été réalisé par le LDA 39 sur demande de la CC CNJ en date du 29/04/2024, les résultats sont consignés ci-dessous :

Steu de Cuvier, Bilan du 29/04/2024					
Paramètres	Entrée (mg/l)	Flux (kg/j)	E.H	Sortie (mg/l)	Rendement
pH	8	/	/	8,9	
Volume (m³)	144,732	/	1206,1		
DCO (mg/L)	45	6,51294	48,24	41,00	8,89%
DBO5	29	4,197228	69,95	13,00	55,17%
MES	58	8,394456	93,27	14,00	75,86%

Les rendements en DCO et DBO5 ne sont pas bons le jour du bilan.

- ✚ Un deuxième bilan a été réalisé par le Délégué en date du 19/06/2024, les résultats sont consignés ci-dessous :

Débits (en m ³)				
Période	Eau Brute	Eau Traitée	Référence	Dép. Hydr.
Normale	36	36	173	

Param.	Unité	Charge (Kg/j)		Rdt Moy. (%)	Conc. Moyenne		(A3) Eau Brute (Kg/j)		Coef. Var.	(A4) Eau Traitée	
		(A3) Eau Brute	(A4) Eau Traitée		(A3) Eau Brute	(A4) Eau Traitée	Mini	Maxi		Mini	Maxi
DBO5	mg(O2)/L	0,79	0,18	77,22%	22	5	0,79	0,79	0,00%	5	5
DCO	mg(O2)/L	3,78	0,9	76,19%	105	25	3,78	3,78	0,00%	25	25
MeS	mg/L	0,54	0,28	48,15%	15	8	0,54	0,54	0,00%	8	8
N-NH4	mg(N)/L	0,23	0,27	-17,39%	6,4	7,7	0,23	0,23	0,00%	7,7	7,7
N-NO2	mg(N)/L	0	0		0,08	0,05	0	0		0,05	0,05
N-NO3	mg(N)/L	0	0		0,23	0,23	0	0		0,23	0,23
NG	mg(N)/L	0,43	0,33	23,26%	12	9,18	0,43	0,43	0,00%	9,18	9,18
NTK	mg(N)/L	0,42	0,32	23,81%	11,7	8,9	0,42	0,42	0,00%	8,9	8,9
pH	unité pH				7,6	7,7				7,7	7,7
Pt	mg(P)/L	0,08	0,09	-12,50%	2,29	2,59	0,08	0,08	0,00%	2,59	2,59
Température eau	°C					21,3				21,3	21,3

Ratios Moyens	
DCO / DBO	4,77
MES / DBO	0,68
DBO / NK	1,88
N-NH4 / NK	0,54
DBO / Pt	9,61

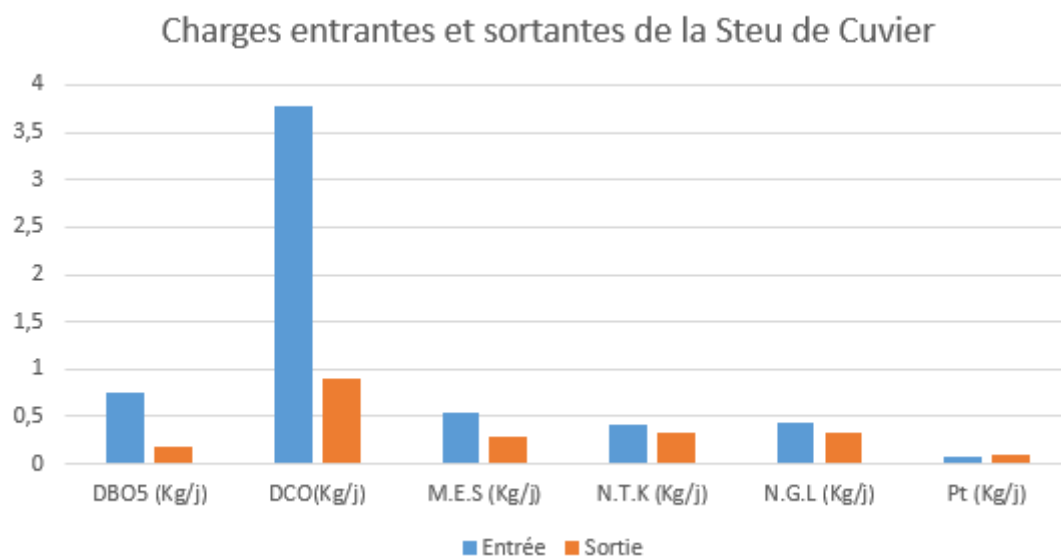
Date	Débits		DBO5				DCO				Me S			
	Entrée	Seuil	Conc. mg/l	Flux kg/j	Rdt %	Seuil	Conc. mg/l	Flux kg/j	Rdt %	Seuil	Conc. mg/l	Flux kg/j	Rdt %	
	m3/j													
19/06/24	36		5,00	0,18	77,27%		25,00	0,90	76,19%		8,00	0,29	46,87%	

Légende :

chiffre en gras	Dépassement hydraulique ou de charge de référence
	Dépassement des seuils de l'arrêt
	Dépassement réhibitoire de l'arrêt
	Pas de dépassement
	Evènement exceptionnel (trame EVO)

Synthèse des charges en entrée et sortie :

	Volume (m ³ /j)	DBO5 (Kg/j)	DCO(Kg/j)	M.E.S (Kg/j)	N.T.K (Kg/j)	N.G.L (Kg/j)	Pt (Kg/j)
Entrée	36	0,76	3,78	0,54	0,42	0,43	0,08
Sortie	36	0,18	0,9	0,28	0,32	0,33	0,09
Rendement		76%	76%	48%	24%	23%	-13%



Les rejets sont conformes en concentration et en rendement, sauf pour le paramètre MES.

iv. Quantité de boues produites sur cet ouvrage :

Il n'y a pas eu de boues évacuées sur cet ouvrage en 2024.

15. STEU de CRANS

- Type de station : **Filtre planté de roseaux (FPR) suivi d'une lagune**
- Commune d'implantation : **Crans**
- Commune raccordée : **Crans**
- Capacité nominale : **100** Equivalent Habitant (EH)
- Réseau de collecte : **2,9 km** de réseau Unitaire.
- Milieu récepteur du rejet : **Le Bief**

i. Capacités nominales d'épuration

Paramètre (Crans)	DBO5 (Kg/jour)	Débit (m³/jour)
Capacité	6	40

ii. Prescriptions réglementaires de rejet

Les prescriptions de rejet sont fixées par l'arrêté ministériel du 21 juillet 2015 pour les systèmes inférieurs à 2000 EH.

Limite de rejet, AM 21/07/2015 pour Steu < 120 Kg DBO5/Jour (<2000 E.H)			
	Concentration de sortie (mg/l)	Concentration Réduite	Rendement (%)
DBO5	35	70	60,00
DCO	200	400	60,00
Mes		85	50,00

iii. Charges reçues par l'ouvrage en 2024 et rendement épuratoire

La capacité nominale de la station étant inférieure à 200 EH, il n'y a pas de bilan obligatoire mais la CC CNJ a fait réaliser un bilan par le LDA 39 le 02/12/2024.

Les résultats sont consignés ci-dessous :

Steu de Crans - Bilan du 02/12/2024					
Paramètres	Entrée (mg/l)	Flux (kg/l)	E.H	Sortie mg/l	Rendement
pH	7,90	/	/	7,80	
Volume (m³)	234,51	/	1954,21	297,27	
DCO (ml/lj)	57,00	13,37	99,01	20,00	65%
DBO5	31,00	7,27	121,16	5,00	84%
MES	26,00	6,10	67,75	4,60	82%

Les rejets sont conformes à l'arrêté du 21 juillet 2015 malgré une surcharge hydraulique de la station le jour du bilan.

Ces dernières données montrent un bon fonctionnement général de la station.

v. Quantité de boues produites sur cet ouvrage :

Il n'y a pas eu de boues évacuées sur cet ouvrage en 2024.

15. STEU de CROTENAY

- Type de station : **Filtre planté de roseaux (FPR)**
- Commune d'implantation : **Crotenay**
- Commune raccordée : **Crotenay**
- Capacité nominale : **900** Equivalent Habitant (EH)
- Réseau de collecte : **7,3 km** de réseau soit 4% d'Unitaire et 96 % de Séparatif.
- Milieu récepteur du rejet : **rivière L'Ain.**

La station a été mise en route en 2003.

i. Capacités nominales d'épuration

Paramètre (Crotenay)	DBO5 (Kg/jour)	Débit moyen Journalier (m³/jour)
Capacité	54	135

ii. Prescriptions réglementaires du rejet

Les prescriptions de rejet sont fixées par le récépissé de déclaration n°06/2006 en date du 14 février 2006.

Limites de rejet selon le récépissé de déclaration n°06/2006 du 14 Février 2006 en Concentration ET Flux - STEU de Crotenay			
	Concentration de sortie (mg/l)	Concentration Rédhibitoire	Flux (Kg/jour)
DBO5	25	70	3,30
DCO	90	400	12,10
Mes	30	85	4,00
NG	25		3,30
NTK	10		1,30
Pt	15		2,00

iii. Charges reçues par l'ouvrage en 2024 et rendement épuratoire

La capacité nominale de la station étant comprise entre 500 et 1000 E.H (entre 30 et 60 kg DBO5/j), un bilan obligatoire est réalisé tous les ans.

Les résultats du bilan du 02/09/2024 réalisé par SUEZ sont consignés ci-dessous :

Période	Débits (en m ³)			
	Eau Brute	Eau Traitée	Référence	Dép. Hydr.
Normale	584	584	1233	

Param.	Unité	Charge (Kg/j)		Rdt. Moy.(%)	Conc. Moyenne		(A3) Eau Brute (Kg/j)		Coef. Var.	(A4) Eau Traitée	
		(A3) Eau Brute	(A4) Eau Traitée		(A3) Eau Brute	(A4) Eau Traitée	Mini	Maxi		Mini	Maxi
DBO5	mg(O2)/L	99,2	3,5	96,47%	170	6	99,2	99,2	0,00%	6	6
DCO	mg(O2)/L	148	40,2	72,84%	254	69	148	148	0,00%	69	69
MeS	mg/L	163	11,6	92,88%	280	20	163	163	0,00%	20	20
N-NH4	mg(N)/L	30,2	33,1	-9,60%	51,8	56,7	30,2	30,2	0,00%	56,7	56,7
N-NO2	mg(N)/L	2,83	0,01	99,65%	4,86	0,02	2,83	2,83	0,00%	0,02	0,02
N-NO3	mg(N)/L	3,48	0,18	94,83%	5,97	0,32	3,48	3,48	0,00%	0,32	0,32
NG	mg(N)/L	49,1	39,9	18,74%	84,2	68,3	49,1	49,1	0,00%	68,3	68,3
NTK	mg(N)/L	42,8	39,7	7,24%	73,4	68	42,8	42,8	0,00%	68	68
pH	unité pH				7,3	7,6				7,6	7,6
Pt	mg(P)/L	4,7	4,46	5,11%	8,06	7,65	4,7	4,7	0,00%	7,65	7,65
Température eau	°C					17				17	17

Ratios Moyens	
DCO / DBO	1,49
MES / DBO	1,64
DBO / NK	2,31
N-NH4 / NK	0,70
DBO / Pt	21,09

Synthèse des valeurs en sortie :

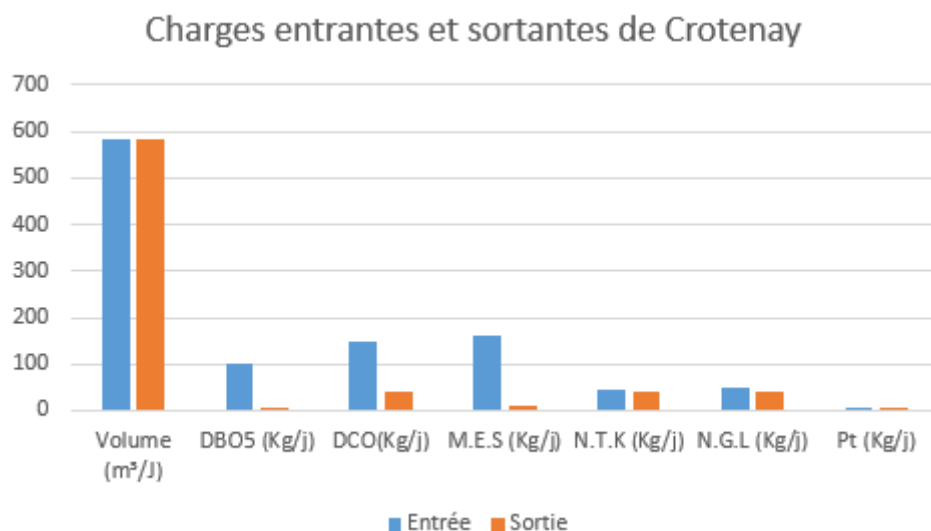
Date	Débits		DBO5					DCO					MeS					NG					NTK					Pt				
	Entrée	Seuil	Conc.	Flux	Rdt	Seuil	Conc.	Flux	Rdt	Seuil	Conc.	Flux	Rdt	Seuil	Conc.	Flux	Rdt	Seuil	Conc.	Flux	Rdt	Seuil	Conc.	Flux	Rdt	Seuil	Conc.	Flux	Rdt			
02/09/24	584		6,00	3,50	96,47%	69,00	40,30	72,83%		20,00	11,68	92,88%		68,34	39,91	18,88%		68,00	39,71	7,36%		7,65	4,47	5,09%								

Légende :

chiffre en gras	Dépassement hydraulique ou de charge de référence
	Dépassement des seuils de l'antité
	Dépassement réductible de l'antité
	Pas de dépassement
	Evénement exceptionnel (trame EVO)

Synthèse des charges en entrée et sortie :

	Volume (m ³ /j)	DBO5 (Kg/j)	DCO(Kg/j)	M.E.S (Kg/j)	N.T.K (Kg/j)	N.G.L (Kg/j)	Pt (Kg/j)
Entrée	584	99,2	148	163	42,8	49,1	4,7
Sortie	584	3,5	40,2	11,6	39,7	39,9	4,46
Rendement		96%	73%	93%	7%	19%	5%



Le bilan réalisé le 02/09/2024 est non conforme pour les paramètres NG et NTK et Pt.

Les charges en entrée sont supérieures au nominal de la station.

Une première étude réalisée courant 2021 a permis de conclure dans un premier temps qu'il n'était pas pertinent de renvoyer les effluents de Crotenay sur la STEU de Montigny. D'autres pistes doivent alors être étudiées afin de résoudre ses dysfonctionnements.

Le système de Crotenay fait partie des secteurs où la CC CNJ prévoit d'engager un schéma directeur d'assainissement.

v. Quantité de boues produites sur cet ouvrage :

Il n'y a pas eu de boues évacuées sur cet ouvrage en 2024.

16. STEU de LA LATETTE

- Type de station : **Filtre planté de roseaux (FPR)**
- Commune d'implantation : **La Latette**
- Commune raccordée : **La Latette**
- Capacité nominale : **100** Equivalent Habitant (EH)
- Réseau de collecte : **1,3 km** de réseau séparatif.
- Milieu récepteur : **infiltration**

La station a été mise en route en 2018.

i. *Capacités nominales d'épuration*

Paramètre (La Latette)	DBO5 (Kg/jour)	Débit (m³/jour)
Capacité	6	14

ii. *Prescriptions réglementaires de rejet*

Les prescriptions de rejet sont établies par l'arrêté n°39-2016-07-29-01 du 18 juillet 2016, dont les valeurs sont identiques à l'arrêté ministériel du 21 juillet 2015.

Limite de rejet selon l'arrêté ministériel du 21 Juillet 2015 - Arrêté n°39-2016-07-29-01 du 18 juillet 2016 en Concentration OU Rendement - STEU La Latette			
	Concentration de sortie (mg/l)	Concentration Rédhibitoire	Rendement (%)
DBO5	35	70	60,00
DCO	200	400	60,00
Mes	-	85	50,00

iii. *Charges reçues par l'ouvrage en 2024 et rendement épuratoire*

La capacité nominale de la station étant inférieure à 200 E.H (12 de DBO5/j), aucun bilan n'est obligatoire. La CC CNJ a cependant fait réaliser un bilan 24h par le laboratoire LDA39.

Les résultats du bilan du 09/12/2024 sont consignés ci-dessous :

Steu de La Latette, Bilan du 09/12/2024					
Paramètres	Entrée (mg/l)	Flux (kg/l)	E.H	Sortie (mg/l)	Rendement
pH	8,10	/	/	7,50	
Volume (m³)	12,06	/	100,49	12,06	
DCO (mg/L)	470,00	5,67	41,98	37,00	92,13%
DBO5	260,00	3,14	52,26	5,00	98,08%
MES	180,00	2,17	24,12	1,00	99,44%

Les valeurs de rejet respectent la réglementation en vigueur.

Le deuxième étage de filtration montrait toujours des problèmes d'infiltration.

Ces problèmes avaient été mis en évidence lors de la 1^{ère} année de fonctionnement de la station.

Le substrat du deuxième étage a été complètement changé en Juillet 2023 et les roseaux replantés. Il s'est avéré que le sable mis en place à l'origine n'était pas adapté à l'épuration. La zone d'infiltration en sortie de la station a aussi été reprise.

Le bilan réalisé en 2024 montre une bonne épuration des effluents.

iv. Quantité de boues produites sur cet ouvrage :

Il n'y a pas eu de boues évacuées sur cet ouvrage en 2024.

17. STEU LE LARDERET

- Type de station : **Filtre planté de roseaux (FPR) suivi d'un lagunage naturel**
- Commune d'implantation : **Le Larderet**
- Commune raccordée : **Le Larderet**
- Capacité nominale : **90** Equivalent Habitant (EH)
- Réseau de collecte : **2 km** de réseau, 90 % d'unitaire et 10 % séparatif.
- Milieu récepteur : **infiltration**

La station a été mise en route en 2013.

i. Charges Capacités nominales d'épuration

Paramètre (Le Larderet)	DBO5 (Kg/jour)	Débit (m³/jour)
Capacité	5	16

ii. Prescriptions de rejet :

La station est en cours de régularisation administrative pour les valeurs de rejet avec l'autorité compétente, en attendant l'arrêté ministériel du 21 juillet 2015 est appliqué.

Limite de rejet, AM 21/07/2015 pour Steu < 120 Kg DBO5/Jour (<2000 E.H)			
	Concentration de sortie (mg/l)	Concentration Réduite	Rendement (%)
DBO5	35	70	60,00
DCO	200	400	60,00
Mes		85	50,00

iii. Charges reçues par l'ouvrage en 2023 et rendement épuratoire

La capacité nominale de la station étant inférieure à 200 EH, il n'y a pas de bilan obligatoire. La CC CNJ a cependant fait réaliser un bilan 24h par le laboratoire LDA39.

Les résultats du bilan du 02/12/2024 sont consignés ci-dessous :

Steu de Le Larderet, Bilan du 02/12/2024					
Paramètres	Entrée (mg/l)	Flux (kg/l)	E.H	Sortie (mg/l)	Rendement
pH	7,50	/	/	7,3	
Volume (m³)	51,52	/	429,34	51,52	
DCO (mg/L)	230,00	11,85	87,78	26,00	88,70%
DBO5	69,00	3,55	59,25	18,00	73,91%
MES	200,00	10,30	114,49	25,00	87,50%

La station est en surcharge hydraulique lors du bilan mais les valeurs de rejet sont conformes.

iv. Quantité de boues produites sur cet ouvrage :

Il n'y a pas eu de boues évacuées sur cet ouvrage en 2024.

18. STEU de LOULLE

- Type de station : **Lagunage naturel suivi d'un filtre à sable**
- Commune d'implantation : **Loulle**
- Commune raccordée : **Loulle**
- Capacité nominale : **200** Equivalent Habitant (EH)
- Réseau de collecte : **3,6 km**, 93% Unitaire 7% Séparatif
- Milieu récepteur du rejet : **infiltration**

La station a été mise en route en 1990.

i. Capacités nominales d'épuration

Paramètre (Loulle)	DBO5 (Kg/jour)	Débit (m³/jour)
Capacité	12	170

ii. Prescriptions réglementaires du rejet

Les prescriptions de rejet sont fixées par le récépissé de déclaration n°09/2003 en date du 04 septembre 2012.

Limites de rejet selon le récépissé de déclaration n°09/2003 du 4 Septembre 2012 en Concentration OU Rendement - STEU de Loulle			
	Concentration de sortie (mg/l)	Concentration Réduite	Rendement (%)
DBO5	25	70	60,00
DCO	125	400	60,00
Mes		150	50,00

iii. Charges reçues par l'ouvrage en 2024 et rendement épuratoire

La capacité nominale de la station étant égale à 200 EH, il n'y a pas de bilan obligatoire. Les résultats du bilan du 30/04/2024 dont les résultats figurent ci-dessous

Débits (en m³)				
Période	Eau Brute	Eau Traitée	Référence	Dép. Hydr.
Normale	300	300	78	1

Param.	Unité	Charge (Kg/j)		Rdt. Moy.(%)	Conc. Moyenne		(A3) Eau Brute (Kg/j)		Coef. Var.	(A4) Eau Traitée	
		(A3) Eau Brute	(A4) Eau Traitée		(A3) Eau Brute	(A4) Eau Traitée	Mini	Maxi		Mini	Maxi
DBO5	mg(O2)/L	36	3,6	90,00%	120	12	36	36	0,00%	12	12
DCO	mg(O2)/L	100	25,5	74,50%	334	85	100	100	0,00%	85	85
MeS	mg/L	21,3	6	71,83%	71	20	21,3	21,3	0,00%	20	20
N-NH4	mg(N)/L	0,6	1,11	-85,00%	2	3,7	0,6	0,6	0,00%	3,7	3,7
N-NO2	mg(N)/L	0	0		0,01	0,02	0	0		0,02	0,02
N-NO3	mg(N)/L	0,06	0,08		0,23	0,29	0,06	0,06	0,00%	0,29	0,29
NG	mg(N)/L	1,75	2,61	-49,14%	5,84	8,71	1,75	1,75	0,00%	8,71	8,71
NTK	mg(N)/L	1,68	2,52	-50,00%	5,6	8,4	1,68	1,68	0,00%	8,4	8,4
pH	unité pH				6,9	7,6				7,6	7,6
Pt	mg(P)/L	0,58	0,41	29,31%	1,95	1,37	0,58	0,58	0,00%	1,37	1,37
Température eau	°C					12,7				12,7	12,7

Ratios Moyens	
DCO / DBO	2,78
MES / DBO	0,59
DBO / NK	21,42
N-NH4 / NK	0,35
DBO / Pt	61,53

Synthèse des valeurs en sortie :

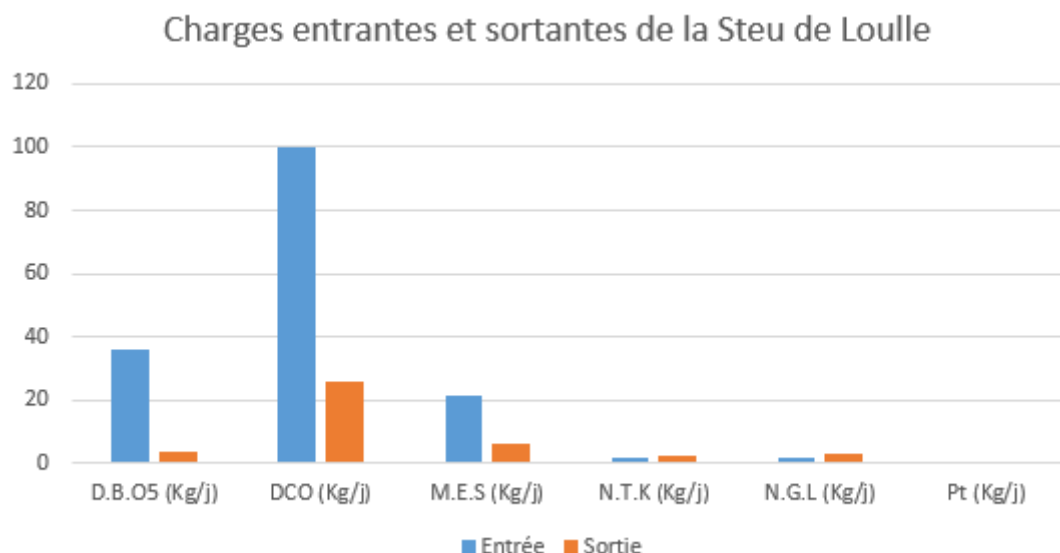
Date	Débits		DBO5				DCO				MeS			
	Entrée		Seuil	Conc.	Flux	Rdt	Seuil	Conc.	Flux	Rdt	Seuil	Conc.	Flux	Rdt
	m3/j			mg/l	kg/j	%		mg/l	kg/j	%		mg/l	kg/j	%
30/04/24	300			12,00	3,60	90,00%		85,00	25,50	74,55%		20,00	6,00	71,83%

Légende :

chiffre en gras	Dépassement hydraulique ou de charge de référence
	Dépassement des seuils de l'arrêté
	Dépassement réductible de l'arrêté
	Pas de dépassement
	Evenement exceptionnel (trame EVO)

Synthèse des charges en entrée et sortie :

	Volume (m³/j)	D.B.O5 (Kg/j)	DCO (Kg/j)	M.E.S (Kg/j)	N.T.K (Kg/j)	N.G.L (Kg/j)	Pt (Kg/j)
Entrée	300	36	100	21,3	1,68	1,75	0,58
Sortie	300	3,6	25,5	6	2,52	2,61	0,41
Rendement		90%	75%	72%	-50%	-49%	29%



Les rejets sont non conformes aux prescriptions de l'arrêté en vigueur pour les paramètres NTK et NG.

Le bilan du 30/04/2024 montre que la station reçoit des charges en DBO5 supérieures à sa capacité nominale, car la fromagerie est raccordée sur la station.

L'établissement a lancé la réalisation d'une station de traitement. La station d'épuration de la fromagerie sera mise en route courant 2025.

A terme la lagune ne recevra que des effluents domestiques, ce qui améliorera son fonctionnement. La CC CNJ prévoit le curage de la lagune et sa remise en état après le dé-raccordement de la fromagerie.

iv. Quantité de boues produites sur cet ouvrage :

Il n'y a pas eu de boues évacuées sur cet ouvrage en 2024.

La CC CNJ prévoit le curage de la lagune et sa remise en état après le dé-raccordement de la fromagerie.

19. STEU de MIGNOVILLARD

- Type de station : **Filtre planté de roseaux**
- Commune d'implantation : **Mignovillard**
- Commune raccordée : **Mignovillard**
- Capacité nominale : **800** Equivalent Habitant (EH)
- Réseau de collecte : **14,2 km**, 42 % Unitaire 58 % Séparatif
- Milieu récepteur du rejet : **Rivière le Martinet**

i. Capacités nominales d'épuration

Paramètre (Mignovillard)	DBO5 (Kg/jour)	Débit (m³/jour)
Capacité	48	120

ii. Prescriptions de rejet

Les prescriptions de rejet de la station sont fixées par le récépissé de déclaration n°39-2009-00258 du 26 juin 2010.

Limites de rejet selon le récépissé de déclaration n°39-2009-00258 du 26 juin 2010 en Concentration OU Rendement - STEU de Mignovillard			
	Concentration de sortie (mg/l)	Concentration Rédhibitoire	Rendement (%)
DBO5	25	70	70,00
DCO	125	400	75,00
Mes	35	150	90,00
NTK	15		70,00
Pt	2		90,00

iii. Charges reçues par l'ouvrage en 2024 et rendement épuratoire

Les stations dont la capacité nominale est comprise entre 500 et 1000 EH (entre 30 et 60 Kg DBO5/jour) ont un bilan obligatoire tous les ans.

Les résultats du bilan du 16/07/2024 sont consignés ci-dessous :

Débits (en m³)				
Période	Eau Brute	Eau Traitée	Référence	Dép. Hydr.
Normal	198	198	498	

Param.	Unite	Charge (Kg/j)		Rdt. Moy.(%)	Conc. Moyenne		(A3) Eau Brute (Kg/j)		Coef. Var.	(A4) Eau Traitée	
		(A3) Eau Brute	(A4) Eau Traitée		(A3) Eau Brute	(A4) Eau Traitée	Mini	Maxi		Mini	Maxi
DBO5	mg(O2)/L	8,91	1,58	82,27%	45	8	8,91	8,91	0,00%	8	8
DCO	mg(O2)/L	29,5	9,5	67,80%	149	48	29,5	29,5	0,00%	48	48
MeS	mg/L	13,4	1,78	86,72%	68	9	13,4	13,4	0,00%	9	9
N-NH4	mg(N)/L	3,76	0,85	77,39%	19	4,3	3,76	3,76	0,00%	4,3	4,3
N-NO2	mg(N)/L	0,08	0,05		0,4	0,28	0,08	0,08	0,00%	0,28	0,28
N-NO3	mg(N)/L	0,06	1,37		0,34	6,93	0,06	0,06	0,00%	6,93	6,93
NG	mg(N)/L	5,19	2,28	56,07%	26,2	11,5	5,19	5,19	0,00%	11,5	11,5
NTK	mg(N)/L	5,04	0,85	83,13%	25,5	4,3	5,04	5,04	0,00%	4,3	4,3
pH	unité pH				7,7	7,5				7,5	7,5
Pt	mg(P)/L	0,51	0,37	27,45%	2,6	1,9	0,51	0,51	0,00%	1,9	1,9
Température eau	°C					18				18	18

Ratios Moyens	
DCO / DBO	3,31
MES / DBO	1,51
DBO / NK	1,76
N-NH4 / NK	0,74
DBO / Pt	17,30

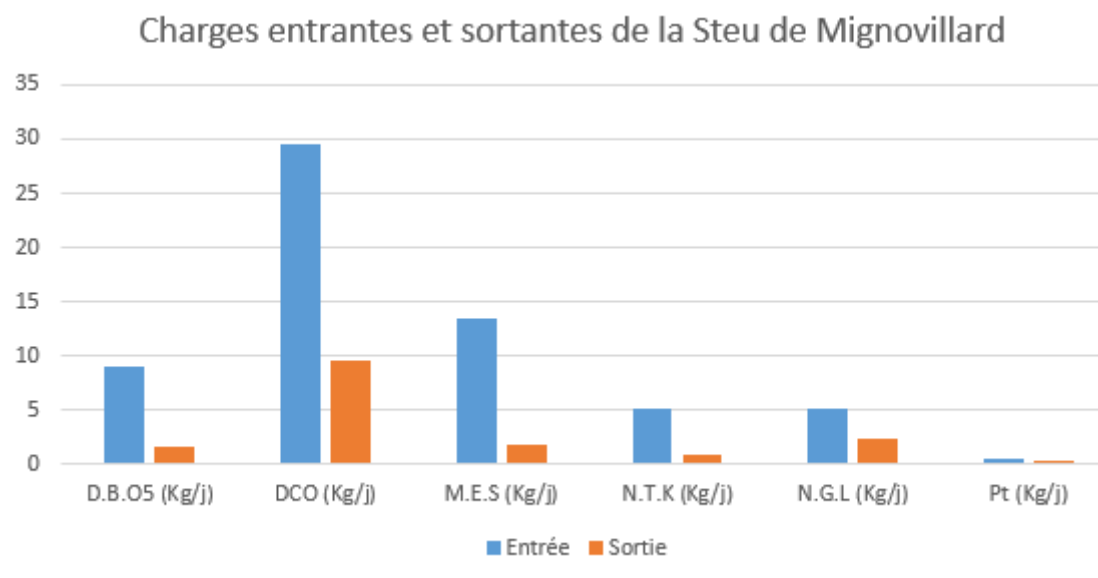
Synthèse des valeurs en sortie

Date	Débits Entrée m3/j	DBO5				DCO				MeS				NTK				Pt			
		Seuil	Conc. mg/l	Flux kg/j	Rdt %	Seuil	Conc. mg/l	Flux kg/j	Rdt %	Seuil	Conc. mg/l	Flux kg/j	Rdt %	Seuil	Conc. mg/l	Flux kg/j	Rdt %	Seuil	Conc. mg/l	Flux kg/j	Rdt %
16/07/24	198		8,00	1,58	82,22%		48,00	9,50	67,79%		9,00	1,78	86,76%		4,30	0,85	83,14%		1,90	0,38	26,92%

Légende :	
chiffre en gras	Dépassement hydraulique ou de charge de référence
	Dépassement des seuils de l'arrêté
	Dépassement réductible de l'arrêté
	Pas de dépassement
	Evenement exceptionnel (trame EVO)

Synthèse des charges en entrée et sortie

	Volume (m³/j)	D.B.O5 (Kg/j)	DCO (Kg/j)	M.E.S (Kg/j)	N.T.K (Kg/j)	N.G.L (Kg/j)	Pt (Kg/j)
Entrée	198	8,91	29,5	13,4	5,04	5,19	0,51
Sortie	198	1,58	9,5	1,78	0,85	2,28	0,37
Rendement		82%	68%	87%	83%	56%	27%



Concernant le bilan du 16/07/2024, les rejets ne sont pas conformes à l'arrêté en vigueur au niveau des rendements, concernant les paramètres DCO, MES et Pt mais les filtres plantés de roseaux ne sont pas conçus pour abattre ce dernier paramètre.

La station est soumise à une forte arrivée d'eaux claires parasites.

iv. Quantité de boues produites sur cet ouvrage :

Il n'y a pas eu de boues évacuées sur cet ouvrage en 2024.

20. STEU de MONTROND

- Type de station : **Filtre planté de roseaux (FPR)**
- Commune d'implantation : **Montrond**
- Commune raccordée : **Montrond**
- Capacité nominale : **500** Equivalent Habitant (EH)
- Réseau de collecte : **5,3 km** de réseau séparatif
- Milieu récepteur du rejet : **faille**

La station a été mise en route en 2012.

i. Capacités nominales d'épuration

Paramètre (Montrond)	DBO5 (Kg/jour)	Débit (m³/jour)
Capacité	30	150

ii. Prescriptions de rejet

Les valeurs limites de rejet sont fixées par le récépissé de déclaration n°39-2010-00160 en date du 10 septembre 2010.

Ces valeurs sont identiques à l'arrêté ministériel du 21 juillet 2015 :

Limites de rejet selon le récépissé de déclaration n°39-2010-00160 du 10 septembre 2010 en Concentration ou Rendement - STEU de Montrond			
	Concentration de sortie (mg/l)	Concentration Rédhibitoire	Rendement (%)
DBO5	35	70	60,00
DCO	200	400	60,00
Mes	-	85	50,00
NTK	-	-	

iii. Charges reçues par l'ouvrage en 2024 et rendement épuratoire

Les stations dont la capacité nominale est supérieure ou égale à 500 EH (30 Kg DBO5/jour) ont un bilan obligatoire tous les ans.

Les résultats du bilan SUEZ du 10/06/2024 sont consignés ci-dessous :

Débits (en m ³)				
Période	Eau Brute	Eau Traitée	Référence	Dép. Hydr.
Normale	92	92	184	

Param.	Unite	Charge (Kg/j)		Rdt. Moy.(%)	Conc. Moyenne		(A3) Eau Brute (Kg/j)		Coef. Var.	(A4) Eau Traitée	
		(A3) Eau Brute	(A4) Eau Traitée		(A3) Eau Brute	(A4) Eau Traitée	Mini	Maxi		Mini	Maxi
DBO5	mg(O2)/L	32,2	2,02	93,73%	350	22	32,2	32,2	0,00%	22	22
DCO	mg(O2)/L	76,9	7,45	90,31%	836	81	76,9	76,9	0,00%	81	81
MeS	mg/L	34,9	1,01	97,11%	380	11	34,9	34,9	0,00%	11	11
N-NH4	mg(N)/L	6,35	2,58	59,37%	69,1	28,1	6,35	6,35	0,00%	28,1	28,1
N-NO2	mg(N)/L	0	0,03	42,00%	0,05	0,42	0	0		0,42	0,42
N-NO3	mg(N)/L	0,02	3,54		0,23	38,5	0,02	0,02	0,00%	38,5	38,5
NG	mg(N)/L	8,92	6,74	24,44%	97	73,3	8,92	8,92	0,00%	73,3	73,3
NTK	mg(N)/L	8,92	3,16	64,57%	97	34,4	8,92	8,92	0,00%	34,4	34,4
pH	unité pH				7,6	7,6				7,6	7,6
Pt	mg(P)/L	1,02	0,86	15,69%	11,1	9,44	1,02	1,02	0,00%	9,44	9,44
Température eau	°C					14,5				14,5	14,5

Ratios Moyens	
DCO / DBO	2,38
MES / DBO	1,08
DBO / NK	3,60
N-NH4 / NK	0,71
DBO / Pt	31,53

Synthèse des valeurs en sortie

Date	Débits	DBO5				DCO				MeS			
	Entrée m3/j	Seuil	Conc. mg/l	Flux kg/j	Rdt %	Seuil	Conc. mg/l	Flux kg/j	Rdt %	Seuil	Conc. mg/l	Flux kg/j	Rdt %
10/06/24	92		22,00	2,02	93,71%		81,00	7,45	90,31%		11,00	1,01	97,11%

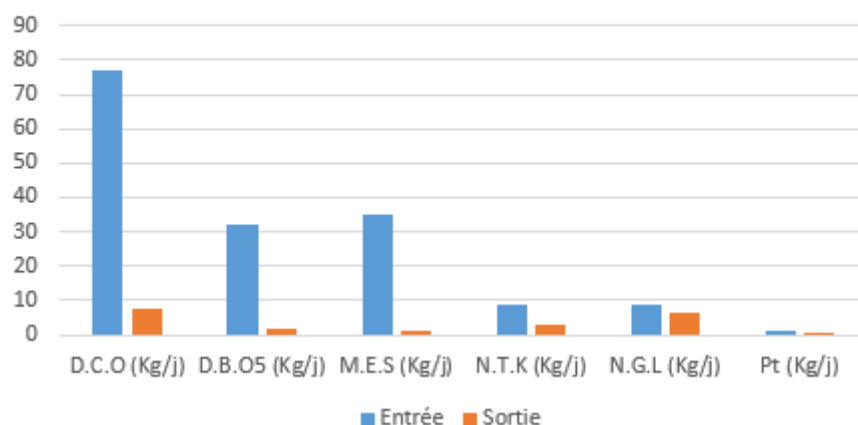
Légende :

chiffre en gras	Dépassement hydraulique ou de charge de référence
	Dépassement des seuils de l'arrêté
	Dépassement rédhibitoire de l'arrêté
	Pas de dépassement
	Evenement exceptionnel (trame EVO)

Synthèse des charges en entrée et sortie

	D.C.O (Kg/j)	D.B.O5 (Kg/j)	M.E.S (Kg/j)	N.T.K (Kg/j)	N.G.L (Kg/j)	Pt (Kg/j)
Entrée	76,9	32,2	34,9	8,92	8,92	1,02
Sortie	7,45	2,02	1,01	3,16	6,74	0,86
Rendement	90%	94%	97%	65%	24%	16%

Charges entrantes et sortantes de la Steu de Montrond



Les valeurs de rejet sont conformes à la réglementation en vigueur, la station montre un bon fonctionnement général.

iv. Quantité de boues produites sur cet ouvrage :

Il n'y a pas eu de boues évacuées sur cet ouvrage en 2024.

En 2025, le réseau rue de la Mouthe a été réhabilité et passé en séparatif. Des réparations ponctuelles ont eu lieu.

21. STEU de MOURNANS

- Type de station : **Filtre planté de roseaux (FPR)**
- Commune d'implantation : **Mournans**
- Commune raccordée : **Mournans**
- Capacité nominale : **50** Equivalent Habitant (EH)
- Réseau de collecte : **1,2 km**, 71 % Unitaire et 29 % Séparatif
- Milieu récepteur du rejet : **infiltration**

i. Capacités nominales d'épuration

Paramètre (Mournans)	DBO5 (Kg/jour)	Débit (m³/jour)
Capacité	3	10

ii. Prescriptions de rejet

Les prescriptions de rejet sont établies par l'arrêté ministériel du 21 juillet 2015.

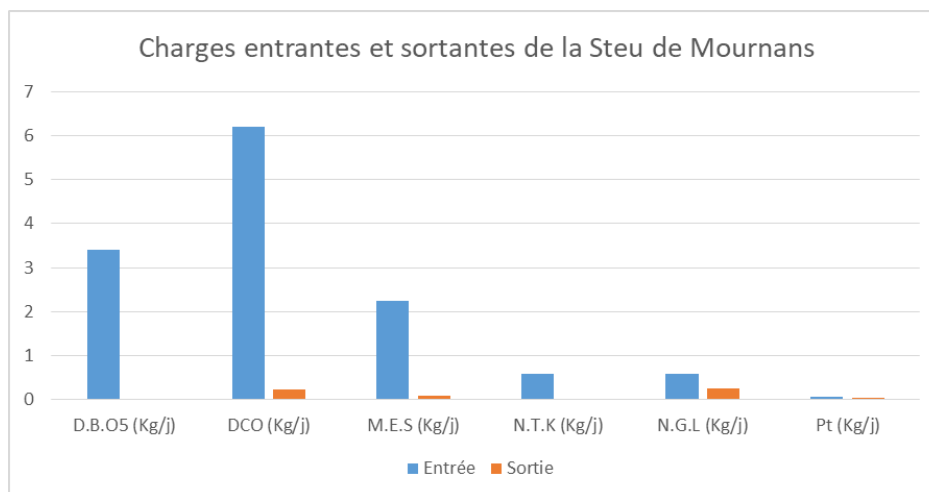
Limites de rejet selon l'Arrêté Ministériel du 21 Juillet 2015 en Concentration OU Rendement pour les systèmes < 2000 EH - STEU de Mournans			
	Concentration de sortie (mg/l)	Concentration Rédhibitoire	Rendement (%)
DBO5	35	70	60,00
DCO	200	400	60,00
Mes		85	50,00

iii. Charges reçues par l'ouvrage en 2020 et rendement épuratoire

La capacité nominale de la station étant inférieure à 200 EH, il n'y a pas d'obligation de réaliser un bilan.

Le dernier bilan réalisé date du 14/10/2020, les résultats sont consignés ci-dessous :

Station de Mournans, Bilan du 14/10/2020							
	Volume (m³/j)	D.B.O5 (Kg/j)	DCO (Kg/j)	M.E.S (Kg/j)	N.T.K (Kg/j)	N.G.L (Kg/j)	Pt (Kg/j)
Entrée		3,4	6,2	2,24	0,58	0,58	0,07
Sortie	6,8	0,02	0,22	0,09	0,01	0,25	0,04
Rendement		99%	96%	96%	98%	57%	43%



La station montre un bon fonctionnement et les valeurs de rejets sont conformes à l'arrêté du 21 juillet 2015 en concentration et en rendement.

iv. Quantité de boues produites sur cet ouvrage :

Il n'y a pas eu de boues évacuées sur cet ouvrage en 2024.

22. STEU de NOZEROTY

- Type de station : **Filtre planté de roseaux (FPR)**
- Commune d'implantation : **Nozeroy**
- Commune raccordée : **Nozeroy**
- Réseau de collecte : **4,2 km**, 14% Unitaire et 86% Séparatif
- Capacité nominale : **650** Equivalent Habitant (EH)
- Milieu récepteur du rejet : **rivière La Settière**

La station a été mise en route en 2010.

i. Capacités nominales d'épuration

Paramètre (Nozeroy)	DBO5 (Kg/jour)	Débit (m³/jour)
Capacité	36	490

ii. Prescriptions de rejet

Les prescriptions de rejet en vigueur sont fixées par le récépissé de déclaration n °39-2007-00154 du 23 juillet 2009.

Limites de rejet selon le récépissé de déclaration n°39-2007-00154 du 23 juillet 2009 en Concentration ou Rendement - STEU de Nozeroy			
	Concentration de sortie (mg/l)	Concentration Rédhibitoire	Rendement (%)
DBO5	25	70	60,00
DCO	125	400	60,00
Mes	35	85	50,00

iii. Charges reçues par l'ouvrage en 2024 et rendement épuratoire

La capacité de la station est comprise entre 500 et 1000 EH (entre 30 et 60 kg DBO5/j), un bilan est obligatoire tous les ans.

Les résultats du bilan SUEZ du 28/05/2024 sont consignés ci-dessous :

Période	Débits (en m³)			
	Eau Brute	Eau Traitée	Référence	Dép. Hydr.
Normale	98	98	323	

Param.	Unité	Charge (Kg/j)		Rdt. Moy. (%)	Conc. Moyenne		(A3) Eau Brute (Kg/j)		Coef. Var.	(A4) Eau Traitée	
		(A3) Eau Brute	(A4) Eau Traitée		(A3) Eau Brute	(A4) Eau Traitée	Mini	Maxi		Mini	Maxi
DBO5	mg(O2)/L	24,5	0,29	98,82%	250	3	24,5	24,5	0,00%	3	3
DCO	mg(O2)/L	60,7	2,25	96,29%	620	23	60,7	60,7	0,00%	23	23
MeS	mg/L	18,6	0,29	98,44%	190	3	18,6	18,6	0,00%	3	3
N-NH4	mg(N)/L	5,4	0,89	83,52%	55,2	9,1	5,4	5,4	0,00%	9,1	9,1
N-NO2	mg(N)/L	0	0,02	26,00%	0,01	0,26	0	0		0,26	0,26
N-NO3	mg(N)/L	0,02	1,96	-9700,00%	0,23	20	0,02	0,02	0,00%	20	20
NG	mg(N)/L	8,18	2,9	64,55%	83,5	29,6	8,18	8,18	0,00%	29,6	29,6
NTK	mg(N)/L	8,16	0,92	88,73%	83,3	9,4	8,16	8,16	0,00%	9,4	9,4
pH	unité pH				7,8	7				7	7
Pt	mg(P)/L	1,37	0,25	81,75%	14	2,56	1,37	1,37	0,00%	2,56	2,56
Température eau	°C					12,9				12,9	12,9
NH4	mg(NH4)/L	6,92	1,14	83,53%	70,6	11,6	6,92	6,92	0,00%	11,6	11,6
NO2	mg(NO2)/L	0	0,08	86,00%	0,04	0,86	0	0		0,86	0,86
NO3	mg(NO3)/L	0,09	8,68	-9544,44%	1,01	88,6	0,09	0,09	0,00%	88,6	88,6

Ratios Moyens	
DCO / DBO	2,48
MES / DBO	0,76
DBOad2 / DBO	
MVS / MES	
DBO / NK	3,00
N-NH4 / NK	0,66
DBO / Pt	17,85

Synthèse des valeurs en sortie

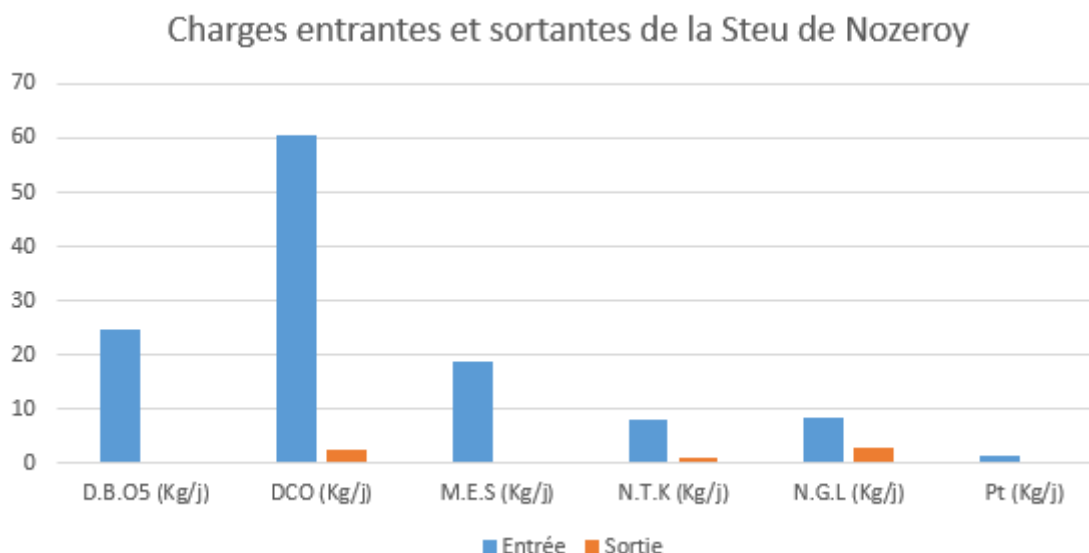
Date	Débits		DBO5				DCO				MeS			
	Entrée	Seuil	Conc.	Flux	Rdt	Seuil	Conc.	Flux	Rdt	Seuil	Conc.	Flux	Rdt	
	m3/j		mg/l	kg/j	%		mg/l	kg/j	%		mg/l	kg/j	%	
28/05/24	98		3.00	0.29	98.80%		23.00	2.25	96.29%		3.00	0.29	98.42%	

Légende :

chiffre en gras	Dépassement hydraulique ou de charge de référence
	Dépassement des seuils de l'arrêté
	Dépassement rédhitoire de l'arrêté
	Pas de dépassement
	Evenement exceptionnel (trame EVO)

Synthèse des charges en entrée et sortie :

	Volume (m³/j)	D.B.O5 (Kg/j)	DCO (Kg/j)	M.E.S (Kg/j)	N.T.K (Kg/j)	N.G.L (Kg/j)	Pt (Kg/j)
Entrée	98	24,5	60,7	18,6	8,16	8,18	1,37
Sortie	98	0,29	2,25	0,29	0,92	2,9	0,25
Rendement		99%	96%	98%	89%	65%	82%



L'installation montre un bon fonctionnement général avec des concentrations en sortie et des rendements conformes.

Le débit reçu à la STEU ne dépasse pas sa capacité nominale.

La CC CNJ a également mandaté le LDA 39 pour la réalisation d'un bilan en date du 22/07/2024 :

Steu de Nozeroy 22/07/2024					
Paramètres	Entrée (mg/l)	Flux (kg/j)	E.H	Sortie (mg/l)	Rendement
pH	7,70	/	/	7,30	
Volume (m³)	62,00	/	516,67	62,35	
DCO (mg/L)	480,00	29,76	220,44	36,00	93%
DBO5	250,00	15,50	258,33	4,00	98%
MES	160,00	9,92	110,22	2,00	99%

Les valeurs de rejet respectent la réglementation en vigueur.

iv. Quantité de boues produites sur cet ouvrage :

Il n'y a pas eu de boues évacuées sur cet ouvrage en 2024.

23. STEU d'ONGLIÈRES

- Type de station : **Filtre planté de roseaux (FPR)**
- Commune d'implantation : **Onglières**
- Commune raccordée : **Onglières**
- Capacité nominale : **100** Equivalent Habitant (EH)
- Réseau de collecte : **1,5 km** de réseau séparatif.

i. Capacités nominales d'épuration

Paramètre (Onglières)	DBO5 (Kg/jour)	Débit (m³/jour)
Capacité	6	10

ii. Prescriptions de rejet

Les limites de rejet actuelles sont fixées par le récépissé de déclaration du 09 décembre 2015.

Limites de rejet selon le récépissé de déclaration du 09 décembre 2015 en Concentration ou Rendement - STEU d'Onglières			
	Concentration de sortie (mg/l)	Concentration Rédhibitoire	Rendement (%)
DBO5	20	70	90,00
DCO	70	400	85,00
Mes	15	85	90,00
NTK	30	20	60,00

iii. Charges reçues par l'ouvrage en 2023 et rendement épuratoire

La capacité de la station est inférieure à 200 EH (12 kg de DBO5/j), un bilan n'est donc pas obligatoire. Il n'y a pas eu de bilan de réalisé sur cet ouvrage en 2024.

Les résultats du dernier bilan réalisé par LDA le 08/11/2023 sont consignés ci-dessous :

Steu d'ONGLIÈRES - Bilan du 08/11/2023					
Paramètres	Entrée (mg/l)	Flux (kg/l)	E.H	Sortie (mg/l)	Rendement
pH	8	/	/	7,2	
Volume (m³)	8,8	/	73,6	8,8	
DCO (mg/L)	270,0	2,4	17,7	19,0	0,9
DBO5	130,0	1,1	19,1	3,0	1,0
MES	93,0	0,8	9,1	4,0	1,0

Les résultats sont conformes à la réglementation en vigueur.

iv. Quantité de boues produites sur cet ouvrage :

Il n'y a pas eu de boues évacuées sur cet ouvrage en 2024.

24. STEU de SIROD

- Type de station : **Filtre planté de roseaux (FPR)**
- Commune d'implantation : **Sirod**
- Communes raccordées : **Sirod et Lent**
- Capacité nominale : **700** Equivalent Habitant (EH)
- Réseau de collecte : **9,3 km**, 27% Unitaire et 73% Séparatif
- Milieu récepteur du rejet : **rivière L'Ain**

La station a été mise en route en 2005.

i. Capacités nominales d'épuration

Paramètre (Sirod)	DBO5 (Kg/jour)	Débit (m³/jour)
Capacité	42	105

ii. Prescriptions réglementaires du rejet

Les limites de rejet actuelles sont fixées par le récépissé de déclaration n°32/07 du 18 juillet 2007.

Limites de rejet selon le récépissé de déclaration n°32/07 du 18 juillet 2007 en Concentration ou Rendement - STEU de Sirod			
	Concentration de sortie (mg/l)	Concentration Rédhibitoire	Rendement (%)
DBO5	25	70	60,00
DCO	90	400	60,00
Mes	35	85	50,00
NTK	10	20	

iii. Charges reçues par l'ouvrage en 2024 et rendement épuratoire

La station est comprise entre 500 et 1000 EH (entre 30 et 60 kg DBO5/j), un bilan est obligatoire tous les ans.

Les résultats du bilan SUEZ du 07/10/2024 sont consignés ci-dessous :

Débits (en m³)				
Période	Eau Brute	Eau Traitée	Référence	Dép. Hydr.
Normale	315	315	460	

Param.	Unite	Charge (Kg/j)		Rdt. Moy. (%)	Conc. Moyenne		(A3) Eau Brute (Kg/j)		Coef. Var.	(A4) Eau Traitée	
		(A3) Eau Brute	(A4) Eau Traitée		(A3) Eau Brute	(A4) Eau Traitée	Mini	Maxi		Mini	Maxi
DBO5	mg(O2)/L	44,1	2,83	93,58%	140	9	44,1	44,1	0,00%	9	9
DCO	mg(O2)/L	264	16,3	93,83%	840	52	264	264	0,00%	52	52
MeS	mg/L	148	4,41	97,02%	470	14	148	148	0,00%	14	14
N-NH4	mg(N)/L	14,3	6,61	53,78%	45,5	21	14,3	14,3	0,00%	21	21
N-NO2	mg(N)/L	0	0,02	9,00%	0,01	0,09	0	0		0,09	0,09
N-NO3	mg(N)/L	0,07	6,04	-8528,57%	0,23	19,2	0,07	0,07	0,00%	19,2	19,2
NG	mg(N)/L	20,6	12,7	38,35%	65,5	40,3	20,6	20,6	0,00%	40,3	40,3
NTK	mg(N)/L	20,5	6,64	67,61%	65,3	21,1	20,5	20,5	0,00%	21,1	21,1
pH	unité pH				7,5	7,8				7,8	7,8
Pt	mg(P)/L	2,87	1,64	42,86%	9,12	5,23	2,87	2,87	0,00%	5,23	5,23
Température eau	°C					11,5				11,5	11,5
NH4	mg(NH4)/L	18,3	8,46	53,77%	58,2	26,8	18,3	18,3	0,00%	26,8	26,8
NO2	mg(NO2)/L	0,01	0,09	-800,00%	0,04	0,3	0,01	0,01	0,00%	0,3	0,3
NO3	mg(NO3)/L	0,32	26,7	-8243,75%	1,01	85	0,32	0,32	0,00%	85	85

Ratios Moyens	
DCO / DBO	6,00
MES / DBO	3,35
DBOad2 / DBO	
MVS / MES	
DBO / NK	2,14
N-NH4 / NK	0,69
DBO / Pt	15,35

Synthèse des données en sortie :

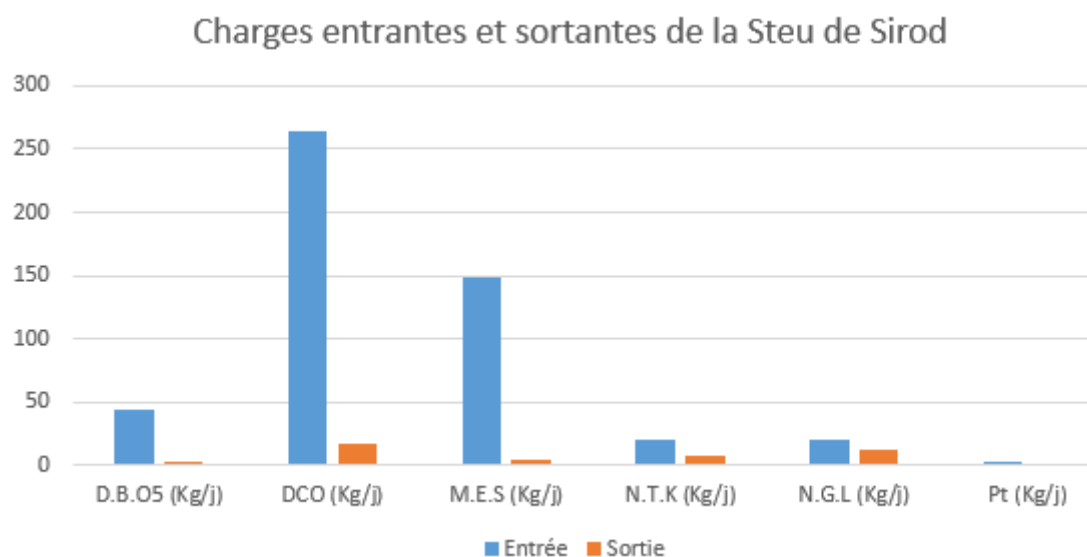
Date	Débits Entrée m3/j	DBO5				DCO				MeS				NTK				Pt			
		Seuil	Conc. mg/l	Flux kg/j	Rdt %	Seuil	Conc. mg/l	Flux kg/j	Rdt %	Seuil	Conc. mg/l	Flux kg/j	Rdt %	Seuil	Conc. mg/l	Flux kg/j	Rdt %	Seuil	Conc. mg/l	Flux kg/j	Rdt %
07/10/24	315		9,00	2,84	93,57%		52,00	16,38	93,81%		14,00	4,41	97,02%		21,10	6,65	67,69%		5,23	1,65	42,65%

Légende :

chiffre en gras	Dépassement hydraulique ou de charge de référence
	Dépassement des seuils de l'arrêté
	Dépassement rédhibitoire de l'arrêté
	Pas de dépassement
	Evenement exceptionnel (trame EVO)

Moyenne des charges en entrée et en sortie :

	Volume (m³/j)	D.B.O5 (Kg/j)	DCO (Kg/j)	M.E.S (Kg/j)	N.T.K (Kg/j)	N.G.L (Kg/j)	Pt (Kg/j)
Entrée	315	44,1	264	148	20,5	20,6	2,87
Sortie	315	2,83	16,3	4,41	6,64	12,7	1,64
Rendement		94%	94%	97%	68%	38%	43%



L'installation montre un bon fonctionnement général avec des concentrations en sortie et des rendements bons sauf pour le paramètre NTK.

Le débit reçu à la STEU ne dépasse pas sa capacité nominale.

iv. Quantité de boues produites sur cet ouvrage :

Il n'y a pas eu de boues évacuées sur cet ouvrage en 2024.

25. STEU de SYAM

- Type de station : **Filtre planté de roseaux (FPR)**
- Commune d'implantation : **Syam**
- Commune raccordée : **Syam**
- Capacité nominale : **300** Equivalent Habitant (EH)
- Réseau de collecte : **3,2 km**, 22% Unitaire et 78% Séparatif
- Milieu récepteur du rejet : **rivière la Saine**

La station a été mise en route en 2003.

i. Capacités nominales d'épuration

Paramètre (Syam)	DBO5 (Kg/jour)	Débit (m³/jour)
Capacité	18	45

ii. Prescriptions réglementaires du rejet

Les limites de rejet actuelles sont fixées par le récépissé de déclaration n°13/2003 du 03 juillet 2003 :

Limites de rejet selon le récépissé de déclaration 13/2003 du 03 juillet 2003 en Concentration ou Rendement - STEU de Syam			
	Concentration de sortie (mg/l)	Concentration Rédhibitoire	Rendement (%)
DBO5	25	70	60,00
DCO	125	400	60,00
Mes	-	85	50,00
NTK	-	-	

iii. Charges reçues par l'ouvrage en 2022 et rendement épuratoire

La station est comprise entre 200 et 500 EH (entre 12 et 30 kg DBO5/j), un bilan est obligatoire tous les 2 ans. .

Les données du bilan SUEZ du 21/06/2023 sont présentées ci-dessous :

Débits (en m ³)				
Période	Eau Brute	Eau Traitée	Référence	Dép. Hydr.
Normale	15	15	121	

Param.	Unité	Charge (Kg/j)		Rdt. Moy.(%)	Conc. Moyenne		(A3) Eau Brute (Kg/j)		Coef. Var.	(A4) Eau Traitée	
		(A3) Eau Brute	(A4) Eau Traitée		(A3) Eau Brute	(A4) Eau Traitée	Mini	Maxi		Mini	Maxi
DBO5	mg(O2)/L	8,4	0,06	99,29%	560	4	8,4	8,4	0,00%	4	4
DCO	mg(O2)/L	25,5	0,6	97,65%	1700	40	25,5	25,5	0,00%	40	40
MeS	mg/L	8,1	0,22	97,28%	540	15	8,1	8,1	0,00%	15	15
N-NH4	mg(N)/L	0,75	0,47	37,33%	50,1	31,4	0,75	0,75	0,00%	31,4	31,4
N-NO2	mg(N)/L	0	0,03		0,01	2,53	0	0		2,53	2,53
N-NO3	mg(N)/L	0	0,06		0,23	4,42	0	0		4,42	4,42
NG	mg(N)/L	1,27	0,65	48,82%	85,2	43,5	1,27	1,27	0,00%	43,5	43,5
NTK	mg(N)/L	1,27	0,54	57,48%	85	36,6	1,27	1,27	0,00%	36,6	36,6
pH	unité pH				7	7,3				7,3	7,3
Pt	mg(P)/L	0,23	0,14	39,13%	15,9	9,44	0,23	0,23	0,00%	9,44	9,44
Température eau	°C					18,8				18,8	18,8
NH4	mg(NH4)/L	0,96	0,6	37,50%	64,1	40,1	0,96	0,96	0,00%	40,1	40,1
NO2	mg(NO2)/L	0	0,12		0,04	8,29	0	0		8,29	8,29
NO3	mg(NO3)/L	0,01	0,29		1,01	19,5	0,01	0,01	0,00%	19,5	19,5

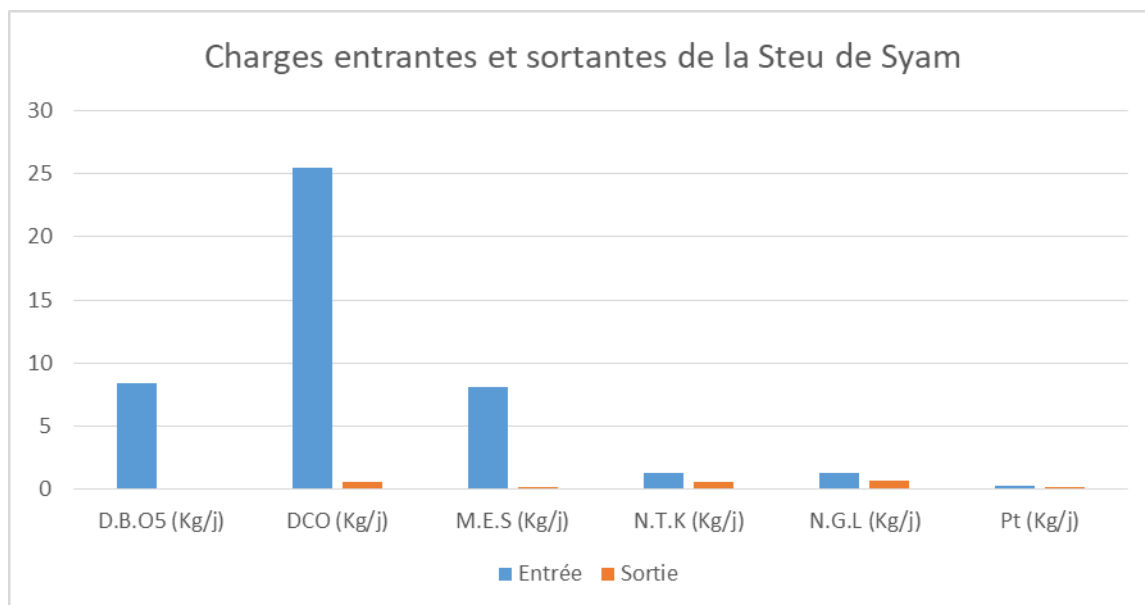
Date	Débits Entrée m3/j	DBO5				DCO				MeS			
		Seuil	Conc. mg/l	Flux kg/j	Rdt %	Seuil	Conc. mg/l	Flux kg/j	Rdt %	Seuil	Conc. mg/l	Flux kg/j	Rdt %
20/06/23	15		4,00	0,06	99,29%		40,00	0,60	97,65%		15,00	0,23	97,22%

Légende :

chiffre en gras	Dépassement hydraulique ou de charge de référence
	Dépassement des seuils de l'arrêt
	Dépassement rédhibitoire de l'arrêt
	Pas de dépassement
	Evenement exceptionnel (trame EVO)

Synthèse des charges en entrée et en sortie :

	Volume (m ³ /j)	D.B.O5 (Kg/j)	DCO (Kg/j)	M.E.S (Kg/j)	N.T.K (Kg/j)	N.G.L (Kg/j)	Pt (Kg/j)
Entrée	15	8,4	25,5	8,1	1,27	1,27	0,23
Sortie	15	0,06	0,6	0,22	0,54	0,65	0,14
Rendement		99%	98%	97%	57%	49%	39%



Les rejets sont conformes à l'arrêté en vigueur, la station montre un bon fonctionnement général.

iv. Quantité de boues produites sur cet ouvrage :

Il n'y a pas eu de boues évacuées sur cet ouvrage en 2024.

26. STEU de FONCINE LE BAS

- Type de station : **décanteur suivi d'un filtre à sable**
- Commune d'implantation : **Foncine le Bas**
- Commune raccordée : **une partie de Foncine le Bas**
- Capacité nominale : **70** Equivalent Habitant (EH)
- Réseau de collecte : **231 ml** de séparatif

Milieu récepteur du rejet : **rivière la Saine**

Le décanteur fait l'objet d'une vidange régulière.

Cet ouvrage n'est pas soumis à l'autosurveillance selon l'Arrêté ministériel du 21 juillet 2015.

27. STEU du Frasnois-Hameau de la fromagerie

- Type de station : **Décanteur suivi d'un filtre à sable**
- Commune d'implantation : **Le Frasnois - Bourg**
- Capacité nominale : **100** Equivalent Habitant (EH)
- Réseau de collecte : **652 ml** de Séparatif

Milieu récepteur du rejet : **rivière le Hérisson**

Le décanteur est vidangé régulièrement.

Des travaux pour la réhabilitation de la station ont démarré fin 2024.

La nouvelle station sera constituée d'une fosse toutes eaux suivi d'un compartiment avec hydroéjecteur puis d'un filtre planté de roseaux à un étage. L'eau traitée sera envoyée dans une noue avant de rejoindre le Hérisson via un fossé.

Cet ouvrage n'est pas soumis à l'autosurveillance selon l'Arrêté ministériel du 21 juillet 2015.

28. STEU de LE PASQUIER

- Type de station : **Microstation SBR**
- Commune d'implantation : **Le Pasquier**
- Commune raccordée : **une partie du village Le Pasquier**
- Capacité nominale : **115** Equivalent Habitant (EH)
- Réseau de collecte : **443 ml** de Séparatif

Milieu récepteur du rejet : **ruisseau de l'Angillon**

La microstation est entretenue et curée régulièrement.

Cet ouvrage n'est pas soumis à l'autosurveillance selon l'Arrêté ministériel du 21 juillet 2015 mais un bilan a toutefois été réalisé par la CC CNJ en date du 21/09/2022.

Il n'y a pas eu de bilan en 2024.

Les résultats figurent ci-dessous :

Steu de Le Pasquier, Bilan du 21/09/2022					
Paramètres	Entrée (mg/l)	Flux (kg/j)	E.H	Sortie (mg/l)	Rendement
pH	8	/	/	8	
Volume (m³)		/	0		
DCO (mg/L)	3280	0	0	442	86,52%
DBO5	1400	0	0	180	87,14%
MES	2700	0	0	180	93,33%

29. STEU de LE VAUDIOUX (lotissement La Cugnot)

- Type de station : **Microstation SBR**
- Commune d'implantation : **Le Vaudioux**
- Commune raccordée : **une partie de la rue Principale**
- Capacité nominale : **75** Equivalent Habitant (EH)
- Réseau de collecte : **302 ml** de Séparatif

Milieu récepteur du rejet : **Bief du Vaudioux**

La station a été mise en route en 2014.

La microstation est entretenue et curée régulièrement.

Cet ouvrage n'est pas soumis à l'autosurveillance selon l'Arrêté ministériel du 21 juillet 2015 mais un bilan a toutefois été réalisé par la CC CNJ en date du 30/05/2022.

Il n'y a pas eu de bilan réalisé en 2024.

Les résultats figurent ci-dessous :

Steu de Le Vaudioux, Bilan du 30/05/2022					
Paramètres	Entrée (mg/l)	Flux (kg/j)	E.H	Sortie (mg/l)	Rendement
pH	8,6	/	/	8	
Volume (m³)		/	0		
DCO (mg/L)	690	0	0	130	81,16%
DBO5	390	0	0	15	96,15%
MES	240	0	0	38	84,17%

Les concentrations et les rendements sont conformes à l'arrêté ministériel pour les systèmes inférieurs à 2000 EH.

Des travaux de création d'un nouveau réseau et d'une station d'épuration sur le Bourg de la commune ont débutés en juin 2024.

30. Commune de BIEF DU FOURG

- Réseau de collecte : **2772 ml** de séparatif
- 1 Poste de relevage
- 385 ml de refoulement

Les eaux usées domestiques de la commune sont traitées par la station gérée par la société agricole Fromagère plateau de Nozeroy.

31. Commune de GILLOIS

- Réseau de collecte de **1497 ml** de réseau, 99 % séparatif et 1% unitaire.

Les eaux usées domestiques de la commune sont traitées par convention par la station gérée par la Société coopérative Agricole fromagère, fruitière à comté de Gillois.

32. Commune de RIX-TREBIEF

- Réseau de collecte de **3023 ml** de séparatif

Les eaux usées domestiques de la commune sont traitées par la station gérée par la Fruitière des pâturages de Nozeroy.

33. DECANTEURS

- Type de station : Autres : décanteur digesteur
- Communes d'implantation : Chapois, Le Moutoux, Pillemoine, Supt, Vannoz

Les décanteurs sont curés une fois par an.

Ces ouvrages ne sont pas soumis à l'autosurveillance car ils n'entrent pas dans les conditions de l'Arrêté ministériel du 21 juillet 2015.

34. DECANTEURS + LAGUNES + INFILTRATION SUR LIT DE SABLE

- Type de station : Autres (type HERODY) : décanteur suivi de lagunes + Filtres
- Communes d'implantation : Charency (50 EH), Charbonny (50 EH) et Doye (110 E.H)

Ces stations ont été mises en route entre 2005 et 2017.

Les décanteurs sont curés une fois par an. Ces ouvrages ne sont pas soumis à l'autosurveillance car ils n'entrent pas dans les conditions de l'Arrêté ministériel du 21 juillet 2015.

2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

2.1 Modalités de tarification

La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs assainissement collectif applicables aux 01/01/2024 et 01/01/2025 sont les suivants

Tarifs		Au 01/01/2024	Au 01/01/2025
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement ⁽¹⁾	31.50 €	33.00 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
	Prix au m ³	0.945 €/m ³	1.159 €/m ³
Autre :		_____ €	_____ €
Part du délégataire			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement ⁽¹⁾	33.54 €	34.24 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
	Prix au m ³	0.7159 €/m ³	0.7308 €/m ³
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA ⁽²⁾	10 %	10 %
Redevances			
	Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	0,16 €/m ³	-
	Performance ASS (Agence de l'Eau) :		0.01 €/m ³
	Autre : _____	_____ €/m ³	_____ €/m ³

2.2 Frais d'accès au service et autres prestations

Intitulé du tarif	2022	2023	2024	2025	Variation
Frais d'accès au Service	/	/	/		
Participation pour le Financement à l'Assainissement Collectif (PFAC)	1 000,00 €	1 000,00 €	1 100,00 €	1 200,00 €	9,09%
Coût du Branchement	sur devis	sur devis	sur devis	sur devis	

2.3 Délibérations fixant les tarifs

La délibération fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice 2024 est la suivante :

- Délibération N°2023.8.08 du 11/12/2023 effective à compter du 01/01/2024 fixant les tarifs du service d'assainissement.

2.4 Facture d'assainissement type

Les tarifs applicables du **01/01/2024** et au **01/01/2025** pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (**120 m³/an**) sont :

Facture type	Au 01/01/2024 en €	Au 01/01/2025 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	31,50	33,00	4,8 %
Part proportionnelle	113,40	139,08	22,60 %
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	144,90	172,08	18,80 %
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe annuelle	33,54	34,24	2,10 %
Part proportionnelle	85,91	87,70	2,10 %
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	119,45	121,94	2,10%
Taxes et redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	19,20		-100%
Performance ASS (Agence de l'Eau) :	—	1,20	— %
Autre : —	—	—	— %
TVA	28,36	29,52	4,10 %
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	47,56	30,72	-35,4 %
Total	311,91	324,74	4,11 %
Prix TTC au m³	2,60	2,71	4,23 %

Facture 90m³/an

Assainissement	Prix unitaire	Prix unitaire2	Volume (m ³)	Total	TVA
septembre-24					
Abonnement CCNJ (au 1er janvier 2025)	33,00			33,00	3,30
Abonnement Suez	34,24			34,24	3,42
Consommation CCCNJ (au 1er janvier 2025)		1,159	90	104,31	10,43
Consommation Suez		0,7308	90	65,77	6,58
		prix HT au m ³		2,64	
		prix HT et AE au m ³	2,76		
Organisme publics					
Modernisation des réseaux de collecte		0,16	90	14,40	1,44
		prix HT au m ³	0,12		
			TOTAL HT	254,36	
			prix HT au m ³	2,83	
			TVA		25,17
			Prix TTC au m3		3,11

2.5 Recettes du Service

Recettes de la collectivité

Recettes de la Collectivité	2 020	2021	2022	2023	2024	Variation
Redevance CC CNJ	905 671,00 €	1 032 862,00 €	693 864,00 €	1 210 160,73 €	969 080,96 €	-20%
Recettes de raccordement (PFAC)	58 050,00 €	92 350,00 €	99 200,00 €	54 100,00 €	42 850,00 €	-21%
Total des recettes	963 721,00 €	1 125 212,00 €	793 064,00 €	1 264 260,73 €	1 011 930,96 €	-19,96%

La PFAC (Participation au Financement de l'Assainissement Collectif) correspond à une redevance destinée au financement du service assainissement collectif. Elle remplace, depuis 2012, la PRE (Participation pour Raccordement à l'Egout) et son tarif est voté et délibéré annuellement en Conseil Communautaire.

En 2024, le montant de la PFAC s'élève à 1100€, voté par délibération du 11 décembre 2023. L'importante augmentation des recettes (2019-2020 et 2021–2022) liées à la PFAC est en lien avec la dynamique de construction immobilière sur le territoire.

Recettes de l'exploitant

Recette de l'exploitant	2020	2021	2022	2023	2024	Variation
Exploitation du service	705 516,00 €	665 305,00 €	930 511,00 €	1 152 823,00 €	1 089 782,00 €	-5%
Collectivité et autres organismes publics	1 098 815,00 €	- €	844 911,00 €	1 097 293,00 €	1 048 465,00 €	-4%
dont Part collectivité	960 529,00 €	- €	810 547,00 €	1 050 128,00 €	996 383,00 €	-5%
dont Redevance pour modernisation des réseaux de collecte	138 286,00 €	- €	34 364,00 €	47 165,00 €	52 083,00 €	10%
Travaux attribués à titre exclusif	75 400,00 €	13 360,00 €	20 044,00 €	49 298,00 €	46 657,00 €	-5%
Produits accessoires	1 839,00 €	- €	18,00 €	2 364,00 €	2 520,00 €	7%

Ce montant correspond à la somme HT de toutes les factures d'assainissement collectif émises comprenant la ou les parts collectivités, la ou les parts délégataires (quand le service est délégué) et les redevances diverses notamment Agence de l'eau (modernisation des réseaux de collecte).

3 Indicateurs de performance

3.1 Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif

Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

Le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est :

Nombre d'abonnés desservis x 100 = 100% sur SISPEA.

3.2 Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux

Cet indice permet d'évaluer le niveau de connaissance du réseau d'assainissement et du suivi de son évolution.

Par arrêté du 2 décembre 2013 modifiant l'arrêté du 2 mai 2007 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement, le mode de calcul de l'indice de connaissance de gestion patrimoniale des réseaux a été modifié. Ce même arrêté précise que ce nouvel indice doit atteindre 40 points sur les 45 premiers points accessibles, afin que le service dispose d'un descriptif détaillé. De plus, cet arrêté stipule que l'atteinte de ce seuil de 40 points, sur 45 attribuables, conditionne l'attribution des points suivants.

La valeur de l'indice est comprise entre 0 et 120, avec le barème suivant :

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées		
Partie	Descriptif	2024
Partie A : Plan des réseaux	VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau (oui : 10 points / non : 0 point)	10
Partie A : Plan des réseaux	VP.251 - Mise à jour annuelle du plan des réseaux à partir d'une procédure formalisée (oui : 5 points / non : 0 point)	5
Sous-total - Partie A	Plan des réseaux (15 points)	15
Partie B : Inventaire des réseaux	VP.252 et VP.254 avec VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques et VP.254 - Mise à jour annuelle de l'inventaire des réseaux à partir d'une procédure formalisée pour les informations suivantes relatives aux tronçons de réseaux : linéaire, catégorie d'ouvrage, précision cartographique, matériaux et diamètres (0 ou 10 pts en fonction de VP.252, VP.253 et VP.254)	10
Partie B : Inventaire des réseaux	VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres (0 à 5 points)	3
Partie B : Inventaire des réseaux	VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres (%)	86,2
Partie B : Inventaire des réseaux	VP.255 - Connaissance de 50% de la date ou période de pose des tronçons identifiés (0 à 15 points)	13
Partie B : Inventaire des réseaux	VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose (%)	81,6
Sous-total - Partie B	Inventaire des réseaux (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)	26
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie (0 à 15 points)	11
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie (%)	63,8
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP.257 - Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) (10 points)	10
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP.258 - Inventaire mis à jour annuellement des équipements électromécaniques sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (10 points)	10
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux (10 points)	10
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau (10 points)	10
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent (10 points)	0
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans) (10 points)	0
Sous-total - Partie C	Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)	51
TOTAL (indicateur P202.2B)	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	92

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est : **92 / 120**.

3.3 Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret n° 94-469 du 3 juin 1994 modifié

Les coefficients de conformités au titre de la directive ERU :

- 1 signifie que le système est conforme
- 0 signifie que le système n'est pas conforme

P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	21.25 %
--------	---	---------

3.4 Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret n° 94-469 du 3 juin 1994 modifié

Les coefficients de conformités au titre de la directive ERU :

- 1 signifie que le système est conforme
- 0 signifie que le système n'est pas conforme

P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales issues la directive ERU	56.17 %
--------	---	---------

3.5 Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret n° 94-469 du 3 juin 1994 modifié ;

Les coefficients de conformités au titre de la directive ERU :

- 1 signifie que le système est conforme
- 0 signifie que le système n'est pas conforme

P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	50.36 %
--------	---	---------

	Collecte		Equipement		Performance		Globale	Charge DBO5
BQE178 SCAF Bief du Fourg	1		1		0		0	
BQE_ SCAF Froidefontaine-Doye	1		1		1		1	
BQE342 SCAF Gillois	1		0		0		0	
BQE 349 SCAF Rix-Trébief	1		1		0		0	
BQE_0298 Champagnole	0	0	1	199,1	1	199,1	0	199,1
BQE_0373 Foncine le Haut	0	0	1	23,91	1	23,91	0	23,91
BQE_0275 Montigny sur l'Ain	0	0	1	71,4	1	71,4	0	71,4
BQE_0331 Andelot en Montagne	0	0	1	2,83	1	2,83	0	2,83
BQE_0351 Censeau	0	0	0	0	0	0	0	20,4
BQE_0363 Chaux des Crotenay	0	0	1	4,32	1	4,32	0	4,32
BQE_0364 Mignovillard	0	0	1	8,91	1	8,91	0	8,91
BQE_0370 Crotenay	0	0	0	0	0	0	0	99,28
BQE_0374 Le Frasnois -Bourg	1	20,52	1	20,52	1	20,52	1	20,52
BQE_0378 Montrond	1	32,2	0	0	0	0	0	32,2
BQE_0385 Sirod	0	0	1	44,1	0	0	0	44,1
BQE_0379 Nozeroy	0	0	1	24,5	1	24,5	0	24,5
BQE_0388 Valempoulières	0	0	0	0	0	0	0	26,1
BQE_0390 Vers en Montagne	1	92,4	0	0	0	0	0	92,4
BQE_0372 Cuvier	0	0	1	0,79	0	0	0	0,79
BQE_0386 Syam	0	0	1	8,4	1	8,4	0	8,4
BQE_0389 Vannoz	0	0	0	0	0	0	0	6
BQE_0398 Le Frasnois - hameau de la fromagerie	0	0	0	0	0	0	0	6,5
BQE_0401 Loulle	0	0	0	0	0	0	0	36
BQE_0412 Le Vaudioux	0	0	0	0	0	0	0	1
BQE_0411 Supt	0	0	0	0	0	0	0	4
BQE_0393 Chapois	0	0	0	0	0	0	0	9
BQE_0332 Ardon	0	0	1	2,7	1	2,7	0	2,7
BQE_0396 Crans	0	0	1	0,6	1	0,6	0	0,6
BQE_0406 Le Moutoux	0	0	0	0	0	0	0	0,7
BQE_0407 Onglières	0	0	1	1,14	1	1,14	0	1,14
BQE_0409 Pillemoine	0	0	0	0	0	0	0	2,5
BQE_0408 Le Pasquier	1	1	1	1	0	0	0	1
BQE_0349 Bourg de Sirod	0	0	0	0	0	0	0	9,75
BQE_0404 Mournans-Charbonny (hameau Charbon	0	0	1	3,5	1	3,5	0	3,5
BQE_0405 Mournans-Charbonny (hameau Mournar	1	3,4	1	3,4	1	3,4	1	3,4
BQE_0400 La Latette	1	2,7	1	2,7	1	2,7	1	2,7
BQE_0399 Le Larderet	1	4,4	1	4,4	1	4,4	1	4,4
BQE_0392 Cerniébaud (Combe Simon)	1	3,6	1	3,6	1	3,6	1	3,6
BQE_0415 Cerniébaud (Bourg)	1	0	1	0	1	0	1	
BQE_0397 Doye	0	0	1	4	1	4	0	4
BQE_0416 Foncine-le-Bas	1	7,5	1	7,5	1	7,5	1	7,5
Les Chalesmes		0		0		0		0,1
BQE_0417 Charency	1	0	1	0	1	0	1	0
		0		0		0		
Charge totale								789,25
Conformité Globale		21,25%		56,17%		50,36%		

3.6 Quantité de Boues issues des ouvrages

Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation

Evacuation conforme à : 100 %.

Masse en Kg	2020	2021	2022	2023	2024	Variation (%)
Steu de Champagnole	/	248 305	274 610	209 676,50	329 384,00	57,09
Steu de Foncine le Haut	/	983	4 800	2 789,40	9 306,00	233,62
Steu de Montigny sur l'Ain	/	40 830	23 670	34 830	24 835	-28,70
Le frasnois (Bourg)	/	/	1 400	2 420	3 195	32,02
Vers en Montagne	/	/	4 800	0	4 607	-
Total	459 600	290 118	309 280	249 715,90	371 327,00	48,70

Les boues de Foncine-le-Haut en 2024 ont en partie été transférées et traitées sur la station de Champagnole, en tête de station, afin de les assimiler comme matières de vidange et non comme mélange de boues.

L'épandage des boues suite à l'interdiction Covid a pu reprendre. Cependant le CIGC a informé les collectivités que les boues ne pourraient plus épandre les boues en zone comté.

4 Financement des investissements

4.1 Montants Financiers des Travaux engagés en 2024 (H.T).

Montants des travaux (H.T) engagés pendant l'exercice budgétaire de l'année 2024	Montants
Extension réseau Assainissement Rue de Mouthe à Montrond Devis du 21/08/2024	11 893,00 €
Variateur sur vis de relevage STEP Champagnole Devis du 18/03/2024	3 637,02 €
Débimètre STEP Foncine-le-Haut Devis du 18/03/2024	5 947,62 €
Reprise Branchements Gillois Devis du 27/03/2024	1 080,00 €
BC 12 Assainissement Champa MC2 Visites parcellaires BDC du 31/07/2024	14 850,00 €
Mesure HAP Amiante Travaux BV 8 Champagnole Devis du 10/01/2024	27 814,00 €
Remplcmt Regard SNTS Carrefour Rue Bérard Impasse Cuinet Devis du 28/10/2024	4 988,00 €
MO Travaux Rue Général Leclerc Champagnole Devis du 16/09/2024	5 696,25 €
Traversée voies ferrées Assainissement Champagnole Devis du 24/08/2024	2 606,72 €
Panneaux chantier Assainissement Champagnole Devis du 14/02/2024	581,36 €
Travaux tampons Rue Alexandre Volta Champagnole Devis 18/01/2024	1 357,00 €
Contrôle HAP Amiante BV8 et BV9 Devis du 17/01/2024	8 560,00 €
Mesure Amiante Assainissement Champagnole BV8 et BV9 Devis du 2/01/2024	2 563,00 €
Mise à nvx PR Doye Devis du 10/01/2024	850,00 €
Travaux réseau Rue des Champs du Pont Devis du 25/07/2024	19 881,60 €
Mise en séparatif Foncine-le-Haut Rue de l'Eglise, Pontarlier, Fontaines Devis du 25/07/24	32 238,20 €
AMO travaux Assainissement Foncine-le-Haut phase 2 Devis 39228-03 du 12/03/2024	7 200,00 €
Travaux complémentaires Rue Ensoleillée Loulle Devis du 08/07/2024	1 015,00 €
Travaux Assainissement+réfection de voirie Loulle Devis du 18/04/2024	6 920,00 €
Fourniture Pose cable et raccordement Mise en service PR1 Valempoulières Dvs du 27/11/23	567,00 €
Assainissement Le Vaudioux Réseaux Lot 2 JEANNIN DE GIORGI	4 500,00 €
S/Trait Lot 1 STEP Le Vaudioux SCIRPE BENETRUY	9 100,00 €
Réseau de délestage STEP Le Vaudioux Devis du 18/10/2024	17 027,00 €
S/Trait Lot 2 STEP Le Vaudiox Réseau	65 000,00 €
Assainissement Le Vaudioux Réseaux Lot 2 JEANNIN DE GIORGI	70 000,00 €
Assainissement Le Vaudioux Réseaux Lot 2 JEANNIN DE GIORGI	20 000,00 €
Assainissement Le Vaudioux Réseaux Lot 2 JEANNIN DE GIORGI	506 076,72 €
Assainissement Le Vaudioux STEP Lot 1 SCIRPE BENETRUY	364 730,80 €
Essais contrôle Assainissement Le Vaudioux Devis du 23/04/2024	15 005,00 €
Raccordement STEP 803 Le Vaudioux Devis 3143153601 du 17/06/2024	1 326,00 €
Raccordement Elect PR2-883 Le Vaudioux Devis 3143153701 du 17/06/2024	1 326,00 €
Raccordement Elect PR1-999 Le Vaudioux Devis 3143153501 du 17/06/2024	1 326,00 €
TOTAL	1 235 663,29 €

4.2 Montants financiers des études engagées en 2024 (H.T)

Montants des études (H.T) engagés pendant l'exercice budgétaire de l'année 2024	Montants
Etude Zonage Assainissement Réalité environnement Devis du 11/10/2024	98 670,00 €
Assistance Réalisation Schéma Directeur assainissement Sirod_Chaux-des-Crotenay_Devis du 02/09/2024	2 894,00 €
TOTAL	101 564,00 €

4.3 Etat de la dette du service et durée d'extinction de la dette

L'état de la dette au 31 décembre de l'année 2024 fait apparaître les valeurs suivantes :

2 019	2020	2021	2022	2023	2024
7 473 736,03 €	7 469 348,03 €	6 487 505,15 €	5 989 955,00 €	8 348 064,05 €	7 776 614,15 €
831 481,88 €	844 633,42 €	1 153 743,54 €	656 518,56 €	686 732,13 €	811 623,45 €
199 851,18 €	190 245,24 €	171 900,88 €	158 968,51 €	186 841,01 €	240 173,50 €
631 630,70 €	654 388,18 €	981 842,66 €	497 550,05 €	499 891,12 €	571 449,95 €
10 ans	10,7 ans	6,7 ans	23 ans	8,4 ans	15 ans

La durée d'extinction de la dette se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou épargne brute annuelle (recettes réelles – dépenses réelles, calculée selon les modalités prescrites par l'instruction comptable M49).

Pour l'exercice 2024 la durée d'extinction de la dette est de **15 ans**.

4.4 Amortissement

Amortissements	2 019	2020	2021	2022	2023	2024
Montant de la dotation aux amortissements	819 471,18 €	801 153,75 €	822 396,08 €	819 849,51 €	854 274,78 €	886 797,51 €

4.5 Travaux d'améliorations de la qualité du service à l'usager et des performances environnementales réalisés.

TRAVAUX REALISES sur le territoire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES CHAMPAGNOLE NOZEROTY JURA				
Date de fin de travaux	Commune	Secteur	Type de Travaux	Montants (HT)
2012	Montrond	Commune	Création de réseau E.U et Station de traitement (FPR)	1 200 000,00 €
2016	La Latette	Commune	Création de réseau E.U et Station de traitement (FPR)	361 000,00 €
2016	Onglières	Commune	Création de réseau E.U et Station de traitement (FPR)	348 000,00 €
2016	Censeau	Commune	Création de réseau E.U et Station de traitement (FPR)	1 900 000,00 €
2019	Crotenay	Rue de la Vouivre	Mise en séparatif	175 000,00 €
2020	Nozeroy	Grande Rue	Mise en séparatif	44 000,00 €
2020	Le Vaudioux	Rue Principale	Création de réseau E.U	27 000,00 €
2020	Champagnole	Bief de Barlay / Rue Anne Franck	Mise en séparatif	200 000,00 €
2020	Marigny	Commune	Mise en séparatif	1 069 000,00 €
2022	Champagnole	Rue d'Ain	Mise en séparatif	94 000,00 €
2022	Nozeroy	Rue de l'Agriculture	Création réseau de collecte des eaux usées	8 000,00 €
2023	Champagnole	BV 6	Mise en séparatif	2 528 000,00 €
2023	Cerniébaud	Village	Création STEU	230 000,00 €
2023	Cerniébaud	Village	Création de réseau E.U	450 053,00 €
2023	Doye	Village	Création de réseau E.U	118 753,00 €
2024	Champagnole	BV1 A - BV 1 B	Mise en séparatif	2 400 000,00 €
2024	Le Vaudioux	Bourg	Création STEU	364 730,80 €
2024	Le Vaudioux	Bourg	Création réseau E.U	665 576,72 €
2024	Montrond	Rue de la Mouthe	Réhabilitations réseaux EU et extension	70 000,00 €

Des contrôles de branchements ont été réalisés afin de vérifier le bon raccordement des particuliers sur les secteurs déjà en séparatif sur les communes de Cize et Ney.

4.6 Présentation des programmes de travaux et d'études en cours ou à venir sur les systèmes d'assainissement.

■ Bassin Versant de Champagnole

D'importants travaux visant à réduire les rejets d'eaux usées en temps de pluie ont débutés. Le montant total prévisionnel s'élève à 19 719 600 € HT soit 23 663 520 € TTC.

- 2 Tranches à Saint Germain en Montagne pour un montant de 900 000 € et 780 000 € HT (maîtrise d'œuvre engagée en 2025, travaux à venir),
- 1 tranche à Equevillon pour un montant de 805 000 €

- 5 tranches sur Champagnole pour 11 586 000 € (BV1 en cours),
- Un renforcement de réseau à Ney et Cize pour 210 000 € (à venir),
- Création d'un bassin d'orage de 500m³ pour 700 000 € (étude pour variante en cours),
- Travaux de mise en séparatif de la rue Général Leclerc à Champagnole (Maîtrise d'œuvre en cours, travaux à venir).
- Equevillon : lancement des contrôles de branchement sur toute la commune (en cours),
-

■ Autres bassins versants

- Le Frasnois – Hameau de la fromagerie : réhabilitation de la station de traitement des eaux usées pour 132 606 € HT (en cours),
- Le Vaudioux – Bourg : création d'un réseau et d'une station de traitement des eaux usées pour un montant de 1 030 500 € HT (en cours),
- Foncine-le-Haut : mise en séparatif des réseaux sur les secteurs Bas de Ville, Grande rue et rue des Valles (maîtrise d'œuvre engagée été 2025, travaux à venir) enveloppe prévisionnelle fixée à 1 000 000 € HT,
- Foncine-le-Haut : réhabilitation des prétraitements de la station de traitement des eaux usées (maîtrise d'œuvre engagée été 2025, travaux à venir),
- Systèmes de Sirod et Chaux-des-Crotenay : étude schéma directeur d'assainissement à venir (consultation été 2025),
- Etude pour la réorganisation de la filière boue intercommunale (à venir automne 2025),
- Système de Nozeroy : extension du réseau de collecte des eaux usées dans le centre bourg (démarrage prévu pour septembre 2025).

5 Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1 Abandons de créances ou versements à un fonds de solidarité

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'Action Sociale et des Familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créances à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

Au cours de l'année 2024, l'indicateur relatif aux abandons de créances ou versements à un fond de solidarité est donc de :

Montant des abandons de créance = **0.000 € / m³ facturé**

5.2 Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)

Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

NEANT

Indicateurs supplémentaires concernant les seules collectivités disposant d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)

La Collectivité n'a pas de Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL).

5.3 Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers

L'indicateur mesure un nombre d'évènements ayant un impact direct sur les habitants, de par l'impossibilité de continuer à rejeter les effluents au réseau public et les atteintes portées à l'environnement (nuisance, pollution). Il a pour objet de quantifier les dysfonctionnements du service dont les habitants ne sont pas responsables à titre individuel.

Le taux de débordement des effluents pour 1000 habitants est 0 / 1000 habitants

La collectivité n'ayant pas de CCSPL, cet indicateur est optionnel.

5.4 Points noirs du réseau de collecte

Cet indicateur donne un éclairage sur l'état et le bon fonctionnement du réseau de collecte des eaux usées à travers le nombre de points sensibles nécessitant des interventions d'entretien spécifiques ou anormalement fréquentes.

Est un point noir tout point du réseau nécessitant au moins deux interventions par an (préventive ou curative), quelle que soit la nature du problème (contre-pente, racines, déversement anormal par temps sec, odeurs, mauvais écoulement, etc.) et celle de l'intervention (curage, lavage, mise en sécurité, etc.).

Sont à prendre en compte les interventions sur les parties publiques des branchements et – si l'intervention est nécessitée par un défaut situé sur le réseau public – dans les parties privatives des usagers.

Le nombre de points ramené sur 100 km de réseau est de **1/100 km**

La collectivité n'ayant pas de CCSPL, cet indicateur est optionnel.

5.5 Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte

Cet indicateur concerne le seul réseau de collecte, et en aucun cas le réseau de transport.

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé par la longueur totale du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées.

Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Taux de renouvellement
Linéaire de réseau renouvelé	0,00	0,80	0,00	0,47	5,68	4,20	0,85%

Le taux moyen de renouvellement des réseaux d'assainissement collectif est : **0.85 %**

5.6 Conformité des performances des équipements d'épuration

(Uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur est le pourcentage de bilans réalisés sur 24 heures dans le cadre de l'auto-surveillance qui sont conformes soit à l'arrêté préfectoral, soit au manuel d'auto-surveillance établis avec la Police de l'Eau (en cas d'absence d'arrêté préfectoral et de manuel d'auto-surveillance, l'indicateur n'est pas évalué).

Les bilans jugés utilisables pour évaluer la conformité des rejets mais montrant que l'effluent arrivant à la station est en-dehors des limites de capacité de traitement de celle-ci (que ce soit en charge hydraulique ou en pollution) sont à exclure.

La conformité des performances des équipements d'épuration se calcule pour chaque STEU de capacité > 2000 EH selon la formule suivante :

Les indicateurs de chaque STEU de capacité > 2000 EH sont les suivants :

UDEP CHAMPAGNOLE : 100 %

UDEP MONTIGNY : 100 %

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges annuelles en DBO5 arrivant sur le périmètre du système de traitement de chaque station d'épuration.

L'indice global de conformité des performances des équipements d'épuration est **50%**.

5.7 Indice de connaissance des rejets au milieu naturel

La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 120.

Indice de connaissance des rejets au milieu naturel (Points)		
Partie	Descriptif	2024
Partie A - Eléments communs à tous les types de réseaux	VP.158 - Identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejets potentiels aux milieux récepteurs (réseaux de collecte des eaux usées non raccordés, déversoirs d'orage, trop pleins de postes de refoulement) (20 points)	20
Partie A - Eléments communs à tous les types de réseaux	VP.159 - Evaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet (population raccordée et charges polluantes des établissements industriels raccordés) (10 points)	10
Partie A - Eléments communs à tous les types de réseaux	VP.160 - Réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversements et mise en oeuvre de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance du déversement (20 points)	20
Partie A - Eléments communs à tous les types de réseaux	VP.161 - Réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejet, suivant les prescriptions définies par l'arrêté du 21 juillet 2015 (30 points)	30
Partie A - Eléments communs à tous les types de réseaux	VP.162 - Réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations d'épuration (10 points)	10
Partie A - Eléments communs à tous les types de réseaux	VP.163 - Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur le milieu récepteur (10 points)	10
Sous-total - Partie A	Éléments communs à tous les types de réseaux (100 points)	100
Partie B - Secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs	VP.164 - Evaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur (10 points)	0
Sous-total - Partie B	Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs (10 points)	0
Partie C - Secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes	VP.165 - Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage (10 points)	10
Sous-total - Partie C	Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes (10 points)	10
TOTAL (indicateur P255.3)	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel (120 points)	110

L'indice de connaissance des rejets au milieu naturel du service est **110**.

5.8 Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente

Ne sont ici considérées que les seules factures portant sur l'assainissement collectif proprement dit. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple suite à une erreur de facturation ou à une fuite).

Toute facture impayée au 31/12/2024 est comptabilisée, quel que soit le motif du non-paiement.

Le taux d'impayés sur les factures d'assainissement est de **3.175 %** pour l'exercice 2024.

5.9 Taux de réclamations

Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'assainissement collectif, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service).

Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations écrites reçues : ☐ Non ☒ Oui

Le taux de réclamations est de : **4.9029 / 1000 abonnés**.

ANNEXE 1 : LES CHIFFRES CLEFS DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF EN 2024

Code indicateur	Indicateurs descriptifs et de performance		Exercice 2024-1			Exercice 2024		
			Valeur du service	Moyenne dans la classe [20 000 - 50 000] habitants	Moyenne nationale	Valeur du service	Moyenne dans la classe [20 000 - 50 000] habitants	Moyenne nationale
D201.0	Nombre d'habitants desservis	hab	23 562	6 226 188 (204)	53 243 824 (6668 - 58%)	21 750	(sans objet)	1 699 (4 - 0%)
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels	unité	14	2 223 (202)	19 269 (6853 - 60%)	14	(sans objet)	0 (4 - 0%)
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	tMS	251	100 127,8 (178)	716 470,9 (5883 - 57%)	371,9	(sans objet)	***
D204.0	Prix TTC du service au m³ pour 120 m³ au 1er janvier N+1	€/m³	2,6	2,6 (203)	2,39 (6601 - 58%)	2,71	(sans objet)	1,57 (4 - 0%)
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	%	99,18	95,87 (159)	94,35 (5781 - 51%)	99,07	(sans objet)	93,65 (4 - 0%)
P202.2B	Connaissance et gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	points	105	71 (203)	66 (6753 - 58%)	103	(sans objet)	105 (4 - 0%)
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	%		85 (141)	97 (4624 - 40%)	21	(sans objet)	100 (3 - 0%)
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	%		89 (132)	99 (4329 - 42%)	56	(sans objet)	***
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	%		85 (131)	96 (4289 - 42%)	50	(sans objet)	***
P206.3	Boues évacuées selon des filières conformes	%	100	99,8 (167)	98,3 (2934 - 28%)	100	(sans objet)	(sans objet)
P207.0	Montant des actions de solidarité	€/m³	0	0,0063 (187)	0,006 (6220 - 54%)	0	(sans objet)	0,0001 (4 - 0%)
P251.1	Débordements d'effluents chez les usagers	nb/1000hab	0	0,033 (189)	0,041 (5410 - 59%)	0	(sans objet)	0 (4 - 0%)
P252.2	Points de curage fréquent du réseau	nb/100km	0,8	4,4 (190)	4,6 (5525 - 59%)	0,8	(sans objet)	0 (4 - 0%)
P253.2	Renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	%	0,56	0,36 (169)	0,53 (5027 - 51%)	0,85	(sans objet)	1,24 (4 - 0%)
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel	%	100	92,5 (150)	97,5 (3485 - 42%)	100	(sans objet)	(sans objet)
P255.3	Connaissance des rejets au milieu naturel	unité	30	54 (127)	75 (3618 - 38%)	110	(sans objet)	19 (4 - 0%)
P256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	an	8,4	4,9 (144)	4,5 (3479 - 36%)	15,2	(sans objet)	2,4 (3 - 0%)
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'assainissement	%	0,75	2,84 (136)	2,76 (4305 - 41%)	1,19	(sans objet)	4,21 (4 - 0%)
P258.1	Taux de réclamations	nb/1000ab	0,19	1,5 (186)	1,59 (5574 - 60%)	5	(sans objet)	0 (4 - 0%)